Quatre-vingt-huitième année. — N° 46. Le Numéro: 15 francs. Vendredi 24 Février 1956.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
					Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P.: 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer. .	3.450	1.800	950	300	800	600	400	250	550	1.000	500	250
Etranger.	6.600	3.400	1.750	500	2.100	1.600	800	450	850	1.700	800	400

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend: les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION: 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél.: LIT 27-91

AVIS AUX ABONNES

Le sixième cahier (pp. 137 à 168) de la TABLE ANNUELLE 1955 (édition lois et décrets) est annexé au présent numéro; les cahiers précédents étaient joints aux numéros des 17 au 21 et 23 février 1956.

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

Information.

Décret du 23 février 1956 portant délégation de signature (p. 1979).

MINISTERE DE LA JUSTICE

Arrêtés portant désignation d'assesseurs au tribunal pour enfants de Strasbourg (p. 1979).

Arrêtés portant promotion, nominations, titularisations et acceptation de démission:

Greffiers (p. 1979).

Officiers publics et ministériels en Algérie (p. 1979).

Personnel des services judiciaires (p. 1979).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté du 10 février 1956 modifiant les dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 20 mai 1948, du haut commissaire de France en Indochine, fixant la rémunération des hommes de l'art appelés à prêter leur concours aux sinistrés par faits de guerre et à l'administration (p. 1979).

Arrêté portant délégations de signature (p. 1979).

Arrêté portant détachement (contrôleurs civils de Tunisie) (p. 1980).

Exequatur accordés à des consuls (p. 1980).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêté portant détachement (administration préfectorale) (p. 1980).

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décrets du 20 février 1956 portant promotions, nominations, admission à la retraite et modifiant les dispositions d'un précédent décret (armées de terre, de mer et de l'air, active et réserve) (p. 1980).

Décision portant promotion de sous-officiers (armée de terre, active) (p. 1985).

Liste d'admissibilité à l'école supérieure de guerre (concours d'admission de 1956) (p. 1986).

Liste de classement pour les grades d'attachés de 1re et de 2e classe à l'intendance, établie à la suite du concours des 8 et 9 novembre 1955 (p. 1987).

Liste de véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires (p. 1987).

Tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée (p. 1987).

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret du 9 février 1956 portant réintégration d'un auditeur de 1re classe à la cour des comptes (p. 1987).

Arrêté du 17 février 1956 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 1987).

Arrêté fixant certaines modalités d'application des décrets n° 55-1350 du 14 octobre 1955 et n° 55-1683 du 30 décembre 1955 (publicité foncière) (rectificatif) (p. 1987).

Arrêté portant délégation de signature (p. 1987).

Travaux publics, transports et tourisme.

Arrêté fixant les taux des redevances d'atterrissage et d'usage des dispositifs d'éclairage (rectificatif) (p. 1988).

Arrêté du 16 février 1956 relatif au calcul du prélèvement de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles pour l'année 1956 (p. 1988).

Arrêté portant délégation de signature (p. 1988).

Arrêtés portant inscriptions à des tableaux d'avancement, promotions, affectations, mutations et admissions à la retraite:

Eaux et forêts (p. 1988).

Génie rural (p. 1989).

Répression des fraudes (p. 1990).

Reconstruction et logement.

Arrêtés portant nominations et titularisations (administration centrale) (p. 1990).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Arrêté du 10 février 1956 portant transfert d'un centre d'apprentissage (p. 1991).

Arrêté du 21 février 1956 fixant les dates du concours de recrutement des sous-intendants (p. 1991).

Arrêté portant nomination (enseignement supérieur) (p. 1991).

Liste d'admission au concours pour le recrutement de sous-bibliothécaires (p. 1991).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (section Pharmacie) (rectificatif) (p. 1991).

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Arrêté portant nomination au cabinet du ministre (p. 1991).

Travail et sécurité sociale.

Décret du 18 février 1956 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur (p. 1991).

Arrêté du 23 janvier 1956 précisant les conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais en cas d'hospitalisation (p. 1991).

Arrêté du 17 février 1956 portant reconduction provisoire, au titre de l'exercice 1956, du budget limitatif des opérations d'administration de 1955 pour les organismes de sécurité sociale qui y sont assujettis (p. 1992).

Arrêté du 17 février 1956 portant approbation des statuts d'une société mutualiste (p. 1992).

Arrêté portant nomination de membres de la commission d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés (p. 1992).

Santé publique et population.

Arrêté portant promotions et reclassements (administration centrale) (p. 1992).

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin directeur de sanatoriums publics (p. 1993).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Arrêtés portant détachements (services extérieurs) (p. 1993).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Nominations de représentants de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe et à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier. — Démission d'un membre de commission. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1994).

Conseil de la République. — Ordre du jour. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 1997).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Décès d'un conseiller. — Nominations de membres de commissions. — Convocation de commission (p. 1998).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg (p. 1999).

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale et à la caisse nationale de sécurité sociale (p. 1999).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de rédacteurs à l'hôpital-hospice d'Abbeville (Somme) (p. 1999).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul (Nord) (p. 1999).

Avis de vacance d'un poste de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Seine) (p. 1999).

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

Bilan au 30 juin 1955 (p. 2000).

Situation de la Banque de France (p. 2002).

Annonces (p. 2003).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 17 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 février 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 445).

N° 8 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 février 1956. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 189).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 8

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 23 février 1956 (p. 135).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

PRESIDENCE DU CONSEIL

INFORMATION

Décret du 23 février 1956 portant délégation de signature.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret du 6 février 1956 portant délégation d'attributions au secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information;

Vu l'arrêté du 15 février 1956 portant nomination de membres du cabinet du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,

Décrète:

Art. 1er. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joseph Garnier, directeur du cabinet, délégation permanente est donnée à M. André Chagneau, conseiller technique au cabinet, à l'effet de signer au nom du secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, à l'exclusion des décrets, tous actes, arrêtés et décisions relevant de ses attributions.

Art. 2. — Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 février 1956.

GUY MOLLET.

Par le président du conseil des ministres:
Le secrétaire d'Etat à la présidence du conseil, chargé de l'information,
GÉRARD JAQUET.

MINISTERE DE LA JUSTICE

Désignation d'assesseurs au tribunal pour enfants de Strasbourg.

Par arrêté du 20 février 1956, Mme Journoud (Marie-Louise) est désignée pour exercer jusqu'au 1er octobre 1956 les fonctions d'assesseur suppléant au tribunal pour enfants de Strasbourg, en remplacement de Mme Libmann, dont la démission est acceptée.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Ruch (Michel-Henri-Erwin) est désigné pour exercer jusqu'au 1er octobre 1957 les fonctions d'assesseur titulaire au tribunal pour enfants de Strasbourg, en remplacement de M. le docteur Bilger, dont la démission est acceptée.

Greffiers.

Par arrêté du 20 février 1956, la démission de M. Duroux (Urbain), greffier de la justice de paix de Vialar, est acceptée pour compter du 1er avril 1956.

Officiers publics et ministériels en Algérie.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Antoni (Dominique), interprète judiciaire de 3e classe (1er échelon), inscrit au tableau d'avancement, est élevé au 2e échelon de la 3e classe, en remplacement numérique de M. N'Kaoua (Joseph), placé en disponibilité.

Personnel des services judiciaires.

Par arrêté du 20 février 1956, est nommé, à compter du 1er janvier 1951, employé de bureau à l'échelon ci-après indiqué et titularisé dans le grade correspondant, l'agent dont le nom suit:

Cour d'appel de Basse-Terre.

Mlle Bambuck (France), 6e échelon (ancienneté du 1er avril 1950).

Mlle Bambuck, employée de bureau de la cour d'appel de Basse-Terre, est élevée du 6e échelon (ancienneté du 1er avril 1950) au 7e échelon pour compter du 1er avril 1953.

Par arrêté du 20 février 1956, est acceptée, pour compter du 1er janvier 1956, la démission de M. Marie-Louise, agent de service de 2e catégorie de la cour d'appel de Fort-de-France.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Modification des dispositions de l'article 17 de l'arrêté du 20 mai 1948 du haut commissaire de France en Indochine fixant la rémunération des hommes de l'art appelés à prêter leur concours aux sinistrés par faits de guerre et à l'administration.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret n° 50-1093 du 11 septembre 1950 fixant les attributions du ministre d'Etat, chargé des relations avec les Etats associés, et portant organisation du ministère;

Vu le décret n° 55-1406 du 27 octobre 1955 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne les relations avec les Etats associés;

Vu l'article 39 du décret du 27 septembre 1947 portant application à l'Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'article 28 du décret du 9 juin 1955 portant adaptation à l'Indochine de la loi n° 46-2389 du 28 octobre 1946 sur les dommages de guerre;

Vu l'arrêté n° 141-1846 du 20 mai 1948 du haut commissaire de France en Indochine fixant la rémunération des architectes, experts et techniciens appelés à prêter leur concours aux sinistrés par faits de guerre et à l'administration,

Arrête:

Art. 1er. — Le deuxième paragraphe de l'article 17 de l'arrêté n° 141-1846 du 20 mai 1948 est modifié ainsi qu'il suit:

« Toutefois, suivant l'importance des honoraires « théoriques » calculés comme ci-dessus, les honoraires réellement payés seront les pourcentages suivants de ces honoraires « théoriques »:

« Pour la tranche de:

« 0 à 1.000.000 de francs.....	100 p. 100
« 1.000.000 à 2.000.000 de francs.....	65 —
« 2.000.000 à 3.000.000 de francs.....	50 —
« Au-dessus de 3.000.000 de francs.....	20 — »

Art. 2. — Le chef du bureau des affaires économiques et financières et le chef du service des dommages de guerre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 10 février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le secrétaire général,
RENÉ MASSIGLI.

Délégations de signature.

Le ministre des affaires étrangères,

Vu le décret du 31 mai 1862 portant règlement général sur la comptabilité publique;

Vu le décret du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret n° 55-1406 du 27 octobre 1955 relatif aux attributions du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne les relations avec les Etats associés;

Vu l'arrêté du 11 juin 1954 portant organisation de la direction des affaires militaires,

Arrête:

Art. 1er. — M. le général Missonier (Serge), directeur des affaires militaires, a la délégation permanente de signature du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne:

1° Tous actes et décisions d'ordre administratif, à l'exclusion de décrets ou d'arrêtés, se rapportant, d'une part, aux personnels militaires français mis à la disposition des Etats associés et, d'autre part, aux personnels militaires de ces Etats suivant en métropole des cours ou stages d'instruction;

2° L'exécution de la liquidation du compte d'affectation spéciale, et notamment la signature des ordonnances, des titres de perception et de tous actes ou décisions s'y rattachant.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. le général Missonier, délégation permanente de signature est donnée:

A M. le colonel Robineau, directeur adjoint, en ce qui concerne les actes prévus au paragraphe 1° ci-dessus;

A M. l'intendant militaire de 1re classe Calvez, sous-directeur, en ce qui concerne les actes prévus au paragraphe 2° ci-dessus.

Art. 2. — M. l'intendant militaire de 1re classe Calvez, sous-directeur à la direction des affaires militaires, a la délégation permanente de signature du ministre des affaires étrangères en ce qui concerne les pièces justificatives des ordonnances de payement, de virement ou de délégation, et des titres de perception relatifs à la liquidation du compte d'affectation spéciale.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. l'intendant militaire de 1re classe Calvez, délégation est donnée à M. l'intendant militaire de 3e classe Cazaux.

Art. 3. — MM. le colonel Rancurel, sous-directeur à la direction des affaires militaires, le commandant Teisseire, chef du 5e bureau de la direction du service de santé, le chef d'escadron Saguin, chef du bureau gendarmerie à la direction des affaires militaires, ont la délégation permanente du ministre des affaires étrangères, chacun dans les attributions de son ressort, pour la signature des pièces comptables se rapportant à la liquidation du compte d'affectation spéciale.

En cas d'absence ou d'empêchement des officiers ci-dessus désignés, délégation est donnée respectivement à M. le lieutenant-colonel Coq et à M. l'intendant militaire de 3e classe Cazaux pour les actes prévus au présent article.

Art. 4. — Les délégations de signature prévues au présent arrêté ne peuvent, en aucun cas, s'appliquer aux actes ou décisions ayant fait l'objet d'un refus de visa de la direction du contrôle.

Art. 5. — Le directeur du cabinet du ministre des affaires étrangères, le directeur des affaires militaires et le directeur du contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 février 1956.

CHRISTIAN PINEAU.

Contrôleurs civils de Tunisie.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Aujay de La Dure (Bernard), contrôleur civil adjoint de Tunisie de 1re classe, 1er échelon (indice 420), mis à la disposition de l'administration centrale, est placé pour une durée maximum de trois ans, à compter du 13 octobre 1955, en position de détachement auprès du ministre des affaires étrangères, en qualité de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe, 2e échelon.

Exequatur.

L'exequatur est accordé à M. Georges Debre, en qualité de consul du Portugal à Strasbourg.

L'exequatur est accordé à M. Alfred Sprinz, en qualité de consul d'Allemagne à Nice, avec juridiction sur le département des Alpes-Maritimes.

L'exequatur est accordé à M. Surendra Nath Chopra, en qualité de consul général de l'Inde à Tananarive, avec juridiction sur Madagascar et la Réunion.

L'exequatur est accordé à M. Raoul Thiebaud, en qualité de consul de Suisse à Marseille, avec juridiction sur les départements suivants: Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Var, Vaucluse, l'île de Corse et les vallées d'Andorre.

L'exequatur est accordé à M. Walter Rivas, en qualité de consul de l'Uruguay au Havre.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Par arrêté du 20 février 1956, le détachement de M. Bouret (Henri), sous-préfet hors classe, destiné à lui permettre de remplir son mandat de député à l'Assemblée nationale, est renouvelé pour la période du 21 octobre au 31 décembre 1955.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES FORCES ARMEES

Décret du 20 février 1956 portant nomination dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale d'officiers rayés des cadres de l'armée active.

Par décret en date du 20 février 1956, les officiers dont les noms suivent sont nommés dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale à compter de la date de leur radiation des cadres de l'armée active:

Avec le grade de chef d'escadron.

MM. les chefs d'escadron:

Auriaux (Paul-Fernand-Eugène), rang du 1er avril 1949.
Duran (Adrien-Gaston), rang du 1er janvier 1952.
Laurens (Joseph-Lucien), rang du 1er juillet 1953.

Avec le grade de capitaine.

MM. les capitaines:

Janson (Paul-Emile), rang du 25 juin 1946.
Jore (Louis-Joseph-Florentin), rang du 25 décembre 1946.
Dini (Pierre-Séraphin-Antoine), rang du 1er octobre 1948.
Ferry (Sylvère-Charles), rang du 1er janvier 1952.
Mirabel (Emile-Joseph-Alphonse), rang du 1er janvier 1952.
Fauque (Pierre), rang du 1er octobre 1952.
Gehant (Clément-Alphonse), rang du 1er novembre 1953.

Décret du 20 février 1956 portant admission à la retraite avec pension d'ancienneté d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 20 février 1956, est admis à faire valoir ses droits à pension de retraite à titre d'ancienneté de services M. le chef d'escadron Pietri (Henri).

Décret du 20 février 1956 annulant un précédent décret et portant admission à la retraite d'ancienneté et nomination dans le cadre des réserves d'un officier de la gendarmerie nationale.

Par décret en date du 20 février 1956, est annulé, avec toutes conséquences de droit, le décret du 12 mai 1945 concernant M. le capitaine de gendarmerie Haton (André-Charles-Eugène).

Cet officier est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à pension d'ancienneté de services à compter du 1er octobre 1946.

M. le capitaine Haton est nommé dans le cadre des officiers de réserve de la gendarmerie nationale, avec le grade de capitaine, pour prendre rang du 25 septembre 1941, à compter du jour de sa radiation des contrôles de l'armée active.

Décret du 20 février 1956 portant nominations et promotions dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 20 février 1956:

Sont nommés dans les cadres de réserve du service de santé:

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

(Rang du 1er décembre 1955.)

MM. les médecins auxiliaires de réserve:

Akoun (Georges), 10e région.
Albertini (Guy), 10e région.
Amoyal (Claude-Joseph), 10e région.
Cherqui (Georges-Salomon-Simon), 10e région.
Giudici (Pierre-Marcel-Henri), 10e région.

Hadida (André-Fernand), 10e région.
Pascalis (Jacques-Gérard), 10e région.
Rabbia (Maxime-Albert-Emile), 9e région.
Raoux (Jean-Pierre), 10e région.
Schaefer (Jean-Claude), 10e région.
Videau (Jean-Guy-Emile), 10e région.

Au grade de pharmacien sous-lieutenant de réserve.

MM. les pharmaciens auxiliaires de réserve:

Bayada (André-Michel), 10e région.
Dunal (Robert-Paul), 10e région.
Grima (André-Emile-Joseph), 10e région.
Lacroix (Roger-Pierre), 10e région.
Le Louch (Charles), 10e région.
Severac (Edmond-Francis), 10e région.
Sudria (Henri-Jules-Grégoire), 10e région.

Au grade de dentiste sous lieutenant de réserve.

MM. les dentistes auxiliaires de réserve:

Bazet (Jean-Claude), 10e région.
Bergue (André-Eugène-Barthélémy), 10e région.
Bremond (Jacques-Paul-Ernest), 10e région.
Nivot (Jacques-Jean-Stéphane), 10e région.
Erard (Jacques-Paul-Charles), 10e région.
Vergne (Georges-Roger-Eugène-Marius), 10e région.

La prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit:

Médecins sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er décembre 1951.)

MM.
Akoun (Georges), 10e région.
Albertini (Guy), 10e région.
Amoyal (Claude-Joseph), 10e région.
Cherqui (Georges-Salomon-Simon), 10e région.
Giudici (Pierre-Marcel-Henri), 10e région.
Hadida (André-Fernand), 10e région.
Pascalis (Jacques-Gérard), 10e région.
Rabbia (Maxime-Albert-Emile), 9e région.
Schaefer (Jean-Claude), 10e région.
Videau (Jean-Guy-Emile), 10e région.

(Rang du 1er décembre 1952.)

M. Raoux (Jean-Pierre), 10e région.

Pharmaciens sous-lieutenants de réserve.

(Rang du 1er décembre 1952.)

MM.
Bayada (André-Michel), 10e région.
Dunal (Robert-Paul), 10e région.
Grima (André-Emile-Joseph), 10e région.
Lacroix (Roger-Pierre), 10e région.
Le Louch (Charles), 10e région.
Severac (Edmond-Francis), 10e région.
Sudria (Henri-Jules-Grégoire), 10e région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

(Rang du 1er décembre 1955.)

MM. les médecins sous-lieutenants de réserve:

Akoun (Georges), 10e région.
Albertini (Guy), 10e région.
Amoyal (Claude-Joseph), 10e région.
Cherqui (Georges-Salomon-Simon), 10e région.
Giudici (Pierre-Marcel-Henri), 10e région.
Hadida (André-Fernand), 10e région.
Pascalis (Jacques-Gérard), 10e région.
Rabbia (Maxime-Albert-Emile), 9e région.
Schaefer (Jean-Claude), 10e région.
Videau (Jean-Guy-Emile), 10e région.

Les nominations et promotions visées au présent décret sont prononcées sans rappel de solde pour la période correspondant au service actif légal et avec rappel de solde pour la période à partir de laquelle les intéressés ont été rappelés effectivement sous les drapeaux, postérieurement aux dates fixées pour leur prise de rang.

Décret du 20 février 1956 portant promotions automatiques dans le cadre des officiers de réserve du service de santé (armée de terre).

Par décret en date du 20 février 1956:

La date de prise de rang des officiers dont les noms suivent est fixée comme suit:

RÉSERVE

Médecins sous-lieutenants.

(Rang du 1er mai 1949.)

M. Lorrain (André-Henri-Richard), 2e région.

(Rang du 1er mai 1950.)

MM.
Barbier (Jean-Marie-Auguste), 8e région.
Bardot (André-Paul-Albert), 10e région.
Paulhet (Jacques-André-Marie), 4e région.
Weiler (Elie), 6e région.

(Rang du 1er novembre 1950.)

M. Gerhard (Jean-Pierre), 6e région.

(Rang du 1er mai 1951.)

MM.
Asquinazi (Maurice-Moïse), 10e région.
Authier (Jacques-François-Elie-Alphonse), 9e région.
Bonnel (Michel-Henri-Marin), 9e région.
Broussalian (Georges), 1re région.
Brule (André), 6e région.
Carbonaro (Antoine-Noël), 8e région.
Castelain (Pierre-Yves), 9e région.
Castelnau (Gilbert-Bernard-Jules), 1re région.
David (Jacques-Louis), 9e région.
Delmas-Marsalet (Maurice-Jean-Yves), 1re région.
Desamet (Michel), 8e région.
Girard (Max-Alfred-Raymond), 5e région.
Humbert (Pierre-Emile-René), 9e région.
Icard (Maurice-Irénée-Joseph), 5e région.
Langlade (Pierre-Jean-Emmanuel), 9e région.
Le Joubioux (Jean-Claude), 1re région.
Massad (Lucien-André-Gaston-Marie), 9e région.
Minet (Michel-Désiré-Joseph), 2e région.
Morand (Philippe-Marie-Jean), 10e région.
Naudin (Marc-Emile-Jean-Marie), 9e région.
Pech-Gourg (René-Jacques-Marcel), troupes du Maroc.
Pérez (Jean-Claude), 10e région.
Picard (Jean-Marie-René-Edouard), 2e région.
Ponsonnet (Georges), 8e région.
Potonnier (Robert-Edmond), 4e région.
Poulat (Robert-Paul), 8e région.
Prat (Robert-Jean), 5e région.
Richard (Michel-Jean-Henri), 1re région.
Roger (Marcel-Henri-Emmanuel), 9e région.
Vitte (Gérard-Marie-Georges), 6e région.
Selbmann (Jean-Charles-Joseph), 9e région.
Sevin (Pierre-Marie-Henri-Joseph), 1re région.
Teissier (Pierre-René), 4e région.
Wadier (Pierre-Alfred-Henri), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1951.)

MM.
Battino (Jean-Maurice), 10e région.
Borredon (Jean), 5e région.
Durand (Henri-Paul), 5e région.

(Rang du 1er novembre 1951.)

MM.
Antonmattei (Jean-René), 9e région.
Beaumont (Guy-Emile), 6e région.
Bonifay (André-Raymond), 9e région.
Breuzard (Jacques-Louis-Paul), 1re région.
Cornu (Pierre-Louis), 1re région.
Couchet (Jean-Gaston-Roger), 1re région.
Dalverny (Pierre-Henri-Faustin), 9e région.
Delpretti (Claude-Marc-Eugène), 10e région.
De Mourgues (André-Léon-Marcel-Joseph-Noël), 8e région.
Emond (Jean-Marie-François-Jérôme), 3e région.
Florentin (Michel-Victor), 4e région.
Garcin (Michel-Marie-Maurice), 9e région.
Godar (Gaston-Paul), 6e région.
Laurence (François-Michel-Simon-Albert), 4e région.
Léandri (Pierre-Félix), 9e région.
Moulin (Michel-Fernand-Marius), 9e région.
Mozzani (Antoine-Léo-Jean), 1re région.
Munier (Jean-Pierre-Marie), 1re région.
Nivet (Marc-Jean-Marie), 1re région.
Pène (Pierre-Jean), 5e région.
Penichon (Victor-Roger-François), 8e région.
Pettenati (Georges-Louis-Edmond), 9e région.
Pliez (Jean-Marcel-Noël), 6e région.
Rougemont (Claude-Jacques), 1re région.
Schimmel (Hugues-Edouard-Léon-Auguste), 1re région.
Slama (Chalam-Haï-Robert), 1re région.
Thomas (Louis-Ernest-René), 1re région.

Pharmaciens sous-lieutenants.

(Rang du 1er novembre 1951.)

MM.
Agneray (Jean-Charles-Louis), 1re région.
Argenson (Germain-Henri), 6e région.
Belchun (Denis-Georges), 5e région.
Borghi (Claude-Homère), 2e région.
Bugard (Francis-Paul-Claude), 1re région.
Chanseau (Jacques), 4e région.
Claustres (Gabriel-Joseph), 5e région.
Cornet (Georges-Paul), 5e région.
Costerizant (Georges-Henri-Hippolyte), 8e région.
Cristau (Bernard-Eloi-Pierre), 9e région.
Deslandes (Yves-Michel), 1re région.
Deveze (Jacques-Paul), 4e région.
Drouilly (Philippe-Léo-Marie-Louis), 8e région.
Féral (Jean), 9e région.
Fortin (Claude-Louis-Jules), 6e région.
Frenoy (Pierre-Louis-Gustave), 1re région.
Gagé (Roger-Ernest-Marcel), 4e région.
Gendre (Claude-Léopold-René), 8e région.
Gerbeaud (Robert-Marcel), 1re région.
Giroud (Félix-Henri-Camille), 8e région.
Goulley (Pierre-Henri), 7e région.
Guichard (Claude), 4e région.
Hebert (Marc-Marie-Claude), 1re région.
Jules (Jacques-Maurice-Germain), 4e région.
Lamy (Claude-Jacques-Gabriel), 1re région.
Laurent (Pierre-Marcel), 8e région.
Laval (Roland-Maurice), 1re région.
Lorthioir (Philippe-Charles-Dominique), 1re région.
Manzoni (Michel-Marcel), 7e région.
Mars (Jacques-Hubert), 4e région.
Mugniery (Marc-Charles-Laurent-Marie), 8e région.
Peyret (Roger), 9e région.
Prost (Roger-Marius-Aimé), 1re région.
Prost (Georges-Claude), 7e région.
Reliaud (Claude-Jean-Jacques), 9e région.
Rey-Grange (Marius-François-Joseph), 8e région.
Rouxel (André-Henri-Louis), 3e région.
Solomiac (Gérard-Marie-Gilbert-Aimé), 5e région.
Tetau (Max-Joseph-Pierre-Adrien), 1re région.
Truchot (Roger-Charles-Jean), 7e région.

Sont promus:

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

Les médecins sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 1er mai 1953.)

M. Lorrain (André-Henri-Richard), 2e région.

(Rang du 1er mai 1954.)

MM.
Barbier (Jean-Marie-Auguste), 8e région.
Bardot (André-Paul-Albert), 10e région.
Paulhet (Jacques-André-Marie), 4e région.
Weiler (Elie), 6e région.

(Rang du 1er novembre 1954.)

M. Gerhard (Jean-Pierre), 6e région.

(Rang du 1er mai 1955.)

MM.
Asquinazi (Maurice-Moïse), 10e région.
Authier (Jacques-François-Elie-Alphonse), 9e région.
Bonnel (Michel-Henri-Marin), 9e région.
Broussalian (Georges), 1re région.
Brule (André), 6e région.
Carbonaro (Antoine-Noël), 8e région.
Castelain (Pierre-Yves), 9e région.
Castelnau (Gilbert-Bernard-Jules), 1re région.
David (Jacques-Louis), 9e région.
Delmas-Marsalet (Maurice-Jean-Yves), 1re région.
Desamet (Michel), 8e région.
Girard (Max-Alfred-Raymond), 5e région.
Humbert (Pierre-Emile-René), 9e région.
Icard (Maurice-Irénée-Joseph), 5e région.
Langlade (Pierre-Jean-Emmanuel), 9e région.
Le Joubioux (Jean-Claude), 1re région.
Massad (Lucien-André-Gaston-Marie), 9e région.
Minet (Michel-Désiré-Joseph), 2e région.
Morand (Philippe-Marie-Jean), 10e région.
Naudin (Marc-Emile-Jean-Marie), 9e région.
Pech-Gourg (René-Jacques-Marcel), troupes du Maroc.
Pérez (Jean-Claude), 10e région.
Picard (Jean-Marie-René-Edouard), 2e région.
Ponsonnet (Georges), 8e région.
Polonnier (Robert-Edmond), 4e région.
Poulat (Robert-Paul), 8e région.
Prat (Robert-Jean), 5e région.
Richard (Michel-Jean-Henri), 1re région.
Roger (Marcel-Henri-Emmanuel), 9e région.
Vitte (Gérard-Marie-Georges), 6e région.
Selbmann (Jean-Charles-Joseph), 9e région.
Sevin (Pierre-Marie-Henri-Joseph), 1re région.
Teissier (Pierre-René), 4e région.
Wadier (Pierre-Alfred-Henri), 1re région.

(Rang du 1er juillet 1955.)

MM.
Battino (Jean-Maurice), 10e région.
Borredon (Jean), 5e région.
Durand (Henri-Paul), 5e région.

(Rang du 1er novembre 1955.)

MM.
Antonmattei (Jean-René), 9e région.
Beaumont (Guy-Emile), 6e région.
Bonifay (André-Raymond), 9e région.
Breuzard (Jacques-Louis-Paul), 1re région.
Cornu (Pierre-Louis), 1re région.
Couchet (Jean-Gaston-Roger), 1re région.
Dalverny (Pierre-Henri-Faustin), 9e région.
Delpretti (Claude-Marc-Eugène), 10e région.
De Mourgues (André-Léon-Marcel-Joseph-Noël), 8e région.
Emond (Jean-Marie-François-Jérôme), 3e région.
Florentin (Michel-Victor), 4e région.
Garcin (Michel-Marie-Maurice), 9e région.
Godar (Gaston-Paul), 6e région.
Laurence (François-Michel-Simon-Albert), 4e région.
Léandri (Pierre-Félix), 9e région.
Moulin (Michel-Fernand-Marius), 9e région.
Mozzani (Antoine-Léo-Jean), 1re région.
Munier (Jean-Pierre-Marie), 1re région.
Nivet (Marc-Jean-Marie), 1re région.
Pêne (Pierre-Jean), 5e région.
Penichon (Victor-Roger-François), 8e région.
Pettenati (Georges-Louis-Edmond), 9e région.
Pliez (Jean-Marcel-Noël), 6e région.
Rougemont (Claude-Jacques), 1re région.
Schimmel (Hugues-Edouard-Léon-Auguste), 1re région.
Slama (Chalam-Hal-Robert), 1re région.
Thomas (Louis-Ernest-René), 1re région.

Au grade de pharmacien lieutenant de réserve.

Les pharmaciens sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 1er novembre 1955.)

MM.
Agneray (Jean-Charles-Louis), 1re région.
Argenson (Germain-Henri), 6e région.
Belchun (Denis-Georges), 5e région.
Borghi (Claude-Homère), 2e région.
Bugard (Francis-Paul-Claude), 1re région.
Chanseau (Jacques), 4e région.
Claustres (Gabriel-Joseph), 5e région.
Cornet (Georges-Paul), 5e région.
Costerizant (Georges-Henri-Hippolyte), 8e région.
Cristau (Bernard-Eloi-Pierre), 9e région.
Deslandes (Yves-Michel), 1re région.
Deveze (Jacques-Paul), 4e région.
Drouilly (Philippe-Léo-Marie-Louis), 8e région.
Féral (Jean), 9e région.
Fortin (Claude-Louis-Jules), 6e région.
Frenoy (Pierre-Louis-Gustave), 1re région.
Gagé (Roger-Ernest-Marcel), 4e région.
Gendre (Claude-Léopold-René), 8e région.
Gerbeaud (Robert-Marcel), 1re région.
Giroud (Félix-Henri-Camille), 8e région.
Goulley (Pierre-Henri), 7e région.
Guichard (Claude), 4e région.
Hebert (Marc-Marie-Claude), 1re région.
Jules (Jacques-Maurice-Germain), 4e région.
Lamy (Claude-Jacques-Gabriel), 1re région.
Laurent (Pierre-Marcel), 8e région.
Laval (Roland-Maurice), 1re région.
Lorthioir (Philippe-Charles-Dominique), 1re région.
Manzoni (Michel-Marcel), 7e région.
Mars (Jacques-Hubert), 4e région.
Mugniery (Marc-Charles-Laurent-Marie), 8e région.
Poyret (Roger), 9e région.
Prost (Roger-Marius-Aimé), 1re région.
Prost (Georges-Claude), 7e région.
Reliaud (Claude-Jean-Jacques), 9e région.
Rey-Grange (Marius-François-Joseph), 8e région.
Rouxel (André-Henri-Louis), 3e région.
Solomiac (Gérard-Marie-Gilbert-Aimé), 5e région.
Tetau (Max-Joseph-Pierre-Adrien), 1re région.
Truchot (Roger-Charles-Jean), 7e région.

Au grade de dentiste lieutenant de réserve.

Les dentistes sous-lieutenants de réserve désignés ci-après:

(Rang du 18 octobre 1955.)

MM.

Acquié (Jean-Emile), 1re région.
Fau (Paul-Félix-Jules), 1re région.
Gasser (Maurice-Etienne), 7e région.
Lebettre (Jacques-Charles-Roger), 2e région.
Maillard (Paul), 3e région.
Marguerite (Henri-François), 7e région.
Richman (Jack), 1re région.
Simon (Jean-Roger-Louis-Charles), 7e région.

Au grade de lieutenant d'administration de réserve.

Les sous-lieutenants d'administration de réserve désignés ci-après:

(Rang du 18 avril 1955.)

M. Loth (Henry-Raymond-Charles), 2e région.

(Rang du 28 septembre 1955.)

M. Vignaud-Dupuy de Saint-Florent (Jean-Claude), 2e région.

(Rang du 18 octobre 1955.)

MM

André (Gilles), 1re région.
André (René-Marcel-Henri), 7e région.
Barnerias (Maurice-Alexis-Mary-Jean-Paul), 1re région.
Bazier (René-Marie), 1re région.
Bluhm (Pierre-Léon-Marius), 9e région.
Bollée (Gérard-Charles-Amédée), 3e région.
Bonnet (Gérard), 8e région.
Bouton (Georges), 1re région.
Boutot (Pierre-Guy), 5e région.
Camuzat (Maurice-Michel), 1re région.
Charret (Georges-Elie-Auguste), 9e région.
Depoix (Jean-Loup), 1re région.
Descamps (Maurice), 9e région.
Desjardins (Christian-Marcel), 3e région.
Duberga (Jean-Pierre-Fernand), 4e région.
Duthoit (Charles-Jules-Fernand), 2e région.
Faure (Serge-Claudius-Auguste), 7e région.
Godet (Bernard-Camille), 1re région.
Goirand (Georges-Félix-Albert), troupes du Maroc.
Gosset (Jean-Claude-Raoul), 2e région.
Gourdou (Robert-Louis-Jean-François), 5e région.
Gouze (Raymond-Eugène-Henry-Marie), 1re région.
Graffin (Jean-René-Maurice), 1re région.
Gravot (Bernard-Philippe), 1re région.
Guillot (Michel-Alexandre-Paul), 1re région.
Hue (Jean-Louis-Auguste), 3e région.
Ipcar (Jean-Gustave), 1re région.
Lacassagne (Louis-Marie-Antonin), 1re région.
Lamarle (Christian-Pierre-Jean), 9e région.
Laturnus (Georges-Pierre-Henri), 8e région.
Leguevel (Gilbert-Olivier-Paul), 10e région.
Lenotre (Michel-Pierre-Alphonse), 5e région.
Malye (Paul-Marie), Extrême-Orient.
Monnot (Philippe-Jean-Joseph), 8e région.
Reboul (Henri-Marie-François-Paul), 3e région.
Renaud (Jean), 6e région.
Royer (Bernard-Lucien), 4e région.
Schmitt (Roger-Marcel), 7e région.
Tête (Alain-Jean), 1re région.
Villet (Jean-Louis-Joseph), 9e région.
Watrinet (Claude-Louis-Reine), 6e région.

Les nominations ou promotions visées au présent décret sont prononcées sans rappel de solde pour la période correspondant au service actif légal et avec rappel de solde pour la période à partir de laquelle les intéressés auraient été rappelés ou maintenus effectivement sous les drapeaux en exécution de mesures générales, postérieurement à la date fixée pour leur prise de rang.

Décret du 20 février 1956 tendant à modifier les dates de prise de rang dans les grades de médecin sous-lieutenant et de médecin lieutenant d'un officier de réserve nommé à un grade d'officier à titre temporaire pendant les hostilités et diplômé après le 1er juin 1950.

Par décret en date du 20 février 1956, le décret ci-après portant nomination dans les réserves des services de santé des armées (armée de terre) est rectifié comme suit:

Décret du 5 juillet 1952.

Au lieu de:

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

(A compter du 19 mars 1952.)

Pour prendre rang du 19 mars 1948.

Aubertin (Didier-Odet-Henri), 1re région.

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

(A compter du 19 mars 1952.)

Aubertin (Didier-Odet-Henri), 1re région.

Lire:

Au grade de médecin sous-lieutenant de réserve.

(A compter du 7 décembre 1955.)

Pour prendre rang du 7 décembre 1951.

Aubertin (Didier-Odet-Henri), 1re région.

Au grade de médecin lieutenant de réserve.

(A compter du 7 décembre 1955.)

Aubertin (Didier-Odet-Henri), 1re région.

Décret du 20 février 1956 portant nomination et promotion d'officiers du corps de santé de la marine (active).

Par décret en date du 20 février 1956:

Sont nommés dans le corps du service de santé de la marine par ordre alphabétique:

Au grade de médecin de 3e classe.

(A compter du 1er juillet 1955.)

Les élèves du service de santé de la marine:

Bock (Gérard-Pierre-Marcel), reçu docteur en médecine le 25 juillet 1955.

Bolla (Jean-Yves), reçu docteur en médecine le 30 juillet 1955.

Cariou (Sébastien-Roger), reçu docteur en médecine le 27 juillet 1955

Hénaff (Raymond-Eugène-Joseph), reçu docteur en médecine le 25 juillet 1955.

Libouban (René-Jean), reçu docteur en médecine le 28 juillet 1955.

Longuet (Daniel-Michel), reçu docteur en médecine le 22 juillet 1955.

Péron (Pierre), reçu docteur en médecine le 19 juillet 1955.

(A compter du 1er novembre 1955.)

Les élèves du service de santé de la marine:

Aubert (Jacques-Raymond), reçu docteur en médecine le 18 novembre 1955.

Brunet (Jean), reçu docteur en médecine le 28 novembre 1955.

(A compter du 1er décembre 1955.)

Les élèves du service de santé de la marine:

Arnaud (Georges-Raymond-Henri), reçu docteur en médecine le 7 décembre 1955.

Brisset (François-Marie-Jules-Raoul), reçu docteur en médecine le 19 décembre 1955.

Comby (Frédéric-Bernard-Marie), reçu docteur en médecine le 7 décembre 1955.

Dejussieu (Jacques), reçu docteur en médecine le 12 décembre 1955.

Dupoux (Jacques-Emile-Antoine), reçu docteur en médecine le 21 décembre 1955.

Force (Louis-Joseph-Norbert), reçu docteur en médecine le 19 décembre 1955.

Geindre (Michel-Jean-Antoine-Frédéric), reçu docteur en médecine le 23 décembre 1955.

Jega (Alain-Paul-Marie), reçu docteur en médecine le 23 décembre 1955.

Le Moigne (Pierre-Louis), reçu docteur en médecine le 14 décembre 1955.

Le Treut (Alain-Jean-Nicolas), reçu docteur en médecine le 14 décembre 1955.

Poupée (Jean-Claude-André), reçu docteur en médecine le 2 décembre 1955.

Tafani (André-Jean), reçu docteur en médecine le 3 décembre 1955.

La prise de rang dans le grade de médecin de 3e classe prend effet, sans rappel de solde, pour les officiers désignés ci-dessus, à compter du 1er janvier 1952.

Les officiers désignés à l'article 1er sont promus, sans rappel de solde, conformément aux dispositions de l'article 68 de la loi du 4 mars 1929, au grade de médecin de 2e classe pour prendre rang à compter du 1er janvier 1951.

Ces officiers percevront la solde de médecin de 2e classe à compter des dates ci-après:

1er juillet 1955.

Les médecins de 2e classe:

Bock (G.-P.-M.).
Botta (J.-Y.).
Cariou (S.-R.).
Hénaff (R.-E. J.).
Libouban (R.-J.).
Longuet (D.-M.).
Péron (P.).

1er novembre 1955.

Les médecins de 2e classe:

Aubert (J.-R.).
Brunet (J.).

1er décembre 1955.

Les médecins de 2e classe:

Arnaud (G.-R.-H.).
Brisset (F.-M.-J.-R.).
Comby (F.-R.-M.).
Dejussieu (J.).
Duroux (J.-E.-A.).
Force (L.-J.-N.).
Geindre (M.-J.-A.-F.).
Jega (A.-P.-M.).
Le Moigne (P. L.).
Le Treut (A.-J.-N.).
Poupée (J.-C.-A.).
Tafani (A.-J.).

Décret du 20 février 1956 portant nomination et promotion d'élèves de l'école du service de santé militaire détachés définitivement à l'armée de l'air.

Par décret en date du 20 février 1956, sont nommés à titre définitif dans le service de santé de l'air les élèves de l'école du service de santé militaire détachés définitivement dans l'armée de l'air:

Au grade de médecin sous-lieutenant.

(A dater du 1er décembre 1955.)

MM.

Pannier (Roger-Marcel-Louis), reçu docteur en médecine le 20 décembre 1955.
Peyre (Jean-Michel), reçu docteur en médecine le 14 décembre 1955.

La date de prise de rang dans leur grade des médecins sous-lieutenants ci-dessus désignés est fixée sans rappel de solde au 1er janvier 1952 et les intéressés sont promus au grade de médecin lieutenant pour prendre rang, sans rappel de solde, du 1er janvier 1954.

Décret du 20 février 1956 portant nominations dans le service vétérinaire.

Par décret en date du 20 février 1956:

Le vétérinaire sous-lieutenant ci-après désigné est promu au grade de vétérinaire lieutenant pour prendre rang du 1er janvier 1956:

M. Ruet (Louis-Paul).

Les élèves de l'école du service de santé militaire ci-après désignés, reçus docteurs vétérinaires, sont nommés au grade de vétérinaire sous-lieutenant de l'armée active:

(A compter du 1er novembre 1955.)

M. Contart (Michel-Pierre-Maurice), reçu docteur vétérinaire le 28 novembre 1955.

(A compter du 1er décembre 1955.)

M. Lejay (Pierre-Henri), reçu docteur vétérinaire le 12 décembre 1955.
M. Minot (Michel-Henri-Albert), reçu docteur vétérinaire le 14 décembre 1955.
M. Weber (Francis-Jean-Claude), reçu docteur vétérinaire le 15 décembre 1955.
M. Ferrand (Jean-Louis-Régis), reçu docteur vétérinaire le 19 décembre 1955.

La date de prise de rang dans leur grade des vétérinaires sous-lieutenants désignés à l'article 2 est fixée sans rappel de solde au 1er janvier 1954 et les intéressés sont promus sans rappel de solde au grade de vétérinaire lieutenant pour prendre rang du 1er janvier 1956.

Décret du 20 février 1956 portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du service vétérinaire (armée de terre).

Par décret en date du 20 février 1956, sont promus à titre définitif, pour prendre rang du 1er avril 1955:

Au grade de vétérinaire capitaine de réserve.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Maudet (Jean-Lucien-Henri), 4e région.
Jullien (Georges-Joseph-Antoine), 9e région.
Sourzac (Paul-Elie-Joseph), 4e région.
Sauvaitre (Armand-Auguste), 9e région.
Julliard (Germain-François-Auguste), 8e région.
Reneaume (Joseph-François-Charles), 4e région.
Faillie (Jean-Georges), 2e région.
Ruby (Paul-Robert), 8e région.
Léger (Amédée-Désiré), 7e région.
Rochette (Pierre-Louis-Marie-Joseph), 8e région.
Belaubre (Jean), 8e région.
Lacaze (Pierre), 5e région.
Basille (Daniel-Rémi-Jean), 1re région.
Balossier (Jean), 2e région.
Strack (Joseph-Pierre), 6e région.
Saint-Martin (Jean-Léon-Elie-Marcel-Anicet), 5e région.
Donnart (Charles), 3e région.
Bleton (Roger-Charles), 7e région.
Deveaux (Jean-Edouard-Alphonse), 2e région.
Bedel (Louis-Pierre-Marie), 3e région.
Le Berre (Gabriel-Marie), 3e région.
Espin (Antoine-Emile), 5e région.
Fouquet (André-Louis-Jules), 2e région.
Gapais (Jean-Gurval-Léon), 3e région.
Fourtier (André-Marc-Eugène), 6e région.
Bellon (Gustave-Jean-Marie), 1re région.
Moreau (Pierre-Etienne), 1re région.
Murciani (Charles-François), A. O. F.
Barbaud (Roger), Maroc.
Larue (Maurice-Antoine-Justin), 10e région.
Oppetit (Yves-Louis-Auguste), 9e région.
Vilcoq (Louis-Alexandre), Maroc.
Camilleri (Joseph-Henri), 10e région.
Pradine (Marcel-Louis-Antoine), 10e région.
Joncquiert (Claude-Henri), Maroc.
Vasseur (Marcel-Georges), 1re région.
Roy (Georges-Fernand), 1re région.
Restout (Raymond-Edgar-Georges), 3e région.
Haberer (Charles-François-Xavier), 6e région.
Hulin (Pierre), A. O. F.
Orue (Jean-Raymond-Louis), A. O. F.

Conditions particulières.

MM. les vétérinaires lieutenants:

Puget (Edouard-Pierre-Louis), 5e région.
Brunaud (Marcel-Daniel-Pierre), 5e région.

Par décret en date du 20 février 1956, sont promus à titre définitif, pour prendre rang du 1er septembre 1955:

Au grade de vétérinaire sous-lieutenant de réserve.

MM. les vétérinaires aspirants:

Delaby (Philippe-Jean-Pierre), 1re région.
Tostain (Jean-Louis), 3e région.
Capeyron (Jean-Marie-Daniel), 4e région.
Feugère (Roger-Léon-Fernand), 4e région.
Lecomte (Serge-André), 4e région.
Vigouroux (Alain-Jean), 3e région.
Valenza (Jean-François-Henri-Louis), A. E. F.

MM. les vétérinaires auxiliaires:

Aribert-Desjardins (Roger-Auguste), 1re région.
Charpentier (Jean-Claude), 1re région.
Fabères (Guy-Jean-Lucien), 1re région.
Feugeas (Claude-Jean), 1re région.
Fournier (Jean-Ernest-Edmond), 1re région.
Guerreau (Pierre-Raymond-Charles), 1re région.
Hugonet (Raymond-Julien), 1re région.
Letessier (Roger-René-Georges), 1re région.
Renard (Jean-Albert-Arthur-Charles), 1re région.
Videau (Daniel-Edmond-Xavier), 1re région.
Angot (Michel-Pierre), 2e région.
Bard (Philippe-Pierre-Ernest), 2e région.
Bourge (Michel-Louis-Xavier), 2e région.
Duée (Jean-Pierre), 2e région.
Dufour (Jules), 2e région.
Evrard (Jacques-Edmond-Alphonse), 2e région.
Giard (Antoine-Michel-Marie-Joseph), 2e région.
Godet (Roger-Jacques-Albert), 2e région.
Leleu (Gaston), 2e région.
Lequin (Pierre-Julien-Ferdinand), 2e région.
Marichez (Jacques-Théodore-Jean), 2e région.
Pierre (Roger-Maurice), 2e région.
Seiliez (Fernand-Jules), 2e région.
Staquet (Robert-François-Ghislain), 2e région.
Tribouillard (Gaston-Albert), 2e région.
Bachy (Pierre-Fernand), 3e région.
Bancourt (Charles-Juste-Alexandre), 3e région.
Brisemontier (Charles-Max), 3e région.
Castres (Jean-Camille-Augustin), 3e région.
Colin (Yves-Maurice-Simon-Ambroise), 3e région.
Février (Jean-Gaston-Albert), 3e région.
Foret (Roger-Léon-Joseph), 3e région.
Gaberel (André-Pierre), 3e région.
Gielfrich (Ghislain), 3e région.
Gratton (Jean-Romain-Grégoire), 3e région.
Greaud (Robert-Clément), 3e région.
Hernot (Paul), 3e région.
Lemay (Raymond-Pierre-Marcel), 3e région.

Morel (Pierre-Henri), 4e région.
Noyaret (Charles-Emile), 3e région.
Papin (Paul-Félix-Louis), 3e région.
Plainfosse (Jean-Paul-Anatole), 3e région.
Planchais (Pierre-Jean-Marcel-Maurice), 3e région.
Poullain (Michel-Gabriel-François), 3e région.
Andrieux (Jean-Julien), 4e région.
Barrière (Jacques-Arthur-Roger), 4e région.
Baudry (Louis-Noël-Gilbert), 4e région.
Bretenet (Georges-Jules-François), 1re région.
Cohen-Namia (Gilbert-Salomon), 4e région.
Dauger (Marc), 4e région.
Denise (Michel-Léon), 4e région.
Gaye (Emile-Jean-Marie), 4e région.
Kirmaier (Simon), 4e région.
Maleyrat (Henri), 4e région.
Morin (Jacques), 4e région.
Robin (Pierre-Auguste-Nicolas), 4e région.
Soulard (Michel-Gabriel), 4e région.
Triquet (Gilbert-Maurice-Jean-Joseph-Pierre), 4e région.
Troquereau (Guy-Albert), 4e région.
Boubal (Jacques-Jules-Laurent), 5e région.
Boyer (Eugène-Félix), 5e région.
Calmels (Pierre-Jean-François-Charles), 5e région.
Durand (Jacques-Jean-Marie), 5e région.
Larchier (Henri), 5e région.
Lunati (Bruno-Edouard), 5e région.
Marquigny (Christophe-Eugène-Henri), 5e région.
Roquefort (Jean), 5e région.
Sedeilhan (Bernard), 5e région.
Tastavy (André-Jules-Alphonse), 5e région.
Vilar (René-Marius-André), 5e région.
Bind (Jean-Paul), 6e région.
Bucher (Jean-Eugène), 6e région.
Claude (Robert-Louis-Charles-Paul), 6e région.
Coche (Pierre-Louis), 6e région.
Delfosse (Eugène-Joseph), 6e région.
Garnier (Pierre-Guy), 6e région.
Guyot (Jean-Etienne-Marie), 6e région.
Jacques (Daniel-Jules-Alexandre), 6e région.
Ledoyen (Jacques-Marie-Léon-Georges), 6e région.
Pinsun (Jacques-Lucien), 6e région.
Schickel (Ernest), 6e région.
Eugène, dit Rocheseon (Jacques-Henri-Louis), 7e région.
Hyvernat (Jean-Daniel), 7e région.
Morel (Jean-Abel), 7e région.
Theron (Bernard-Louis), 7e région.
Vernois (Joseph-Jacques), 7e région.
Beaufrère (Pierre-Léon-François), 8e région.
Cottereau (Philippe-René), 8e région.
Dethostal (Olivier-Paul-François), 8e région.
Depigny (Pierre-François), 8e région.
Desenclos (Raymond-Bernard), 8e région.
Dumazet (Jean), 8e région.
Faisan (Joseph-André), 8e région.
Faure (Noël-Théodore-Joseph), 8e région.
Goudable (Paul), 8e région.
Jautard (Louis-Max), 8e région.
Jouve (Georges-Paul-Henri), 8e région.
Molineus (Jacques-Alexandre-Maurice-Yvan), 8e région.
Paulin (Pierre-Guy-Henri), 8e région.
Pernin (Hubert-Jean), 8e région.
Angles (Albert-Augustin), 9e région.
Joseph (Robert-Désiré), 9e région.
Lepetit (Jacques-Albert), 9e région.
Trouilhat (Albert-René-Frédéric), 9e région.
Fillet (René-Paul-Augustin), 10e région.
Fourment (René-Jacques), 10e région.
Poul (Jean-François-Antoine-Marie), 10e région.
Rampon (Robert-Emile), 10e région.
Aldebert (Jean-Claude-André), Maroc.
Haag (Jean-Frédéric), Maroc.
Morelon (Paul-Louis), Maroc.
Sendral (Robert-Jean-Marc), Maroc.
Vercellotti (Henri-Paul-Alix), Maroc.
Huc (Gérard-Raphaël-Pierre), Tunisie.
Labouche (Jean-Jacques-Claude), A. O. F.
Leclercq (Pierre-Eugène-Arthur), A. O. F.
Moal (Roland-Albert), A. O. F.
Prime (Paul-Julien), A. O. F.
Thome (Maurice-Fernand-Julien), A. E. F.
Vachetie (Jean-Georges), A. E. F.
Rumeau (Jacques-Georges), Madagascar.

Décret du 20 février 1956 portant nominations dans le service vétérinaire (réserve).

Par décret en date du 20 février 1956, sont nommés au grade de vétérinaire sous-lieutenant de réserve, à dater du 1er décembre 1955, pour prendre rang sans rappel de solde du 1er décembre 1953:

MM. les vétérinaires auxiliaires de réserve:

Nahon (Marcel), troupes du Maroc.
Rouhaud (Maurice), 10e région militaire.
Vigier (Maurice), 10e région militaire.
Doux (Georges), 10e région militaire.

Décret du 20 février 1956 portant promotion automatique (réserve).

SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES

Par décret en date du 20 février 1956, est promu au grade d'ingénieur de 2e classe des travaux, promotion automatique, pour prendre rang du 1er janvier 1956, M. l'ingénieur de 3e classe des travaux Rouan (Roger-Gabriel).

Décret du 20 février 1956 portant admission dans les cadres de réserve du service des essences des armées de deux officiers supérieurs des essences admis à la retraite.

Par décret en date du 20 février 1956, sont admis dans les cadres de réserve du service des essences des armées à compter du jour de leur radiation des contrôles de l'armée active:

Avec le grade d'ingénieur principal des travaux.

M. Blosse (Paul-Elie), admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 21 décembre 1955.

Avec le grade d'adjoint d'administration principal.

M. Debois (Camille-Henri-Justin), admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er janvier 1956.

Armée de terre (active).

Par décision en date du 21 février 1956, sont promus pour prendre rang du 1er mars 1956, les sous-officiers servant après la durée légale dont les noms suivent:

TROUPES METROPOLITAINES

INTENDANCE

A. — *Au grade d'adjudant-chef.*

Les adjudants:
Brunault (Jean), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Guilhem (Georges), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
Veremme (Alphonse), bureaux, 2e section de C. O. M. A.
Borrod (Pierre), exploitation, 8e section de C. O. M. A.
Terrasson (Maurice), bureaux, 4e section de C. O. M. A.
Guionnet (André), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
Souquet (Fernand), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
Boesser (Paul), bureaux, 451e compagnie lourde intendance.
Guignard (Pierre), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
Le Berre (Albert), exploitation, 19e D. I.
Fontaine (Henri), exploitation, 451e compagnie lourde intendance.

B. — *Au grade d'adjudant.*

Les sergents-majors:
3e tour (choix). Maury (Raymond), exploitation, 451e compagnie lourde intendance.
4e tour (ancienneté). Chando (Joseph), bureaux, 32e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Bosson (Roger), exploitation, 9e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Adolphe (Pierre), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Dangeard (Georges), exploitation, 3e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Bres (Raymond), bureaux, 9e section de C. O. M. A.
1er tour (choix). Roussely (Maurice), bureaux, 10e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Colinet (Léon), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
3e tour (choix). L'Huillier (Maurice), bureaux, 1re section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Ros (Joseph), exploitation, F. T. E. O.
1er tour (choix). Perrin (Jean), exploitation, F. T. E. O.
2e tour (choix). Emingeard (Marcel), exploitation, 2e section de C. O. M. A.
3e tour (choix). Sejourne (André), exploitation, 32e section de C. O. M. A.
4e tour (ancienneté). Horner (Albert), exploitation, 451e compagnie lourde intendance.
1er tour (choix). Gerome (Pierre), exploitation, 4e section de C. O. M. A.
2e tour (choix). Violato (Raymond), exploitation, 10e section de C. O. M. A.

Liste d'admissibilité à l'école supérieure de guerre (concours d'admission de 1956).

Les cent six officiers dont les noms suivent sont déclarés admissibles à la suite des épreuves écrites du concours d'admission à l'école supérieure de guerre en 1956:

Gendarmerie.

M. Rigaud (Pierre), capitaine, 5e R. M.

Infanterie.

MM.

Aeberhardt (Paul-René), capitaine, 8e R. M.
André (Roger-Henri-Fernand), chef de bataillon, 1re R. M.
Aussaresses (Paul-Louis), capitaine, 10e R. M.
Badts de Cugnac (de) (Yves-Roger-Joseph), chef de bataillon, Maroc.
Barère (Georges-Pierre-Etienne), capitaine, 10e R. M.
Boulnois (Francis-Louis-Clément), capitaine, administration centrale.
Bourgeais (Robert-Louis-Auguste), chef de bataillon, Maroc.
Bourgeois (Jacques-Marie-Lucien), capitaine, administration centrale.
Bouvery (Jacques-Marcel-Antoine-François), capitaine, 10e R. M.
Brechignac (Jean-Albert-Henri), chef de bataillon, 5e R. M.
Broizat (Joseph-Marie-Théophane), chef de bataillon, 1re R. M.
Bure (Louis-Marie-Léon), capitaine, 10e R. M.
Chiron de la Casinière (Henry), chef de bataillon, F. F. A.
Clave (Philippe-Marie-Antoine), chef de bataillon, administration centrale.
Costa de Beauregard (Roland-Oscar-Marie-Christian), chef de bataillon, E. S. M. I. A. (3e R. M.).
Ducret (Roger-François), chef de bataillon, 2e R. M.
Dutertre (Christian-Constant), chef de bataillon, 1re R. M.
Galzy (Georges-Marius), chef de bataillon, administration centrale.
Geminel (Maurice), chef de bataillon, 10e R. M.
Gervasy (Gabriel-Jean), chef de bataillon, Maroc.
Gois (Charles-Louis-Victor), chef de bataillon, 10e R. M.
Gros (Albert-André), capitaine, 7e R. M.
Guilland (Gustave-Léon), capitaine, 8e R. M.
Herpin (Xavier-Martin-Henri), capitaine, 10e R. M.
Idier (Paul-Georges-Marie), chef de bataillon, administration centrale.
Jaouen (René-Jean), capitaine, 3e R. M.
Jarrot (Pierre-Anatole Jean), capitaine, Maroc.
Jubelin (Pierre-Jules-Joseph), chef de bataillon, F. F. A.
Kopf (Alfred), capitaine, 10e R. M.
Lacombe (de) (Guy), chef de bataillon, Tunisie.
Lanquetot (André-Denys-Gaston), capitaine, 1re R. M.
Leclaire (Georges-Charles-Alfred), capitaine, Tunisie.
Mecquenem (de) (Roland), chef de bataillon, Maroc.
Mengin-Lecreulx (Guy-Georges-Paul), chef de bataillon, 5e R. M.
Montaud (Pierre-André-Jean), capitaine, F. F. A.
Monteil (Henri-René), chef de bataillon, 1re R. M.
Nougues (Jean-Félix-Joseph), chef de bataillon, administration centrale.
Pelletier (Emile-Anestor-Dominique), capitaine, administration centrale.
Pelte (Auguste-Louis), chef de bataillon, 6e R. M.
Pichene (Roger), capitaine, Maroc.
Pierson (Jacques-Albert-François), capitaine, 10e R. M.
Portail (Marie-José-Nicolas), chef de bataillon, 10e R. M.
Richard (Jean), chef de bataillon, administration centrale.
Robert (Jean-Joseph), chef de bataillon, 1re R. M.
Rousse-Lacordaire (Yves-Jérôme), capitaine, administration centrale.
Talmon (Georges-Robert), capitaine, 10e R. M.
Tassel (Pierre-Maurice-Marie), chef de bataillon, administration centrale.
Thenoz (Michel-Benjamin), chef de bataillon, 8e R. M.
Toussaint (Robert-Emilien), chef de bataillon, 2e R. M.

Arme blindée et Cavalerie.

MM.

Abrial (Jacques-Raymond-Marie), chef d'escadrons, 2e R. M.
Bernard (Maurice-Jean-Valéry), chef d'escadrons, 1re R. M.
Boucher (Jean-Roger), capitaine, 10e R. M.
Burin des Roziers (Hervé-Jacques-Louis), chef d'escadrons, administration centrale.
Butler (de) (Jean-Richard), chef d'escadrons, 10e R. M.
Chenu (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadrons, F. F. A.
Garder (Michel), capitaine, 10e R. M.
Gauthier (Antoine-François-Xavier), chef d'escadrons, 1re R. M.
Le Roy (Sainte-Marie-Charles), capitaine, 1re R. M.
Mazarguil (André), chef d'escadrons, 2e R. M.
Mercier du Paty de Clam (Michel-Ferdinand), capitaine, 10e R. M.
Michelet (Louis-Christian), chef d'escadrons, administration centrale.
Miler (Jacques-Marie-Louis), chef d'escadrons, F. F. A.
Tassin de Saint-Pereuse (Renaud-Melchior-François), chef d'escadrons, 1re R. M.

Artillerie.

MM.

Bignon (André-Georges-Marie), capitaine, E. S. M. I. A. (3e R. M.).
Challeat (Louis-Marie), capitaine, administration centrale.
Delisle (Jean), chef d'escadron, E. S. M. I. A. (3e R. M.).
Ferrier (Jean-Antoine-Eugène), capitaine, 9e R. M.
Grando (Roger-Charles), chef d'escadron, I. G. A. et F. T. A. (1re R. M.).
Lecaplain (Louis-André-Frédéric), chef d'escadron, F. F. A.
Nicolet (Guy-Pierre-Marie), chef d'escadron, 1re R. M.
Stein (Georges-Emile), chef d'escadron, 1re R. M.
Viellard (Jean-François), capitaine, 4e R. M.

Génie.

MM.

Beauchamp (Jean), chef de bataillon, 6e R. M.
Blanchard (Jean-Léon-Marie), capitaine, 8e R. M.
Lanselle (André-Lucien), capitaine, 3e R. M.

Train.

M. Lavoix (Yves-Léon-Marie), chef d'escadron, 8e R. M.

Transmissions.

MM.

Broca (de) (Henri-Marie-Joseph), chef de bataillon, 3e R. M.
Chastanet (Marius-Emmanuel), chef de bataillon, 1re R. M.
Delaval (Alain), capitaine, 1re R. M.
Duez (Gaston), capitaine, 1re R. M.
Lavoissière (Jack-Marie-Anselme), capitaine, 10e R. M.
Marescot du Thilleul (Yves-Georges-Augustin), capitaine, F. F. A.
Meunier (Noël-Emile), capitaine, 7e R. M.

Infanterie coloniale.

MM.

Bourgeon (Roger-Paul), chef de bataillon, F. F. A.
Chabot (Antoine), chef de bataillon, 1re R. M.
Colin (Daniel-Francis-Jean), chef de bataillon, 1re R. M.
Delaunay (Marie-Jean-Loup-Edmond), chef de bataillon, administration centrale.
Dion (Yves-Edmond-Georges), chef de bataillon, 4e R. M.
Dumas (André-Marcel), chef de bataillon, D. I. T. C. (1re R. M.).
Esquilat (Georges-Jean-Victor), chef de bataillon, 1re R. M.
Fournier (André-Gabriel-Albert), chef de bataillon, E. A. I. (4e R. M.).
François (Claude-Gabriel), chef de bataillon, administration centrale.
Jeanblanc (Paul-Camille-Gustave), chef de bataillon, administration centrale.
Lafaurie (Marcel-Emile), chef de bataillon, 10e R. M.
Le Borgne (Guy-Michel), chef de bataillon, administration centrale.
Lecointe (Marc-Camille-Auguste), chef de bataillon, 1re R. M.
Le Duc (Etienne-Marie-Alphonse), capitaine, administration centrale.
Malet (Yves-Paul-Marie), chef de bataillon, F. F. A.
Merat (Louis-Joseph-Auguste), chef de bataillon, administration centrale.
Picard (Pierre-Georges), chef de bataillon, 3e R. M.
Rabillard (Pierre-Henri-Lucien), chef de bataillon, administration centrale.
Sechet (Henri-Edme-Marie), chef de bataillon, 1re R. M.
Seguins-Pazzis (de) (Hubert), lieutenant-colonel, administration centrale.
Vidal (Marcel-Marie-Joseph), chef de bataillon, S. E. I. T. C. (1re R. M.).

Artillerie coloniale.

M. Sibiril-Lefèvre (Yves-Albert), chef d'escadron, administration centrale.

Ces officiers subiront les épreuves orales en trois séries successives:

1re série: du 12 au 17 mars.
2e série: du 19 au 24 mars.
3e série: du 26 au 31 mars.

Les officiers qui ont passé les épreuves écrites à Paris, à l'exception de ceux dont les noms commencent par les lettres comprises entre la lettre D incluse et la lettre K incluse, constituent la première série.

Les officiers qui ont passé les épreuves écrites à Paris et dont les noms commencent par les lettres comprises entre la lettre D incluse et la lettre K incluse, ainsi que les officiers qui ont passé les épreuves écrites à Metz, Dijon, Toulouse et Baden-Oos, constituent la deuxième série.

Les officiers qui ont passé les épreuves écrites à Alger et Rabat constituent la troisième série.

Les épreuves orales se dérouleront à l'école supérieure de guerre, 9, place Joffre, à Paris.

Les officiers se présenteront devant le secrétariat de la commission à l'école supérieure de guerre le samedi précédant le premier jour de leur série entre quatorze heures trente et dix-huit heures afin d'y recevoir les instructions concernant les épreuves orales.

Les officiers subiront les épreuves orales en tenue n° 1 (1) avec barrettes de décorations.

(1) Vareuse et pantalon en whipcord kaki clair jaspé avec ceinturon de cérémonie, chemise blanche, cravate noire, chaussures noires, képi, gants blancs (*B. O.*, p. p. 1953, tableau II, p. 2934).

Liste de classement, pour les grades d'attachés de 1re et de 2e classe à l'intendance, établie à la suite du concours des 8 et 9 novembre 1955 (organisé en exécution des dispositions de la dépêche n° 1356-1/INT. du 17 juin 1952).

Attachés de 1re classe.

MM.

1 Lemaire (André-Michel-Antoine), lieutenant d'administration de réserve de l'intendance, 2e région.

2 Dupon (Jacques-Hubert-Théodore), lieutenant d'administration de réserve de l'intendance, 1re région.

Attachés de 2e classe.

MM.

1 Martaguet (Michel-Charles-Albert), maréchal des logis de réserve de l'arme blindée et cavalerie, 7e région.

2 Caillaud (Georges), sergent de réserve de l'intendance, 1re région.

3 Pérouse (Gabriel-Marie-Jean), sergent de réserve de l'infanterie, 8e région.

4 Gless (Robert-Martin-Joseph), maréchal des logis de réserve de l'artillerie, 6e région.

5 Zoubritzky (Gérard-Salomon), sergent de réserve de l'intendance, 1re région.

6 Heuguet (Jean-Auguste-François), sergent de réserve de l'infanterie, 3e région.

7 Bohl (Jean-Marcel-André), maréchal des logis de réserve de l'arme blindée et cavalerie, troupes du Maroc.

8 Courtalon (Jean-Pierre-Auguste), sergent de réserve de l'intendance, 1re région.

9 Barbier (Christian-André), sous-lieutenant d'administration de réserve de l'intendance, 1re région.

10 Camphyn (Pierre-François), sergent de réserve de l'intendance, 2e région.

11 Deschemacker (Guy-Fernand), sergent de réserve de l'intendance. 10e région.

12 Benzimra (David), sous-lieutenant d'administration de réserve de l'intendance, 1re région.

Notification des résultats du concours sera faite aux intéressés par les directeurs régionaux de l'intendance.

Liste de véhicules susceptibles d'être rétrocédés à leurs anciens propriétaires.

NUMERO d'ordre.	GENRE	MARQUE	TYPE	NUMERO matricule	NUMERO de châssis.
En compte à la direction du matériel de la 1re région militaire, Paris.					
1	V. L.	Citroën.	11 BL.	100529	372734
2	V. L.	Citroën.	11 B.	105224	123498
3	V. L.	Citroën.	11 BL.	107901	458703

Tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée.

Par arrêté en date du 17 février 1956, sont inscrits au tableau de classement pour le grade de contrôleur de 3e classe de l'administration de l'armée:

MM.

Bouchard (Marcel-Louis-André-Charles), capitaine d'infanterie.

Barbaud (Jean-Constant-Gabriel), pharmacien commandant.

MINISTERE DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Décret du 9 février 1956 portant réintégration d'un auditeur de 1re classe à la cour des comptes.

Par décret en date du 9 février 1956, M. Prada (Jean), auditeur de 1re classe à la cour des comptes, placé en position de disponibilité, est réintégré dans la 1re classe de l'auditorat à compter du 1er février 1956.

Fonds de concours.

Par arrêté en date du 17 février 1956, des crédits ont été ouverts, à titre de fonds de concours, au budget du ministère des affaires économiques et financières, pour l'exercice 1956, au titre des chapitres ci-après:

Chap. 31-02. — Contrôles économiques et financiers. — Rémunérations principales	1.518.250 F.
Chap. 31-04. — Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	300.000
Chap. 31-91. — Indemnités résidentielles	362.350
Chap. 31-92. — Indemnités pour travaux extraordinaires.	350.000
Chap. 33-91. — Prestations et versements obligatoires...	410.000
Total	2.940.600 F.

Fixation de certaines modalités d'application des décrets n° 55-1350 du 14 octobre 1955 et n° 55-1683 du 30 décembre 1955 (publicité foncière).

Rectificatif au *Journal officiel* du 22 février 1956: page 1931, 2e colonne, article 3, 3e et 4e ligne, au lieu de: « les fiches particulières étant classées... », lire: « les fiches particulières d'appartement étant classées... ».

Délégation de signature.

Le ministre des affaires économiques et financières,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 1er et 14 février 1956 portant nomination des membres du Gouvernement,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation permanente et générale est donnée à M. Leonnet (Charles), secrétaire général de la loterie nationale, à l'effet de signer, au nom du ministre des affaires économiques et financières:

1° Les arrêtés et décisions concernant les modalités d'émission et de tirage des tranches ordinaires et spéciales de la loterie nationale, ainsi que la fixation des prix de rachat des billets et fractions de billets;

2° Tous engagements de dépenses, toutes ordonnances, toutes pièces justificatives de dépenses, tous ordres de recettes, et plus généralement toutes pièces comptables concernant le compte spécial « Service financier de la loterie nationale ».

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et prendra effet à compter du 15 février 1956.

Fait à Paris, le 15 février 1956.

PAUL RAMADIER.

TRAVAUX PUBLICS, TRANSPORTS ET TOURISME

Taux des redevances d'atterrissage et d'usage des dispositifs d'éclairage.

Rectificatif au *Journal officiel* du 25 janvier 1956: page 928, article 4, au lieu de: « L'arrêté du 1er mars 1949 modifié par l'arrêté du 10 janvier 1952 est abrogé », lire: « Le titre II de l'arrêté du 1er mars 1949 modifié par l'arrêté du 10 janvier 1952 est abrogé ».

AGRICULTURE

Calcul du prélèvement de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles pour l'année 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret du 30 octobre 1935 modifié, fixant le régime des assurances sociales applicable à l'agriculture, et notamment l'article 10 (§ 2);

Vu l'arrêté du 21 décembre 1953 fixant le maximum des dépenses de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles, et notamment l'article 2;

Sur la proposition du directeur des affaires professionnelles et sociales,

Arrête:

Art. 1er. — Pour l'application de l'arrêté susvisé du 21 décembre 1953, en ce qui concerne le calcul des prélèvements de gestion des organismes d'assurances sociales agricoles pour l'année 1956, le montant moyen national des indemnités journalières de maladie servies par l'ensemble des caisses mutuelles d'assurances sociales agricoles au cours du premier semestre 1955 est fixé à 250 F.

Art. 2. — Le directeur des affaires professionnelles et sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 février 1956.

Le secrétaire d'Etat à l'agriculture,
Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:
Le directeur du cabinet,
RAYMOND BRACONNIER.

Délégation de signature.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture,

Vu le décret n° 47-233 du 23 janvier 1947 autorisant les ministres à déléguer, par arrêté, leur signature;

Vu les décrets des 1er, 9 et 14 février 1956 relatifs à la composition du Gouvernement;

Vu le décret n° 56-183 du 8 février 1956 concernant les attributions de sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Vu le décret n° 56-197 du 15 février 1956 relatif aux attributions des secrétaires et sous-secrétaires d'Etat relevant du ministre des affaires économiques et financières;

Vu l'arrêté du 2 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'agriculture;

Vu l'arrêté du 9 février 1956 portant délégation de signature,

Arrête:

Art. 1er. — Est confirmée dans les mêmes termes la délégation de signature accordée, par arrêté du 9 février 1956, à M. Cépède, chef de cabinet, chargé de la direction du cabinet.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 février 1956.

KLÉBER LOUSTAU.

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 15 février 1956:

Les chefs de district des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Auroyer (Alphonse), à Etang-Salé (Réunion), maison forestière de Saint-Denis, est affecté à Thorens-Glières (Haute-Savoie), district n° 5, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

M. Brun (François), à Lixheim (Moselle), maison forestière de Lixheim, district n° 31, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg, est affecté à Wasselone (Bas-Rhin), district n° 26, inspection des eaux et forêts de Saverne.

M. Leandri (François), à Biana (Corse), district n° 4, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio, est affecté à Evisa (Corse), maison forestière d'Aitone, district n° 5, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Maitrot (Florès), à Quarré-les-Tombes (Yonne), maison forestière de la Vernoie, district n° 26, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est affecté à Châtel-Gérard (Yonne), maison forestière de Missery, district n° 23, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

M. Marchand (Roger), à la Salle (Vosges), maison forestière de la Salle, district n° 48, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape, est affecté à Levier (Doubs), district n° 30, inspection des eaux et forêts de Pontarlier.

M. Passave (Paul), à Lamentin (Guadeloupe), district n° 2, inspection des eaux et forêts de Basse-Terre, est affecté à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), district n° 4, inspection des eaux et forêts de Basse-Terre.

M. Peignon (Adolphe), à Entraigues (Isère), district n° 17, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Est, est affecté à Rumilly (Haute-Savoie), district n° 3, inspection des eaux et forêts d'Annecy.

M. Schaller (Emile), à Saint-Philippe (Réunion), maison forestière de Saint-Philippe, district n° 3, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Urmatt (Bas-Rhin), maison forestière communale de Sperl, district n° 28, inspection des eaux et forêts de Schirmeck.

M. Topenot (André), à Saint-Claude (Jura), district n° 28, inspection des eaux et forêts de Saint-Claude, est affecté à Arbois (Jura), district n° 12, inspection des eaux et forêts de Poligny.

Les agents techniques des eaux et forêts dénommés ci-après sont mutés, sur leur demande, en la même qualité, aux postes indiqués ci-dessous:

M. Albertini (Barthélémy), à Manso (Corse), maison forestière de Pirio, triage n° 22, inspection des eaux et forêts de Bastia, est affecté à Mazzola (Corse), triage n° 41, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Albertini (Jean), à Albertacce (Corse), maison forestière de Popaja, triage n° 35, inspection des eaux et forêts de Bastia, est affecté à Corscia (Corse), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Bastia.

M. Armani (Dominique), à Pastricciola (Corse), triage n° 10, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio, est affecté à Coti-Chiavari (Corse), triage n° 5, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Ast (Robert), à Thann (Haut-Rhin), maison forestière de Kattenbachy, triage n° 108, inspection des eaux et forêts de Saint-Amarin, est affecté à Moyenvre-Grande (Moselle), triage n° 26, inspection des eaux et forêts de Thionville.

M. Avert (Edmond), à Saint-Béat (Haute-Garonne), triage n° 62, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon, est affecté à Chalabre (Aude), triage n° 72, inspection des eaux et forêts de Quillan.

M. Barberis (Raymond), à Larrau-Sud (Basses-Pyrénées), triage n° 19, inspection des eaux et forêts de Bayonne, est affecté au Plan-d'Aups (Var), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Toulon.

M. Barnole (Ernest), agent technique stagiaire des eaux et forêts, provisoirement maintenu dans ses fonctions en application de l'article R 434, est affecté, sur sa demande, à Rozel (Savoie), triage n° 116, inspection des eaux et forêts de Moutiers-Tarentaise.

M. Baudoin (Maurice), à Sauvoy (Meuse), triage n° 53, inspection des eaux et forêts de Commercy, est affecté à Void (Meuse), triage n° 58, inspection des eaux et forêts de Commercy.

M. Bernard (Richard), à Gouaux-de-Luchon (Haute-Garonne), triage n° 64, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon, est affecté à Clerp (Haute-Garonne), triage n° 63, inspection des eaux et forêts de Bagnères-de-Luchon.

M. Bertrand (André), à Meillers (Allier), maison forestière de l'Abbaye-de-Messargues, triage n° 13, inspection des eaux et forêts de Moulins, est affecté à Besson (Allier), maison forestière de Beauregard, triage n° 9, inspection des eaux et forêts de Moulins.

M. Biasini (Paul), à Peyrolles (Bouches-du-Rhône), triage n° 45, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence, est affecté à Rognac (Bouches-du-Rhône), triage n° 42, inspection des eaux et forêts d'Aix-en-Provence.

M. Billey (Henri), à la Côte (Haute-Saône), triage n° 73, inspection des eaux et forêts de Lure, est affecté à Tavey (Haute-Saône), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Lure.

M. Bor (Charles), à la Chapelle-en-Vercors (Drôme), triage n° 16, inspection des eaux et forêts de Valence, est affecté à Roquemaure (Gard), triage n° 89, service de la pêche.

M. Bourgade (Alain), à Lagrasse (Aude), maison forestière du Lauza, triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Carcassonne, est affecté à Auch (Gers), maison forestière du Bois-d'Auch, triage n° 96, inspection des eaux et forêts d'Auch.

M. Brabant (Paul), à Touvre (Charente), maison forestière de la Route-de-Montbron, triage n° 47, inspection des eaux et forêts d'Angoulême, est affecté à Verrières-le-Buisson (Seine-et-Oise), maison forestière de l'Obélisque, triage n° 31, inspection des eaux et forêts de Versailles.

M. Cann (Alphonse), à Oudincourt (Haute-Marne), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Joinville, est affecté à Hanvec (Finistère), maison forestière de la Roche-Noire, triage n° 24, inspection des eaux et forêts de Quimper.

M. Carrère (Lucien), à Hèches (Hautes-Pyrénées), triage n° 115, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau, est affecté à Campan, la Séoube (Hautes-Pyrénées), triage n° 100, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

M. Charpentier (Joseph), à Broussey-en-Woëvre (Meuse), triage n° 36, inspection des eaux et forêts de Commercy, est affecté à Bining (Moselle), maison forestière de Custerwald, triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Bitche.

M. Chastagner (Martial), à Valcivières (Puy-de-Dôme), triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est, est affecté à Meymac (Corrèze), triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Tulle.

M. Crenn (François), à Senonches (Eure-et-Loir), maison forestière de Hérissé, triage n° 66, inspection des eaux et forêts de Chartres, est affecté à Champsecret (Orne), maison forestière des Loges, triage n° 25, inspection des eaux et forêts d'Alençon.

M. Crevisier (Marcel), à Lesseux (Vosges), triage n° 122, inspection des eaux et forêts de Saint-Dié, est affecté à Saint-Rémy (Vosges), maison forestière de Saint-Rémy, triage n° 191, inspection des eaux et forêts de Raon-l'Etape.

M. Cuny (Robert), à Juvaincourt (Vosges), triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Mirecourt, est affecté à Sercœur (Vosges), triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Mirecourt.

M. Darne (Jean), à Formiguères (Pyrénées-Orientales), triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Prades, est affecté à Vira (Pyrénées-Orientales), maison forestière de Vira, triage n° 84, inspection des eaux et forêts de Perpignan.

M. Delpuech (Jean), au Bourget-en-Huile (Savoie), triage n° 33, inspection des eaux et forêts de Chambéry, est affecté à Saint-Pierre-d'Albigny (Savoie), triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Chambéry.

M. Dumand (Charles), à Dommarien (Haute-Marne), triage n° 93, inspection des eaux et forêts de Langres, est affecté à Choignes (Haute-Marne), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Chaumont.

M. Espel (Jean), à Urrugne (Basses-Pyrénées), triage n° 1, inspection des eaux et forêts de Bayonne, est affecté à Saint-Pée-sur-Nivelle (Basses-Pyrénées), triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Bayonne.

M. Feldner (Joseph), à Schirrhoffen (Bas-Rhin), maison forestière de Schirrhoffen, triage n° 39, inspection des eaux et forêts d'Haguenau, est affecté à Saint-Louis (Moselle), maison forestière de Saint-Louis, triage n° 133, inspection des eaux et forêts de Phalsbourg.

M. Ferry (Roger), à Giriviller (Meurthe-et-Moselle), triage n° 99, inspection des eaux et forêts de Lunéville, est affecté à Flavigny-sur-Moselle (Meurthe-et-Moselle), triage n° 87, inspection des eaux et forêts de Nancy.

M. Flament (Georges), à Fondremand (Haute-Saône), triage n° 61, inspection des eaux et forêts de Vesoul, est affecté à Vimy (Pas-de-Calais), triage n° 37, inspection des eaux et forêts d'Arras.

M. Foucher (Norbert), à Précy-le-Sec (Yonne), triage n° 78, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est affecté à Coutarnoux (Yonne), triage n° 79, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

M. Fournol (Joseph), au Chambon-sur-Lignon (Haute-Loire), maison forestière du Chambon-sur-Lignon, triage n° 44, inspection des eaux et forêts du Puy, est affecté à Brioude (Haute-Loire), triage n° 85, service de la pêche.

M. Frache (Marcel), à Granges-sur-Vologne (Vosges), triage n° 117, inspection des eaux et forêts d'Epinal-Nord, est affecté à Assenoncourt (Moselle), maison forestière d'Assenoncourt, triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Metz.

M. Froidevaux (Jules), à Bay-sur-Aube (Haute-Marne), triage n° 108, inspection des eaux et forêts de Langres, est affecté à Pressigny (Haute-Marne), triage n° 86, inspection des eaux et forêts de Langres.

M. Galte (Pierre), à Seix (Ariège), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Saint-Girons, est affecté à Fontpédrouse (Pyrénées-Orientales), triage n° 92, inspection des eaux et forêts de Prades.

M. Georger (Marcel), à Murbach (Haut-Rhin), maison forestière du Florival, triage n° 79, inspection des eaux et forêts de Guebwiller, est affecté à Meyenheim (Haut-Rhin), triage n° 71, inspection des eaux et forêts de Guebwiller.

M. Henry (Louis), à Asnières-sous-Bois (Yonne), triage n° 84, inspection des eaux et forêts d'Avallon, est affecté à Châtel-Gérard (Yonne), maison forestière de Sanvignes, triage n° 81, inspection des eaux et forêts d'Avallon.

M. Jecker (Alfred), à Saint-Etienne-en-Dévoluy (Hautes-Alpes), triage n° 80, inspection des eaux et forêts de Gap, est affecté à Bastelica (Corse), maison forestière de Pineta, triage n° 83, inspection des eaux et forêts d'Ajaccio.

M. Lamarque (Albert), à Vielle-Saint-Girons (Landes), maison forestière de la Jaougue, triage n° 89, inspection des eaux et forêts de Dax, est affecté à Castelnau-Chalosse (Landes), triage n° 83, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. Latour (Jean), à Lomné (Hautes-Pyrénées), triage n° 106, inspection de Tarbes-Arreau, est affecté à Gerde (Hautes-Pyrénées), triage n° 94, inspection des eaux et forêts de Tarbes-Arreau.

M. Leclercq (Charles), à Lembach (Bas-Rhin), maison forestière communale de Lembach inférieur, triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Wissembourg, est affecté à Gresswiller (Bas-Rhin), maison forestière communale de Schweinpferch, triage n° 158, inspection des aux et forêts d'Obernai.

M. Lescalmel (André), à Lit-et-Mixe (Landes), maison forestière de Yons, triage n° 75, inspection des eaux et forêts de Dax, est affecté à Carcen-Ponson (Landes), triage n° 85, inspection des eaux et forêts de Dax.

M. Leveneur (Joseph), à Saint-Paul-Guillaume (Réunion), triage n° 38, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Saint-Louis (les Macques) (Réunion), triage n° 30, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis.

M. Martin (André), à Morienval (Oise), maison forestière de Vaudrampont, triage n° 55, inspection des eaux et forêts de Compiègne, est affecté à la Croix-Saint-Ouen (Oise), maison forestière du Bas-de-la-Croix, triage n° 52, inspection des eaux et forêts de Compiègne.

M. Mermet-Grandfille (René), à Barbirey-sur-Ouche (Côte-d'Or), triage n° 48, inspection des eaux et forêts de Dijon-Ouest, est affecté à Dole (Jura), maison forestière de la Sauline, triage n° 17, inspection des eaux et forêts de Dole.

M. Morand (Roger), à Valbeleix (Puy-de-Dôme), triage n° 57, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est, est affecté à Saint-Germain-l'Herm (Puy-de-Dôme), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est.

M. Pascal (Joseph), à Montricher (Savoie), triage n° 55, inspection de Chambéry-Maurienne, est affecté à Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie), triage n° 56, inspection des eaux et forêts de Chambéry-Maurienne.

M. Peltret (Claude), à Confracourt (Haute-Saône), triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Gray, est affecté à Fontainebleau (Seine-et-Marne), maison forestière de la Porte-de-Nadon, triage n° 104, inspection des eaux et forêts de Fontainebleau.

M. Pommeret (Ernest), à Plouay (Morbihan), maison forestière de Pont-en-Daul, triage n° 29, service de la pêche, est affecté à Saint-Pierre-de-Quiberon (Morbihan), maison forestière des Dunes, triage n° 18, inspection des eaux et forêts de Vannes.

M. Poucant (René), à Hourtin (Gironde), maison forestière des Genêts, triage n° 6, inspection des eaux et forêts de Bordeaux, est affecté à Vinax (Charente-Maritime), maison forestière de la Croix-de-Vinax, triage n° 30, inspection des eaux et forêts de la Rochelle.

M. Quellien (Laurent), à Saint-Plaisir (Allier), maison forestière du Gondoux, triage n° 20, inspection des eaux et forêts de Montluçon, est affecté à Illeville-sur-Montfort (Eure), maison forestière des Terres-Cauvin, triage n° 60, inspection des eaux et forêts d'Evreux.

M. Rebec (Henri), à Essert-Romand (Haute-Savoie), triage n° 68, inspection des eaux et forêts de Thonon, est affecté à Toué-sur-Var (Alpes-Maritimes), triage n° 45, inspection des eaux et forêts de Nice-Ouest.

M. Remy-Renault (Jean), à Lus-la-Croix-Haute (Drôme), triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Die, est affecté à Méaudre-Ouest (Isère), triage n° 82, inspection des eaux et forêts de Grenoble-Ouest.

M. Reymond (Claude), à Boulc (Drôme), triage n° 46, inspection des eaux et forêts de Die, est affecté à Glandage (Drôme), triage n° 44, inspection des eaux et forêts de Die.

M. Riviere (Pierre), à Possession (Réunion), maison forestière du Dos-d'Ane, triage n° 43, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis, est affecté à Saint-Denis (Réunion), maison forestière du Brûlé, triage n° 4, inspection des eaux et forêts de Saint-Denis.

M. Saint-Julien (Roger), à Fraisse-sur-Agout (Hérault), triage n° 13, inspection des eaux et forêts de Béziers, est affecté à Cazilnac (Hérault), triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Béziers.

M. Soucarros (François), à Bielle n° 2 (Basses-Pyrénées), triage n° 54, inspection des eaux et forêts de Pau, est affecté à Lurbe (Basses-Pyrénées), triage n° 35, inspection des eaux et forêts d'Oloron.

M. Verd (Jean), à Flammerans (Côte-d'Or), triage n° 109, inspection des eaux et forêts de Dijon-Est, est affecté à Fournois-d'Auvergne (Puy-de-Dôme), maison forestière de Bois-Grand, triage n° 47, inspection des eaux et forêts de Clermont-Ferrand-Est.

M. Vogel (Martin), à Sainte-Marie-aux-Mines (Haut-Rhin), maison forestière de Petit-Liepvre, triage n° 8, inspection des eaux et forêts de Ribeauvillé, est affecté à Carspach (Haut-Rhin), triage n° 141, inspection des eaux et forêts de Mulhouse.

M. Waroqueaux (Josué), à Puiseux (Aisne), maison forestière de la Maison-Neuve, triage n° 23, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterêts, est affecté à Montgobert (Aisne), maison forestière des Têtes-de-Chavigny, triage n° 25, inspection des eaux et forêts de Villers-Cotterêts.

Génie rural.

Par arrêté du 10 février 1956, sont inscrits au tableau d'avancement pour la classe exceptionnelle du grade d'adjoint technique du génie rural:

Au titre de l'année 1955.

A compter du 10 octobre 1955: M. Bouffier (René), bénéficiaire de la loi du 19 juillet 1952.

Au titre de l'année 1956.

A compter du 1er janvier 1956: MM. Marthre (Louis), Vaqule (Marius).

A compter du 1er juillet 1956: M. Bousquet (Gérard).

Par arrêté du 10 février 1956, sont inscrits au tableau d'avancement pour le grade d'aide-commis du génie rural les employés de bureau du génie rural:

Au titre de l'année 1954.

A compter du 19 octobre 1954: M. Rousset (Francis), bénéficiaire de la loi du 19 juillet 1952.

Au titre de l'année 1955.

A compter du 1er janvier 1955: Mme Lorigne (Madeleine).

A compter du 7 octobre 1955: M. Ruel (Louis), bénéficiaire de la loi du 19 juillet 1952.

Au titre de l'année 1956.

A compter du 1er juin 1956: M. Collignon (Etienne).

Par arrêté en date du 15 février 1956, sont inscrits au tableau d'avancement de 1956:

1° *Pour la classe exceptionnelle du grade d'ingénieur en chef.*

En service dans la métropole.

M. Brault (Jean), déjà inscrit en 1954 et 1955.

En service détaché.

MM. Trintignac (Roger), Catheninaud (Robert), déjà inscrits en 1954 et 1955.

2° *Pour la classe principale du grade d'ingénieur du génie rural.*

Les ingénieurs du génie rural de 1re classe dont les noms suivent:

En service dans la métropole.

A compter du 1er janvier 1956: MM. Vellinger (Pierre) et Mesnil (Michel).

A compter du 1er juillet 1956: MM. Carillon (Rémi), Chavey (Robert), Torrion (Louis).

A compter du 1er octobre 1956: MM. Blaizot (François), Michaux (René), Foulhouze (Robert), Encontre (René), Bernard (René), Giroux (André).

En service détaché.

A compter du 1er juillet 1956: MM. Cornu (Lucien), Millon (Jacques).

A compter du 1er octobre 1956: MM. Rainaut (Pierre), Ringuelet (Roger), David (Marc).

3° *Pour la 1re classe du grade d'ingénieur du génie rural.*

(Dans l'ordre ci-après indiqué.)

Les ingénieurs du génie rural de 2e classe dont les noms suivent:

En service dans la métropole.

MM. Ferrari (François), Roubinet (Jacques), déjà inscrits en 1955; MM. Gaillet (Charles), Martinot (Roger), Clement (François), Ganteil (Gabriel), Perol (Georges), Rochette (Michel).

En service détaché.

M. Andrieu (Charles).

Par arrêté en date du 15 février 1956, sont inscrits au tableau d'avancement de 1956, pour le grade d'ingénieur en chef du génie rural, les ingénieurs du génie rural dont les noms suivent:

En service dans la métropole.

MM. Panier (Jean), déjà inscrit en 1955.
Blaizot (François), déjà inscrit en 1955.
Bergeaud (Jean).
Barthe (René).
Laplanche (André), déjà inscrit en 1955.
Quancard (Claude).

En service détaché.

MM. Deret (Jean), déjà inscrit en 1954 et 1955
Dutard (Jacques), déjà inscrit en 1954 et 1955.
Nicolo (Henri), déjà inscrit en 1954 et 1955.
Grolée (Jacques).
Honnorat (Paul).

Par arrêtés du 15 février 1956:

La date de prise d'effet de l'inscription au tableau d'avancement de 1954 pour la classe exceptionnelle d'ingénieur des travaux ruraux de MM. Dantier et Vercier, bénéficiaires de la loi du 19 juillet 1952, est portée rétroactivement du 1er octobre 1954 au 1er avril 1954.

MM. Jenn et Roques, ingénieurs des travaux ruraux, bénéficiaires de la loi du 19 juillet 1952, inscrits au tableau d'avancement de 1955 pour la classe exceptionnelle d'ingénieur des travaux ruraux sont inscrits rétroactivement au tableau de 1954 aux dates suivantes:

M. Roques, au 1er avril 1954.
M. Jenn, au 1er octobre 1954.

MM. Sole et Linck, ingénieurs des travaux ruraux, sont inscrits au tableau d'avancement de 1956 pour la classe exceptionnelle d'ingénieur des travaux ruraux aux dates suivantes:

M. Sole, à compter du 1er janvier 1956.
M. Linck, à compter du 1er juillet 1956.

Répression des fraudes.

Par arrêté du 27 janvier 1956, il est mis fin à cette même date à la disponibilité à demi-traitement, pour raison de santé, de Mme Bruncler, née Alice Blançon, secrétaire rédacteur à la répression des fraudes.

A compter du 1er février 1956, Mme Bruncler est admise, sur sa demande, en application de l'article L. 4 (§ 1er) du code des pensions civiles et militaires de retraite, à faire valoir ses droits à une pension de retraite d'ancienneté.

RECONSTRUCTION ET LOGEMENT

Administration centrale.

Par arrêté en date du 22 février 1956, sont nommés à l'emploi de commis des corps de personnels administratifs titulaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1953, les commis temporaires de l'administration centrale désignés ci-après:

Mme Arranz (Jacqueline).
Mlle Cambilhou (Josette).
Mme Doizon (Marcelle).
M. Foucher (Pierre).
Mmes Gauthier (Denise).
Granel (Colette).
M. Grenier (Jean).
Mmes Hauriole (Germaine)
Lambert (Renée).
Mlle Lance (Denise).
Mme Moreau (Paulette).
Mlle Moret (Marguerite).
Mme Puitg (Marthe).
Mlle Saporta (Hélène).
Mmes Selon (Angèle).
Tomasini (Marie-Rose).
Mlle Yvon (Micheline).

Par arrêté en date du 22 février 1956, sont nommés à l'emploi d'aide-commis des corps d'agents de bureau titulaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1953, les aides-commis temporaires de l'administration centrale désignés ci-après:

Mme Bouvier (Marthe).
Mlle Cardon (Françoise).
Mme Chabert (Jeanne).
M. Cluzeau (Michel).
Mmes Ducreux (Jeanne).
Guyard (Anne-Marie).

Par arrêté en date du 22 février 1956, sont nommés employés de bureau dactylographes des corps d'agents de bureau titulaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement, et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1953, les employés de bureau dactylographes temporaires désignés ci-après:

Mmes Enjolras (Joséphine).
Heurton (Jacqueline).
Jaconelli (Victoria).
Liotard (Paulette).
Mmes Maury (Marie-Louise).
Oraval (Germaine).
Rivierre (Carmen).

Par arrêté en date du 22 février 1956, sont nommés employés de bureau des corps d'agents de bureau titulaires de l'administration centrale du secrétariat d'Etat à la reconstruction et au logement et titularisés dans le grade correspondant, à compter du 1er janvier 1953, les employés de bureau temporaires désignés ci-après:

Mmes Asselin (Micheline).
Boucher de Crèvecœur (Yvonne).
Cana (Christiane).
Cazes (Pierrette).
M. Dicquemare (Lucien).
Mme Gauche (Léa).
M. Graviou (Louis).
Mmes Guillart (Madeleine).
Jallier (Louise).
Lamant (Rolande).
Maré (Renée).
MM. Mauger (Pierre).
Michel (René).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Transfert d'un centre d'apprentissage.

Par arrêté en date du 10 février 1956, le centre d'apprentissage G 555 d'Eloyes (Vosges) est transféré à Nancy, rue de Bon-Secours, où il fonctionnera sous le même indicatif.

Dates du concours de recrutement des sous-intendants.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 50-1551 du 19 décembre 1950 créant un corps de fonctionnaires des services économiques;

Vu l'arrêté du 16 février 1956 autorisant l'ouverture du concours pour la session de 1956;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement du second degré,

Arrête:

Art. 1er. — La session de 1956 des concours de recrutement des sous-intendants des établissements d'enseignement public relevant du ministère de l'éducation nationale s'ouvrira le 23 avril 1956 au chef-lieu de chaque académie ainsi qu'à Ajaccio, Tunis et Rabat.

Les épreuves auront lieu aux dates et heures indiquées ci-après:

Lundi 23 avril 1956.

De huit heures à douze heures: composition sur un sujet d'ordre général.

De quinze heures à dix-huit heures: composition sur le droit administratif et l'administration des établissements d'enseignement public.

Mardi 24 avril 1956.

De huit heures à onze heures: composition sur la législation financière et la comptabilité publique.

Les inscriptions sont reçues du 17 décembre 1955 au 15 mars 1956, inclusivement, aux secrétariats des académies ou aux secrétariats des directions de l'instruction publique à Tunis et à Rabat.

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement du second degré est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1956.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
LOUIS CROS.

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 30 janvier 1956:

Est nommé agrégé des facultés de droit, à compter du 1er avril 1955, titularisé à compter de la même date et affecté à l'emploi d'agrégé des facultés de droit:

Section des « Sciences économiques ». — M. Gabillard, Poitiers (3e emploi d'agrégé de sciences économiques créé à compter du 1er octobre 1954).

M. Grappin, professeur à la faculté des lettres de l'université de Nancy, membre du conseil de l'Université, est nommé, pour la durée de son mandat audit conseil, assesseur du doyen de cette même faculté.

M. Blambert, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Grenoble, est nommé, à compter du 1er janvier 1956, chef de travaux de mathématiques à ladite faculté, et titularisé dans le grade correspondant.

Liste d'admission au concours pour le recrutement de sous-bibliothécaires.

Par arrêté en date du 8 février 1956, sont déclarées définitivement admises, par ordre de mérite, au concours ouvert le 10 janvier 1956 pour le recrutement de sous-bibliothécaires dans les services et établissements relevant de la direction des bibliothèques de France:

1 Mlles Thomas (Paule).
2 de Lajudie (Chantal).
3 Barret (Jacqueline).
4 Mlles Rouit (Huguette).
5 Rebillard (Marguerite).

Liste d'aptitude aux fonctions de chef de travaux (section Pharmacie).

Rectificatif au *Journal officiel* du 1er février 1956: page 1310, 1re colonne, Sciences naturelles, au lieu de: « M. Debrock », lire: « M. Deblock »; au lieu de: « Mlles Morin, Nouvel », lire: « Mlle Morin, M. Nouvel ».

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES

Cabinet du ministre.

Le ministre des affaires sociales,

Vu le décret du 1er février 1956 portant nomination de membres du Gouvernement;

Vu le décret du 28 juillet 1948 portant règlement d'administration publique en ce qui concerne les cabinets ministériels;

Vu les arrêtés des 2 et 6 février 1956 portant nomination des membres du cabinet du ministre des affaires sociales,

Arrête:

Art. 1er. — La composition du cabinet du ministre des affaires sociales est modifiée ainsi qu'il suit:

M. Adolphe Chareton, commissaire aux prix, est nommé chargé de mission, en remplacement de M. Henry Clair, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 21 février 1956.

ALBERT GAZIER.

TRAVAIL ET SECURITE SOCIALE

Décret du 18 février 1956 portant promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 18 février 1956, pris sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des affaires sociales et du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale, vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur en date du 24 janvier 1956 portant que les promotions du présent décret sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, sont promus dans l'ordre national de la Légion d'honneur:

Au grade de commandeur.

MM.

Frezouls (Jacques), directeur adjoint de la main-d'œuvre au ministère des affaires sociales (secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale); 29 ans 8 mois de services civils et militaires. Officier du 12 août 1947.

Veze (Jean-Georges), président de la société mutualiste de retraite du groupe du centre de l'union nationale des combattants; 55 ans de services militaires, professionnels et mutualistes. Officier du 30 décembre 1931.

Conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais en cas d'hospitalisation.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale, le ministre de la santé publique et de la population, le ministre des finances et des affaires économiques et le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles, et notamment l'article 24;

Vu le décret du 29 décembre 1945 modifié portant règlement d'administration publique pour l'application de l'ordonnance susvisée du 19 octobre 1945, et notamment l'article 38;

Vu l'arrêté du 27 juin 1955 déterminant les conditions dans lesquelles est supprimée la participation des assurés aux frais médicaux, pharmaceutiques, d'hospitalisation et de cure;

Sur le rapport du directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent:

Art. 1er. — Pour l'application de l'article 24, alinéa 2 (2°), de l'ordonnance du 19 octobre 1945 modifiée et de l'article 2 de l'arrêté du 27 juin 1955, est considéré comme hospitalisation le séjour du malade dans l'un des établissements énumérés ci-dessous:

Hôpitaux publics et privés;
Maisons de santé chirurgicales et obstétrico-chirurgicales;
Maisons de santé médicales;
Maisons de rééducation motrice;
Etablissements de lutte antituberculeuse publics et privés;
Hôpitaux psychiatriques et privés;
Centres anticancéreux;
Maisons d'enfants pour cure thermale;
Pouponnières pour enfants débiles;
Maisons de repos et maisons de convalescence, recevant ensemble la mère et l'enfant;
Maisons de repos et maisons de convalescence et de régime autres que celles visées à l'alinéa précédent, lorsque l'entrée du malade dans l'établissement a été immédiatement précédée d'un séjour dans un des établissements visés aux sept premiers alinéas du présente article.

Art. 2. — Le directeur général de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 23 janvier 1956.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
PAUL BACON.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
PIERRE BESSE.

Pour le ministre de la santé publique et de la population:
Le directeur du cabinet,
PIERRE THEIL.

Le secrétaire d'Etat aux finances et aux affaires économiques,
GILBERT-JULES.

Reconduction provisoire, au titre de l'exercice 1956, du budget limitatif des opérations d'administration de 1955 pour les organismes de sécurité sociale qui y sont assujettis.

Le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale,

Vu la loi n° 50-1045 du 22 août 1950 renforçant le contrôle de l'Etat sur les organismes de sécurité sociale, et notamment l'article 3,

Arrête:

Art. 1er. — Les organismes de sécurité sociale qui ont été soumis à un budget limitatif en 1955 le seront à nouveau en 1956, à moins qu'ils n'apportent la preuve que le montant de leurs dépenses, au titre des opérations d'administration, est resté compris dans les limites déterminées conformément à l'article 3 de la loi du 22 août 1950.

Jusqu'à l'intervention de l'arrêté les concernant, portant budget limitatif, au titre de l'exercice 1956, le budget limitatif auquel ces organismes ont été assujettis en 1955 est provisoirement reconduit.

Art. 2. — Le maître des requêtes au conseil d'Etat, directeur général de la sécurité sociale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 17 février 1956.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation.
Le directeur du cabinet,
BETTY BRUNSCHVICG.

Sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 17 février 1956, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste dite: Saint-Joseph, n° 102-123, à Anse-Bertrand.

Commission nationale d'appel des conflits d'affiliation aux caisses d'allocation vieillesse des non-salariés.

Par arrêté du secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale en date du 18 février 1956, ont été nommés membres de la commission nationale d'appel des conflits d'affiliation en qualité de représentants du régime d'assurance vieillesse des professions libérales;

Me Collet (titulaire).

MM. Castaing, Chochillon, Godchot, Le Jentel, Lepine, Tabourdeau, Valat, Courbis, Voinier, Marcilly.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

Administration centrale.

Par arrêté en date du 16 février 1956, conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 17 novembre 1955, les administrateurs civils de 2e classe à l'administration centrale en fonctions au 31 décembre 1954 sont reclassés aux échelons suivants, à compter du 1er janvier 1955:

7e échelon.

M. Blondeau (Jacques), reliquat d'ancienneté de 2 mois acquis dans l'ancien 3e échelon de la classe.

M. Brichet (Olivier), reliquat d'ancienneté de 2 ans 29 jours acquis dans l'ancien 3e échelon de la classe.

Mme Caminade (Thérèse).

Mme Colin (Gilberte), reliquat d'ancienneté de 2 mois 15 jours acquis dans l'ancien 3e échelon de la classe.

6e échelon.

Mme Alesandrini (Gilberte), reliquat d'ancienneté de 7 mois 14 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Bruntz (François), reliquat d'ancienneté de 10 mois acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mlle Bureau (Andrée), reliquat d'ancienneté de 7 mois 26 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Chatel (Paul), en service détaché, reliquat d'ancienneté de 1 an 2 mois acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mlle Coignet (Marie), reliquat d'ancienneté de 1 mois 21 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mme Darras (Antoinette).

Mme Faivre d'Arcier (Valentine), en service détaché, reliquat d'ancienneté de 1 an 11 mois acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Follard (Armand), reliquat d'ancienneté de 1 an 8 mois acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Fromageau (Jacques), reliquat d'ancienneté de 2 mois 4 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mme Geraud (Sylvaine), reliquat d'ancienneté de 6 mois 15 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mlle Joannet (Andrée), reliquat d'ancienneté de 1 mois 15 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Le Drogou (Jean), en service détaché, reliquat d'ancienneté de 9 mois 5 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mme Letellier (Christiane), reliquat d'ancienneté de 1 mois 15 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mlle Leveau (Germaine), reliquat d'ancienneté de 8 mois 15 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

Mlle Pretrel (Emilienne), reliquat d'ancienneté de 7 mois acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

M. Razel (Guy), reliquat d'ancienneté de 1 an 10 jours acquis dans l'ancien 2e échelon de la classe.

5e échelon.

Mlle Bourdrel (Sabine), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mme Jan (Jeanne), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mlle Lacombe (Marie-Jeanne), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mlle Lesne (Geneviève), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mlle Mamelet (Marie-Rose), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mlle Morch (Idelette), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mlle Moreau (Germaine), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mme Pechabrier (Madeleine), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mme Serpaggi (Jeanne), reliquat d'ancienneté de 1 an 1 jour acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Mme Tordeux (Jacqueline), reliquat d'ancienneté de 8 mois acquis dans l'ancien 1er échelon de la classe.

Conformément aux dispositions de l'article 18 du décret du 17 novembre 1955, les administrateurs civils de 3e classe à l'administration centrale en fonctions au 31 décembre 1954 sont reclassés à la 2e classe du grade et placés aux échelons suivants, à compter du 1er janvier 1955:

4e échelon.

M. Langle (Maurice), reliquat d'ancienneté de 2 ans.
Mlle Royer (Jeannine), reliquat d'ancienneté de 2 ans.

3e échelon.

M. Allain (Jean), reliquat d'ancienneté de 1 an 1 mois 27 jours.
M. Brignonen (René) (en service détaché), reliquat d'ancienneté de 13 jours.
Mme Granboulan (Camille), reliquat d'ancienneté de 11 mois 15 jours.

2e échelon.

M. Berthelot (Jacques) (en service détaché), reliquat d'ancienneté de 1 an.
M. Comet (Paul), reliquat d'ancienneté de 7 jours.
Mme Lonnoy (Denise), reliquat d'ancienneté de 1 an 3 mois 16 jours.

1er échelon.

M. Dort (Bernard) (sous les drapeaux), reliquat d'ancienneté de 3 mois.
M. Joffroy (Claude) (sous les drapeaux), reliquat d'ancienneté de 1 mois 8 jours.

M. Dort (Bernard), administrateur civil de 2e classe 1er échelon, sous les drapeaux, est réintégré dans les cadres de l'administration centrale à compter du 1er mars 1955 et placé au 2e échelon de sa classe avec un reliquat d'ancienneté de 2 mois 26 jours, compte tenu de la durée de ses services civils et militaires.

M. Joffroy (Claude), administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, sous les drapeaux, est réintégré dans les cadres de l'administration centrale à compter du 1er novembre 1955 et placé au 2e échelon de sa classe avec un reliquat d'ancienneté d'un mois, compte tenu de la durée de ses services civils et militaires.

En application des dispositions du décret du 17 novembre 1955, M. Laurencine (Frank), nommé administrateur civil de 3e classe à compter du 1er août 1955 et placé au 2e échelon de sa classe avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 4 mois 22 jours, compte tenu de la durée de ses services militaires, est reclassé, à compter de cette date, à la 2e classe du grade et placé au 2e échelon avec un reliquat d'ancienneté de 1 an 4 mois et 22 jours.

Les administrateurs civils de 2e classe de l'administration centrale dont les noms suivent sont élevés à l'échelon supérieur de leur classe:

Au 7e échelon.

Mme Faivre d'Arcier (Valentine), en service détaché, à compter du 1er février 1955.
M. Foliard (Armand), à compter du 1er mai 1955.
M. Chatel (Paul), en service détaché, à compter du 1er novembre 1955.
M. Razel (Guy), à compter du 21 décembre 1955.

Au 6e échelon.

Mme Serpaggi (Jeanne), à compter du 31 décembre 1955.

Au 5e échelon.

M. Langle (Maurice), à compter du 1er janvier 1955.
Mlle Royer (Jeannine), à compter du 1er janvier 1955.

Au 4e échelon.

M. Allain (Jean), à compter du 4 mai 1955.
Mme Granboulan (Camille), à compter du 16 juillet 1955.

Au 3e échelon.

Mme Lonnoy (Denise), à compter du 15 mars 1955.
M. Berthelot (Jacques), en service détaché, à compter du 1er juillet 1955.
M. Laurencine (Franck), à compter du 9 septembre 1955.

Les arrêtés intervenus en application des dispositions du décret n° 49-720 du 28 mai 1949 sont annulés en tant qu'ils portent avancement d'échelon des administrateurs civils de 2e et 3e classe à l'administration centrale postérieurement au 31 décembre 1954.

Liste d'aptitude aux fonctions de médecin directeur de sanatoriums publics.

Par arrêté en date du 16 février 1956, sont inscrits, par ordre de mérite, pour l'année 1956, sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecin directeur de sanatoriums publics:

Tuberculose extrapulmonaire.

M. le docteur Arrighi de Casanova, médecin adjoint au sanatorium départemental du Grau-du-Roi (Gard).

Tuberculose pulmonaire.

Les docteurs:

1 M. Poliak, médecin adjoint au sanatorium d'Oissel (Seine-Maritime).
2 Mme Le Pourhiet, médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère).
3 MM. Le Pourhiet, médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère).
4 Villatte, médecin adjoint au sanatorium de Larressore (Basses-Pyrénées).
5 Mme Bouchard, médecin des dispensaires antituberculeux du Cher.
6 MM. Mercier, médecin adjoint au sanatorium d'Azrou, au Maroc.
7 Moulin, médecin adjoint au sanatorium Fernand-Bezançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).
8 Bernheim, médecin adjoint au sanatorium Fernand-Bezançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).
9 Mlle Brin, médecin adjoint au sanatorium du Petit-Arbois (Bouches-du-Rhône).
10 MM. Rascol, médecin adjoint au sanatorium du Cluzeau, à Isle (Vienne).
11 Perrus, médecin adjoint au sanatorium de Plougonven (Finistère).
12 Duron, médecin adjoint au sanatorium de la Nouvelle (Landes).
13 Desnouck, médecin adjoint au sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais).
14 Hervé, médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine, à Hauteville (Ain).
15 Sabiani, médecin adjoint au sanatorium Fernand-Bezançon, à Saint-Martin-du-Tertre (Seine-et-Oise).
16 Courtadon, médecin adjoint au sanatorium de la Savoie, à Hauteville (Ain).

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE

Services extérieurs.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Astragues (Marcel), employé de bureau, 6e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre des Pyrénées-Orientales, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 26 mars 1952, en position de détachement auprès dudit office, pour y exercer les fonctions d'agent contractuel.

Par arrêté du 20 février 1956, Mlle Boucher (Fernande), employée de bureau, 6e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre des Deux-Sèvres, est maintenue pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 1er juillet 1955, en position de détachement auprès dudit office, pour y exercer les fonctions d'agent contractuel.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Delfaud (Jean), commis, 7e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 26 mars 1952, en position de détachement auprès dudit office, pour y exercer les fonctions d'agent contractuel.

Par arrêté du 20 février 1956, M. Ducluzeau (Joseph), commis, 5e échelon, à l'office départemental des anciens combattants et victimes de guerre de la Seine, est placé pour une période de cinq ans, à compter du 26 mars 1952, en position de détachement auprès dudit office, pour y exercer les fonctions d'agent contractuel.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

Ordre du jour du vendredi 24 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Fixation de l'ordre du jour.

2. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Leroy demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées les raisons pour lesquelles de jeunes rappelés, récemment libérés, ont été arrêtés; en particulier, les raisons de l'arrestation d'un jeune cheminot de Sotteville-lès-Rouen qui fut arrêté à son travail, transféré à la prison de Fresnes et inculpé de « révolte militaire ». L'intéressé, rappelé sous les drapeaux au mois d'octobre dernier, avait été envoyé en Afrique du Nord après les manifestations patriotiques qui eurent lieu à la caserne Richepance de Rouen, où soldats et civils demandaient ensemble l'arrêt de la guerre et de la répression, ainsi que la solution négociée des problèmes d'Afrique du Nord. (2e appel.)

II. — Question de M. Lucien Lambert à M. le secrétaire d'Etat à l'agriculture. (N° 149 du 10 février 1956.) (*La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.*)

III. — M. Scheider signale à M. le ministre de l'intérieur que dans la région de Firminy (Loire) des Nord-Africains seraient en possession d'armes automatiques et seraient prêts, éventuellement, à s'en servir sur ordre d'un parti politique contre un quelconque adversaire. Il lui demande quelles mesures il compte prendre pour mettre fin à une telle situation. (2e appel.)

IV. — M. Paquet rappelle à M. le secrétaire d'Etat aux travaux publics, aux transports et au tourisme que le décret du 14 novembre 1949, article 31, paragraphe 5, prévoit que, si les besoins de l'économie le justifient, le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme fixera annuellement sur proposition ou après avis du conseil supérieur des transports les tonnages supplémentaires respectivement utilisables dans la zone longue et dans les zones courtes. D'après ce décret, ces cartes devraient être réparties afin de permettre l'accession, à la profession, de nouvelles entreprises. Or, ce décret n'a pratiquement pas été appliqué. Les besoins de l'économie et la fabrication de véhicules ne faisant que croître, il en résulte une pénurie de cartes provoquant l'inflation des prix de vente et de location des cartes de transport. Il lui fait connaître que les cartes zone longue se louent couramment 70.000 F la tonne à l'année et se vendent non moins couramment 275.000 à 300.000 F la tonne. Il est à noter que 50 à 60 p. 100 de ces prix de vente ou de location sont exigés sous forme de soultes. Il lui demande: 1° s'il entend mettre fin à cette scandaleuse exploitation; 2° s'il entend appliquer le décret du 14 novembre 1949; 3° s'il entend mettre les loueurs de cartes de transport dans l'obligation de les affecter à des véhicules leur appartenant, ces cartes étant annulées dans le cas de non-exécution; 4° s'il entend, dans l'attente des mesures précitées, demander que l'on veuille bien surseoir à toutes poursuites à l'encontre des transporteurs qui, pour ne pas cesser leurs activités, ont été contraints d'enfreindre la réglementation actuelle. (2e appel.)

V. — Question de M. Charpentier à M. le ministre des affaires économiques et financières. (N° 233 du 14 février 1956.) (*La présidence a été informée du retrait de cette question par son auteur.*)

VI. — M. Robert Ballanger rappelle à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce, les conditions dans lesquelles il a été procédé, par les soins du ministère de la reconstruction, à la mise en route d'un programme de construction de logements « cités d'urgence ». Les protestations, les critiques des élus municipaux et cantonaux et des parlementaires se trouvent maintenant être amplement justifiées. Il lui demande quelles mesures il compte prendre: 1° pour améliorer, autant que faire se peut, les conditions d'habitabilité de ces logements qui deviennent rapidement des taudis neufs; 2° pour que les locataires de ces cités d'urgence soient relogés dans le meilleur délai possible dans de véritables constructions H. L. M.; 3° pour que les familles logées provisoirement dans ces cités puissent bénéficier sans restriction de l'allocation logement.

VII. — Mme Rose Guérin demande à M. le secrétaire d'Etat au travail et à la sécurité sociale quelles mesures il compte prendre à la suite des vœux adoptés le 24 octobre 1955 par le comité technique national du commerce non alimentaire concernant, d'une part, les troubles graves que provoque parmi le personnel le bruit incessant des pick-up dans les magasins, particulièrement dans ceux des prix uniques et, d'autre part, les répercussions sur la vue provoquées par les éclairages de certains magasins de vente (éclairage fluorescent, sans cache de plexiglass ou projecteurs).

VIII. — M. Bouxom demande à M. le secrétaire d'Etat à la reconstruction et au logement, à l'industrie et au commerce: 1° quels moyens les pouvoirs publics ont mis en œuvre pour déceler les logements du département de la Seine laissés libres de toute occupation pendant plus de six mois; 2° le nombre de logements libres ainsi relevés; 3° le nombre de ces logements qui ont fait l'objet d'une réquisition; 4° quels résultats a donnés l'application de la loi n° 54-781 du 2 août 1954, et notamment le nombre de pièces isolées ou chambres de bonnes qui ont été rendues à l'habitation en application de ladite loi; 5° si le Gouvernement peut donner l'assurance qu'aucune expulsion ne sera exécutée sans qu'un relogement dans des conditions normales ait été préalablement assuré.

IX. — M. Louvel signale à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées que les dispositions du décret n° 56-70 du 21 janvier 1956 fixant les conditions d'application de l'article 30 de la loi n° 55-1044 du 6 août 1955 ont mis fin, à dater du 31 janvier 1956, à la fabrication des cartouches de chasse par le service des poudres. L'application de ces dispositions a pour conséquence la mise en chômage d'un certain nombre d'ouvriers à la poudrerie de Sevran-Livry, mais aussi et surtout la mise en chômage très prochaine de nombreux ouvriers et ouvrières de la cartoucherie de Lebisey à Caen (sous-traitant normal de la poudrerie de Sevran-Livry), qui va se trouver privée de commandes indispensables à son activité normale. Il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour remédier à cette situation et de lui faire connaître, en particulier, les commandes que le service des poudres pourrait passer aux établissements menacés, et notamment à la cartoucherie de Lebisey. Il suggère, en tout état de cause, de prolonger la tolérance de fabrication des cartouches jusqu'à la fin de l'année 1956 pour permettre aux établissements en question d'effectuer les conversions indispensables.

X. — M. de Léotard demande à M. le ministre de l'intérieur s'il compte faire établir, par département, la nomenclature des listes de candidats qui se sont présentés aux élections législatives du 2 janvier et qui, dans la même circonscription: *a*) se sont réclamés du même patronage d'un ancien président du conseil; *b*) se sont réclamés du même front républicain; *c*) étaient apparentés ou non.

3. — Discussion des interpellations:

1° De M. Beauguitte, sur la politique que le Gouvernement entend définir et mettre en œuvre pour assurer un niveau de vie décent aux exploitants ruraux;

2° De M. Cadic, sur: *a*) la crise grave qui sévit en agriculture et menace tout particulièrement la petite exploitation familiale et les mesures que compte prendre le Gouvernement pour assurer à l'exploitant un salaire minimum pour la vente de ses denrées à un prix rémunérateur et l'arrêt des importations de produits de l'étranger; *b*) la suppression du ministère de l'agriculture considérée comme un défi à la paysannerie et à ceux qui ont encore le courage de travailler la terre de France et les mesures que le Gouvernement envisage pour rétablir la confiance chez nos jeunes agriculteurs et arrêter la désertion des campagnes;

3° De M. Guy La Chambre, sur les mesures que le Gouvernement compte prendre pour prévenir cette année le retour du désastre dont les producteurs de pommes de terre de primeur ont été victimes en 1955, notamment en s'opposant à toute importation de choc et en menant à terme les négociations commerciales actuellement en cours avec la Grande-Bretagne;

4° De M. Paul Coste-Floret, sur la politique viticole du Gouvernement;

5° De M. Charpentier, sur la politique agricole du Gouvernement;

6° De M. Vassor, sur la politique agricole du Gouvernement;

7° De M. Paquet, sur la politique agricole du Gouvernement.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 24 février 1956.

N° 213. — Proposition de loi de M. Jean Masson relative aux élections aux conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et d'allocations familiales (renvoyée à la commission du travail).

N° 241. — Proposition de loi de M. Gosset tendant à interdire, hors de certaines conditions, la fermeture des entreprises industrielles et commerciales occupant plus de cinquante personnes (renvoyée à la commission des affaires économiques).

N° 246 (rectifié). — Proposition de loi de M. Frédéric-Dupont tendant à modifier l'imposition des gérants majoritaires de sociétés à responsabilité limitée (renvoyée à la commission des finances).

N° 253. — Proposition de loi de M. Buron tendant à compléter les dispositions de la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires et ouverture de crédits pour la mise en application de cette réforme (renvoyée à la commission des pensions).

N° 254. — Proposition de loi de M. Buron tendant, en matière fiscale, à assimiler la profession d'aviculteur à la profession agricole (renvoyée à la commission des finances).

N° 382. — Proposition de loi de M. Maurice-Bokanowski tendant à abroger le décret du 21 mai 1955 portant règlement d'administration publique pour la détermination de la part des départements et des communes dans les dépenses d'aide sociale (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 387. — Proposition de loi de M. Jean-Paul David tendant à compléter l'article 114 du code des pensions civiles et militaires et à assurer, pour la liquidation des retraites, la prise en compte des services accomplis dans l'ancien réseau des chemins de fer de l'Etat (renvoyée à la commission des pensions).

N° 399. — Proposition de loi de M. Waldeck Rochet tendant à fixer la taxe de circulation sur les viandes à 25 F par kilogramme (renvoyée à la commission des finances).

N° 400. — Proposition de loi de M. Tourné tendant à réduire les charges fiscales frappant le vin de consommation courante de 1.195 F à 500 F par hectolitre (renvoyée à la commission des finances).

N° 403. — Proposition de loi de M. Klock tendant à modifier et à compléter la loi du 30 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et des maladies professionnelles (renvoyée à la commission du travail).

N° 404. — Proposition de résolution de M. Klock tendant à inviter le Gouvernement à faire paraître l'arrêté interministériel relatif à l'amélioration du classement indiciaire de la catégorie des commis municipaux (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 405. — Proposition de loi de M. Klock tendant à assurer aux agents des communes et des collectivités locales une carrière et des conditions de rémunération identiques aux fonctionnaires de l'Etat (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 407. — Proposition de loi de M. Klock tendant à inclure les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite par actions dans l'énumération des sociétés pouvant céder leur portefeuille-titres aux actionnaires ou associés moyennant payement d'un droit de 5 p. 100 (renvoyée à la commission des finances).

N° 408. — Proposition de loi de M. Klock tendant à compléter l'article 1652 du code civil en vue de faire courir automatiquement les intérêts moratoires pour toute dette non réglée à échéance (renvoyée à la commission de la justice).

N° 410. — Proposition de loi de M. Klock tendant à modifier la loi du 22 octobre 1940 rendant obligatoire le règlement par chèque barré ou par virement postal ou bancaire de toute somme dépassant 100.000 F (renvoyée à la commission des finances).

N° 412. — Proposition de loi de M. Klock tendant à modifier l'article 23 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 fixant le régime des assurances sociales applicable aux assurés des professions non agricoles (renvoyée à la commission du travail).

N° 425. — Proposition de loi de M. Coirre tendant à remédier à l'injustice fiscale dont sont victimes les chefs d'entreprises et les associés en nom des sociétés de personnes en reconnaissant à ceux-ci le droit au salaire fiscal (renvoyée à la commission des finances).

N° 447. — Proposition de loi de M. Privat tendant à rétablir des rapports humains normaux entre les contribuables et les administrations publiques par une mesure générale d'amnistie fiscale et pénale (renvoyée à la commission des finances).

N° 472. — Proposition de résolution de M. Depreux tendant à inviter le Gouvernement à assurer le développement pacifique de l'énergie atomique en Europe (renvoyée à la commission des affaires étrangères).

N° 487. — Proposition de loi de M. Gaillemin tendant à réduire de 19,5 p. 100 à 10 p. 100 le taux de la taxe sur la valeur ajoutée pour les produits textiles (renvoyée à la commission des finances).

N° 508 (1). — Proposition de loi de M. Paumier tendant à inviter le Gouvernement à faire rétablir le trafic marchandises et un service hebdomadaire voyageurs par autorail sur la ligne de la Société nationale des chemins de fer français allant de Connerré (Sarthe) à Courtalain (Eure-et-Loir) (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 586. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent pour favoriser l'exportation des produits laitiers dans les territoires d'outre-mer (renvoyé à la commission de l'agriculture).

N° 587. — Rapport et rapport supplémentaire faits au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de l'agriculture, sur la proposition de loi tendant à obtenir l'augmentation du nombre des ingénieurs du corps du génie rural (renvoyés à la commission de l'agriculture).

N° 595. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de loi tendant à aménager les soldes des personnels de carrière des grades de sous-lieutenant et de lieutenant des armées de terre, de mer et de l'air (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 596. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à accorder le bénéfice des congés de longue durée aux militaires blessés ou malades lorsqu'ils ont contracté leur affection sur les théâtres d'opérations extérieurs (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 597. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur les propositions de loi tendant à modifier et à compléter la loi du 30 octobre 1946 relative à la médaille des évadés (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 599. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à fixer le statut des officiers de réserve de l'armée de terre (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 601. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à modifier transitoirement les conditions d'avancement d'un certain nombre d'officiers de réserve et assimilés (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 602. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de la défense nationale, sur la proposition de loi tendant à réparer le préjudice subi par les cantiniers militaires à la suite de la suppression de leur emploi par le décret du Gouvernement de fait de l'Etat français du 20 décembre 1940 (renvoyé à la commission de la défense nationale).

N° 610 (1). — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à la revalorisation de la médaille de vermeil et de la médaille d'or accordées aux agents communaux (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 613. — Rapport supplémentaire fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à assurer le recrutement et à définir le statut de certains fonctionnaires de la ville de Paris et du département de la Seine (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 617. — Rapport fait au cours de la deuxième législature, au nom de la commission de l'intérieur, sur la proposition de loi tendant à maintenir dans leur emploi certains fonctionnaires et agents des services publics en droit de bénéficier de la loi du 26 septembre 1951 (renvoyé à la commission de l'intérieur).

N° 650. — Projet de loi, modifié par le Conseil de la République, tendant à rendre applicables à la Nouvelle-Calédonie et dépendances certaines modifications apportées au code pénal par les textes en vigueur dans la métropole (renvoyé à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 665. — Proposition de loi de M. Paul Coste-Floret tendant à modifier et à unifier le mode d'élection des députés à l'Assemblée nationale (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 707. — Proposition de résolution de M. Meck tendant à décider la revision de l'article 8 de la Constitution en vue de conférer au conseil d'Etat la décision relative aux contestations d'élections (renvoyée à la commission du suffrage universel).

N° 708. — Proposition de loi de M. Rieu tendant à instituer un régime exceptionnel d'indemnisation en faveur des travailleurs privés de leur emploi, du fait des graves intempéries de février 1956 (renvoyée à la commission du travail).

N° 747. — Proposition de résolution de M. Pierre Pommier tendant à inviter le Gouvernement à accorder des permissions agricoles exceptionnelles aux exploitants agricoles, à leurs enfants ou à leurs employés, actuellement sous les drapeaux (renvoyée à la commission de l'agriculture).

N° 748. — Proposition de résolution de M. Dia Mamadou tendant à inviter le Gouvernement: 1° à modifier l'article 5 de l'arrêté du 7 juillet 1955 relatif aux conditions d'intervention de la société interprofessionnelle des oléagineux alimentaires; 2° à appliquer les mêmes normes en ce qui concerne la détermination des prix de cession à toutes les graines de l'Union française (renvoyée à la commission des territoires d'outre-mer).

N° 749. — Proposition de résolution de M. Dorey tendant à inviter le Gouvernement à reporter au 15 mars 1956 la date d'application de pénalités pour retard dans la production des déclarations de revenus, de bénéfices et de stocks de 1955 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Tirage restreint.

Nominations de représentants de la France à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe.

L'Assemblée nationale a nommé:

1° Dans sa séance du 22 février 1956, membres titulaires:

MM. Paul Reynaud, Gaborit, Gérard Jaquet, Le Bail, de Moustier, de Félice, Minjoz, Legendre, Corniglion-Molinier, de Menthon, Pierre-Henri Teitgen,

et, comme représentant des territoires d'outre-mer, M. Senghor;

2° Dans sa séance du 23 février 1956, membres suppléants:

MM. Devinat, Temple, Courant, Laborbe, Charpentier, Conte, Edouard Bonnefous, Robert Bichet, Lemaire, Rincent, Chaban-Delmas,

et, comme représentant des territoires d'outre-mer, M. Nining.

Nominations de représentants de la France à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier.

Dans sa séance du 23 février 1956, l'Assemblée nationale a nommé représentants de la France à l'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier:

MM. René Pleven, Pierre Coulon, Jean Crouzier, André Mutter, de Menthon, Pierre-Henri Teitgen, Jean Charlot, Pierre-Olivier Lapie, Gilles Gozard, Caillavet.

Démission d'un membre de commission.

M. Boscary-Monsservin a donné sa démission de membre de la commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Commission des affaires économiques.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Abelin, Alloin, Balestreri, Baudry d'Asson (de), Bonnet (Christian) (Morbihan), Cartier (Marcel) (Drôme), Castera, Catoire, Chêne, David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse), Georges (Maurice), Goussu, Grandin, Jarrosson, Lainé (Raymond) (Cher), Larue (Tony) (Seine-Maritime), Lecœur, Leroy, Lespiau, Orvoen, Piette, Pirot, Pommier (Pierre), Rolland, Tamarelle, Temple, Thoral, Vals (Francis).

Suppléants. — MM. Savard (de Mme Estachy), Gravoille (de M. Juge), Vallin (de M. Chambeiron), Vergès (de M. Cordillot), Noël (de M. Julian), Bichet (de M. Klock), Mme Francine Lefebvre [de M. Schumann (Maurice)].

Commission des affaires étrangères.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Barrachin, Bidault (Georges), Bouhey (Jean), Daladier (Edouard), Devinat, Dides, Duprat (Gérard), Gouin (Félix), Grunitzky, Guyot (Raymond), Hernu, Jacquinot (Louis), July, Kriegel-Valrimont, Laniel (Joseph), Lapie (Pierre-Olivier), Marin (Fernand), Mayer (Daniel), Menthon (de), Mondon (Moselle), Mutter (André), Naegelen (Marcel-Edmond), Pourtalet, Réoyo, Schuman (Robert) (Moselle), Schumann (Maurice) (Nord), Mme Vaillant-Couturier.

Excusés. — MM. Moch, Pleven, Schneiter, Verdier.

Suppléants. — MM. Jarrosson (de M. de Moustier), André Bégouin (de M. Vassor).

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Baurens, Besson (Robert), Boscary-Monsservin, Mme Boutard, MM. Bretin, Bricout, Charpentier, Chatelain, Davoust, Fourvel, Gourdon, Guillou (Pierre), Ihuel, Jacquet (Michel), Juskiewenski, Laborbe, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien), Le Caroff, Lecœur, Lefranc (Raymond) (Aisne), Lucas, Luciani, Lux, Mabrut, Martin (Gilbert) (Eure), Méhaignerie, Morève, Nisse, Pelleray, Rincent, Ruffe (Hubert), Sagnol, Sesmaisons (de), Soury, Thoral, Védrines.

Suppléants. — MM. Gaillemain (de M. Antoine Guitton), Perche (de M. Maton), Paumier (de M. Waldeck Rochet), Ranoux (de M. Tricart).

Commission de l'intérieur.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Arrighi, Ballanger (Robert), Barbot (Marcel), Bégouin (André) (Charente-Maritime), Bricout, Brocas, Cartier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cayeux (Jean), Chauvet, Conombo, Dides, Dreyfus-Schmidt, Durroux, Gagnaire, Gayrard, Hovnanian, Isorni, La Chambre (Guy), Le Floch, Lenormand (André) (Calvados), Levindrey, Mariat (René), Marrane, Mérigonde, Montalat, Nerzic, Nicolas (Maurice) (Seine), Penven, Priou, Provo, Quinson, Roclore, Seitlinger, Vallin, Vergès, Viller (Pierre).

Suppléants. — MM. Castera (de M. Merle), Leclercq (de M. de Lipkowski), Le Strat (de M. Véry), Reille-Soult (de M. Rey), Arbogast (de M. Vignard), Thiriet (de M. Féron), Lespiau (de M. Cristofol).

Moyens de communication et tourisme.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Anthonioz, Auban (Achille), Bailliencourt (de), Barthélemy, Baylac (Jean), Berthet, Bichet (Robert), Cadic, Damasio, Demusois, Diori Hamani, Dufour, Dumortier, Fontanet, Garat (Joseph), Giacobbi, Hersant, Leclercq, Llante, Mailhe, Midol, Montel (Eugène) (Haute-Garonne), Moynet, Noël (Marcel), Notebart, Parrot, Penoy, Pianta, Prioux, Prisset, Ranoux, Regaudie, Ritter, Vaugelade.

Commission des pensions.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Angibault, Barry, Bégouin (Lucien) (Seine-et-Marne), Berthet, Boccagny, Couturaud, Delabre, Diori Hamani, Dufour, Mme Gabriel-Péri, MM. Garat (Joseph), Guichard, Guissou (Henri), Mouton, Penven, Pommier (Pierre), Rakotovelo, Ranoux, Roucaute (Roger) (Ardèche), Segelle, Thiriet, Tourné.

Commission du suffrage universel, des lois constitutionnelles, du règlement et des pétitions.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Bacon, Ballanger (Robert), Barrachin, Billat, Bône, Boscary-Monsservin, Bourbon, Bouxom, Bruyneel, Coste-Floret (Paul), David (Jean-Paul) (Seine-et-Oise), Dejean, Delachenal, Demusois, Dia (Mamadou), Durroux, Gaillard, Giacobbi, Juliard (Georges), Kriegel-Valrimont, Mme Lefebvre (Francine), MM. Lussy (Charles), Mazuez (Pierre-Fernand), Mercier (André) (Oise), Mignot, Moisan, Moro Giafferri (de), Perche, Peron (Yves), Ramette, Raymond-Laurent, Tremolet de Villers, Vaugelade, Verdier.

Suppléants — MM. Alphonse Denis (de M. Jacques Duclos), Guy Petit (de M. Giscard d'Estaing), Gravoille (de M. Juge), Binot (de M. Tsiranana).

Convocations de commissions.

La commission de la production industrielle et de l'énergie se réunira le vendredi 24 février 1956, à dix heures trente (local de la commission des affaires économiques, n° 263):

Examen de la demande de discussion d'urgence de la proposition de résolution (n° 572) de M. Marcel Thibaud tendant à inviter le Gouvernement à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de surseoir à la fermeture de l'usine d'Assailly (Loire).

Additif à l'ordre du jour de la réunion que tiendra la commission du travail et de la sécurité sociale le vendredi 24 février 1956, à neuf heures quarante-cinq (local de la commission n° 264):

VII bis. — Demande de discussion d'urgence de la proposition de loi (n° 708) de M. Rieu (travailleurs privés de leur emploi du fait du froid). — Eventuellement, nomination du rapporteur et examen du rapport.

Réunions de commissions du vendredi 24 février 1956.

Conférence des présidents, à onze heures quinze. — Cabinet de M. le président.

Commission des boissons, à neuf heures trente. — Local n° 232.

Commission des finances, à neuf heures trente. — Local de la commission.

Commission de la production industrielle et de l'énergie, à dix heures trente. — Local n° 263.

Commission du travail et de la sécurité sociale, à neuf heures quarante-cinq. — Local n° 264.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

Ordre du jour du mardi 28 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Nomination, par suite de vacance, d'un membre d'une commission générale.

2. — Vérification de pouvoirs:

Deuxième bureau. — Département du Nord: proclamation de M. Marcel Bertrand, en remplacement de M. Denvers, démissionnaire. — M. Chazette, rapporteur.

3. — Réponses des ministres aux questions orales suivantes:

I. — M. Armengaud expose à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées:

1° Que l'application de la loi n° 53-1081 du 4 novembre 1953, relative à l'incorporation dans l'armée française des ressortissants des pays incorporant les jeunes Français, a été suspendue, motif pris de ce que les U. S. A. arrêtaient l'incorporation des jeunes Français résidant aux U. S. A. de manière à leur éviter le double service militaire, et que des dispositions législatives allaient être prises dans ce pays pour mettre fin à des incorporations abusives;

2° Que lesdites dispositions législatives paraissent — d'après des informations précises — ne plus devoir être prises et que, dès lors, la suspension des dispositions de la loi précitée n'a plus de sens;

Et lui demande quand il pense procéder à l'incorporation des citoyens américains âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans résidant en France, sans justifier d'études faites officiellement dans des facultés ou grandes écoles françaises, lesquels ont été recensés il y a quelques mois et doivent continuer à l'être. (N° 610.)

II. — M. Brettes appelle l'attention de M. le ministre de la défense nationale et des forces armées sur la situation des sous-officiers qui sollicitent leur rengagement dans l'armée.

Il lui signale que, d'après réponse faite par les services compétents du ministère, 90 à 95 p. 100 de ces demandes sont refusées, les intéressés ne possédant pas les diplômes suffisants;

Il s'étonne de constater, à une époque où les jeunes gens du contingent sont maintenus sous les drapeaux au delà de la durée légale et où il est fait appel à des réservistes, que de pareils refus soient opposés, et lui demande:

1° S'il est exact que ces refus, qui apparaissent inadmissibles dans les circonstances présentes, sont opposés à ces sous-officiers;

2° Quels sont les motifs valables qui peuvent les motiver. (N° 674.)

III. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées quelles sont les mesures précises qui ont été prises à la suite de la promesse maintes fois renouvelée par ses prédécesseurs de reconsidérer le cas digne d'intérêt des dix officiers de la gendarmerie placés, à la Libération, en position de non-activité par retrait d'emploi.

Il est rappelé à cet égard que la situation actuelle de ces officiers est nettement défavorisée par rapport à celle de ceux qui furent punis plus sévèrement. (N° 675.)

IV. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées s'il est exact que les autorités allemandes s'opposent au maintien en Allemagne des familles des cadres militaires appelés en Afrique du Nord et, dans l'affirmative, quelles mesures ont été prises pour faciliter l'installation de ces familles dans la métropole. (N° 681.)

V. — M. Edmond Michelet demande à M. le ministre de la défense nationale et des forces armées de bien vouloir lui préciser:

1° Que les bonifications prévues à l'article 7 de la loi de dégagement du 5 avril 1946 s'appliquent aux services effectués en position de non-activité (réponse aux lettres adressées à ce sujet au ministre les 10 août et 4 novembre 1955);

2° Que la notion de « durée des services » exposée dans le même article 7 de cette loi ne s'applique pas aux officiers et par conséquent que les officiers en non-activité (art. 12) peuvent demander le bénéfice de la radiation des cadres actifs avec bénéfice de l'article 7 à tout moment et jusqu'à l'expiration de leur situation de non-activité. (N° 682.)

VI. — M. Bouquerel demande à M. le ministre de l'intérieur les raisons pour lesquelles les crédits correspondant à la tranche rurale, fonds spécial d'investissement routier, pour l'exercice 1955, n'ont pas encore, à ce jour, été répartis dans les départements pour être affectés à l'amélioration du réseau des chemins ruraux. (N° 680.)

VII. — M. Deutschmann, après les très sérieux incidents qui se sont produits au moment des grands froids, notamment le 2 février 1956, jour où un grand nombre d'usagers ont été totalement ou partiellement privés de gaz, entre autres dans la région parisienne, prie M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce de vouloir bien lui faire connaître les causes de cette carence et, compte tenu des multiples origines du gaz qui est finalement livré à la distribution en l'état actuel de l'équipement énergétique du pays, mais compte tenu également de la nécessité économique d'utiliser toutes les ressources nationales, lui demande quelles mesures il compte prendre pour que les faits signalés ne puissent plus se reproduire (N° 695.)

VIII. — M. Jean Bertaud attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce sur la situation alarmante de l'approvisionnement en charbon de la région parisienne; et lui demande de bien vouloir lui faire connaître:

1° Comment il se fait que la constitution normale et régulière des stocks n'ait pu se réaliser en temps voulu pour parer à toutes les éventualités et satisfaire toutes les demandes;

2° Quelles dispositions ont été prises pour pouvoir assurer la mise à la disposition des usagers des combustibles les produits chauffants qui leur sont nécessaires;

3° Quelle est la nature des difficultés qui se sont présentées tant au point de vue production nationale qu'importation pour que le commerçant charbonnier ait cru devoir pousser le cri d'alarme dont en tant que parlementaire de la Seine il se fait actuellement l'écho. (N° 698.)

IX. — M. Léo Hamon demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce:

1° Quelles mesures il entend prendre pour assurer aux services distributeurs l'approvisionnement en gaz correspondant aux besoins du public, notamment en période de pointe;

2° Quelle politique il entend suivre pour donner à l'industrie gazière les ressources énergétiques nécessaires suivant les sources possibles (actuelles ou futures): gaz naturel, gaz de raffineries, gaz des cokeries minières et sidérurgiques, utilisation des produits pétroliers et de la houille, mise en œuvre des nouvelles techniques de stockage;

3° Quelle est, actuellement, le programme fixé pour l'utilisation et la répartition de ces énergies et quelles sont les délais prévus pour l'exécution de ce programme. (N° 705.)

X. — M. Gabriel Puaux expose à M. le ministre des affaires étrangères que dans une déclaration publiée par la presse parisienne, M. Habib Bourguiba a annoncé que la Tunisie disposerait d'une armée et d'une diplomatie et qu'elle aurait un ministre tunisien de la défense nationale et un ministre tunisien des affaires étrangères. Ces deux fonctions étaient jusqu'à présent exercées par le général français commandant interarmes et par le haut commissaire de France; leur dépossession serait contraire aux dispositions du traité franco-tunisien du 12 mai 1881, confirmées par les articles 2 et 4 de la convention générale franco-tunisienne du 3 juin 1955, et lui demande si le Gouvernement français a, à ce sujet, donné à M. Habib Bourguiba un accord de principe, les modalités d'application devant être seules fixées au cours d'une négociation que laisse prévoir un communiqué de son département. (N° 696.)

4. — Discussion de la proposition de résolution de M. Ralijaona Laingo tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux populations de Madagascar victimes du cyclone qui ravagea une partie de la Grande Ile le 26 janvier 1956 et les jours suivants. (N°s 233 et 286, session de 1955-1956. — M. Jules Castellani, rapporteur de la commission de la France d'outre-mer.)

5. — Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi, adoptée avec modification par l'Assemblée nationale dans sa deuxième lecture, tendant à l'institution de réserves communales de chasse. (N°s 348, année 1955, 43, 183 et 246, session de 1955-1956. — M. de Pontbriand, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

6. — Discussion de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant création d'attachés agricoles. (N°s 141, année 1950, 532, année 1951, 133 et 257, session de 1955-1956. — M. Houdet, rapporteur de la commission de l'agriculture.)

7. — Discussion du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, relatif au transport à titre gratuit et à la restitution aux familles des corps de certaines victimes civiles de la guerre décédées en Indochine et ayant obtenu la mention à titre civil « Mort pour la France ». (N°s 74 et 278, session de 1955-1956. — M. Auberger, rapporteur de la commission des pensions [pensions civiles et militaires et victimes de la guerre et de l'oppression].)

8. — Discussion de la proposition de loi de M. Lodéon et des membres du groupe de la gauche démocratique tendant à étendre aux départements d'outre-mer l'application de la loi du 22 septembre 1942 relative à la capacité juridique de la femme mariée. (N°s 255 et 292, session de 1955-1956. — M. Jozeau-Marigné, rapporteur de la commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.)

Commission des boissons.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Aguesse, Claparède, Dupic, Charles Durand, Etienne Gay, de Geoffre, Grégory, Hoeffel, Péridier, Sauvêtre, Sempé, Voyant.

Excusés. — MM. Jean Bène, Georges Bernard, Brettes, Henri Cordier, Jean Doussot, Henri Maupoil, Monsarrat, Marc Pauzet, Jules Pinsard, Thibon, Verneuil.

Suppléants. — MM. Enjalbert, Jollit.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie).

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Raymond Bonnefous, Delrieu, Deutschmann, Mme Marcelle Devaud, MM. Durieux, Enjalbert, Jacques Gadoin, Lachèvre, Le Basser, Waldeck L'Huillier, Claude Mont, Montpied, Nayrou, Mlle Rapuzzi, MM. Schwartz, Verdeille.

Excusés. — MM. André Cornu, Robert Gravier, Soldani, Zussy.

Suppléants. — MM. Chapalain, Etienne Gay, Léo Hamon.

Commission de la justice et de législation civile, criminelle et commerciale.

Séance du jeudi 26 février 1956.

Présents. — MM. Biatarana, Carcassonne, Delalande, Jean Geoffroy, Jozeau-Marigné, Kalb, de La Gontrie, Namy, Péridier, Georges Pernot, Schwartz, Edgar Tailhades, Joseph Yvon.

Excusés. — MM. Gaston Charlet, Marcilhacy.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Beaujannot, Jean Bertaud, Billiemaz, Bouquerel, René Dubois, Dutoit, de Geoffre, Goura, Lodéon, de Menditte, Perrot-Migeon, François Ruin, Sauvètre.

Suppléants. — MM. Cordier, Gadoin.

Excusés. — MM. Aubert, Julien Brunhes, Paul Chevallier, Raybaud, Soldani.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Georges Bernard, Brizard, Cuif, Vincent Delpuech, Léo Hamon, Lamousse, Le Sassier-Boisauné, Georges Maurice, Edmond Michelet, Ernest Pezet, Séné, Suran.

Excusés. — MM. Boisrond, Plazanet.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 23 février 1956.

Présents. — MM. Billiemaz, Bousch, Nestor Calonne, Henri Cornat, Coudé du Foresto, Deguise, Descours-Desacres, Droussent, Lebreton, Raymond Pinchard, Vanrullen, de Villoutreys.

Suppléant. M. Gondjout.

Excusés. — MM. Laurent-Thouverey, Longchambon, Piales, Tharradin.

Convocations de commissions.

La commission de la reconstruction et des dommage de guerre se réunira le mardi 28 février 1956, à quatorze heures trente (local n° 213) :

I. — Rapport pour avis de M. Edgard Pisani sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement.

II. — Examen de la proposition de résolution (n° 274, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement à déposer un projet de loi en vue de compléter l'article 1er de la loi n° 47-1631 du 30 août 1947 instituant une allocation d'attente en faveur des sinistrés par faits de guerre.

III. — Questions diverses.

La commission de la recherche scientifique et du progrès technique se réunira le mercredi 29 février 1956, à dix-sept heures trente (local n° 217) :

Rapport pour avis sur le projet de loi (n° 331, année 1955), adopté par l'Assemblée nationale, portant approbation du deuxième plan de modernisation et d'équipement :

1° Exposé de M. Longchambon, en ce qui concerne la recherche scientifique ;

2° Désignation d'un rapporteur pour avis.

Rectificatif.

La réunion de la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), prévue pour le vendredi 24 février 1956, à dix heures, aura lieu à onze heures :

Même local, même ordre du jour.

Réunions de commissions du vendredi 24 février 1956.

Commission de l'intérieur, à onze heures. — Local n° 221.

Sous-commission « Crédits de la défense nationale », à dix heures. — Local P. 9.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 28 février 1956.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de M. Le Brun Kéris tendant à demander au Gouvernement d'assurer le maintien et le développement des liaisons maritimes de l'Union française par la création d'une cale de radoub à Djibouti. (N°s 65, année 1955, et 65, session 1955-1956, M. Dède, rapporteur et n° 106, session 1955-1956, avis de la commission des affaires économiques, M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de MM. Le Brun Kéris, Alfred Jacobson, Boisdon et Iba Zizen tendant à inviter le Gouvernement à célébrer en 1956 le dixième anniversaire du plan par des expositions fixe et itinérante. (N°s 176, année 1955, et 105, session 1955-1956, M. Iba Zizen, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de MM. Laurin, Djima Doumbaye, Lhuillier, Oudard tendant à inviter le Gouvernement à améliorer la réglementation en vigueur en Afrique équatoriale française concernant le statut des agents auxiliaires. (N°s 188, année 1955, et 123, session 1955-1956, M. Habib-Deloncle, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, complétant l'article 2 du décret n° 52-935 du 28 juillet 1952 réglementant les obligations professionnelles des médecins, chirurgiens dentistes et sages-femmes diplômés des écoles de médecine et de pharmacie de Dakar, Tananarive et Pondichéry. (N°s 68 et 122, session 1955-1956, M. Deroux, rapporteur.)

5. — Discussion de la proposition de Mlle Le Ber tendant à développer les écoles de filles aux Comores. (N°s 95 et 121, session 1955-1956, Mlle Le Ber, rapporteur.)

6. — Discussion de la proposition de M. Le Brun Kéris tendant à demander au Gouvernement d'assurer une meilleure connaissance de la Côte française des Somalis et d'y développer le tourisme lors des escales maritimes. (N°s 63, année 1955, et 131, session 1955-1956, M. Jacquier, rapporteur, et avis de la commission des affaires économiques, M. Le Brun Kéris, rapporteur.)

7. — Discussion de la proposition de M. de Gouyon tendant à inviter le Gouvernement à intensifier le recrutement des unités servant dans les régions sahariennes et dans les groupes nomades. (N°s 108 et 141, session 1955-1956, M. Schneider, rapporteur.)

Décès d'un conseiller.

M. Marcel Griaule, conseiller de l'Union française (Assemblée nationale), est décédé le 23 février 1956.

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du jeudi 23 février 1956, l'Assemblée de l'Union française a nommé :

M. Charles-André Julien, membre de la commission des affaires culturelles et des civilisations d'outre-mer, en remplacement de M. Courtois.

M. Ya Doumbia, membre de la commission de la législation, de la justice, des affaires administratives et domaniales, en remplacement de M. Diallo

Convocation de commission.

La commission de politique générale se réunira le vendredi 24 février 1956, à dix heures (local n° 31), 21, rue La Boétie, à Paris:

I. — Décision et vote sur le dépôt, au nom de la commission de politique générale, d'une proposition tendant à favoriser l'exercice de la fonction publique par les citoyens originaires des territoires d'outre-mer.

II. — Confirmation de la désignation de M. Ya Doumbia comme rapporteur de cette proposition.

III. — Adoption du rapport de M. Ya Doumbia.

IV. — Confirmation de la désignation de M. Oudard comme rapporteur de la proposition (n° 15, session 1955-1956) tendant à inviter le Gouvernement déposer un projet de loi modifiant la dénomination des Etablissements français de l'Océanie.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère des affaires économiques et financières.

AGRICULTURE

Avis aux exportateurs de produits d'exploitation forestière et de scierie à destination de la Belgique et du Luxembourg.

(Clôture d'un contingent.)

En application des dispositions de l'article 4 de l'avis aux exportateurs, publié par le *Journal officiel* du 15 septembre 1955, les exportateurs sont informés de ce que le contingent de 13.000 m³ de grumes de hêtre présentant plus de 130 cm de circonférence ouvert à destination de la Belgique et du Luxembourg par l'avis aux exportateurs du 13 janvier 1956 est épuisé.

Les dossiers de demandes d'autorisation d'exporter concernant ce poste de grumes de hêtre cesseront donc d'être recevables deux jours francs après la publication du présent avis.

Ministère des affaires sociales.

TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Avis de concours pour le recrutement de sténodactylographes stagiaires à l'administration centrale et à la caisse nationale de sécurité sociale.

Il est ouvert au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale un concours pour le recrutement de trente sténodactylographes stagiaires, dont vingt-quatre pour l'administration centrale et six pour la caisse nationale de sécurité sociale.

En outre, trois emplois sont réservés aux agents des services des affaires allemandes et autrichiennes et des services français en Sarre bénéficiaires des dispositions du décret n° 55-792 du 15 juin 1955.

Les épreuves auront lieu à Paris, le 14 mai 1956.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 7 avril 1956 inclus.

Les demandes de renseignements, de programme et d'admission au concours doivent être adressées au secrétariat d'Etat au travail et à la sécurité sociale, direction de l'administration générale et du personnel (1er bureau), 1, place de Fontenoy, Paris (7e).

SANTÉ PUBLIQUE ET POPULATION

Avis de concours pour le recrutement de trois rédacteurs à l'hôpital-hospice d'Abbeville (Somme).

Un concours sur épreuves pour le recrutement de trois rédacteurs aura lieu les 26 et 27 avril 1956, à l'hôpital-hospice d'Abbeville (Somme).

Peuvent faire acte de candidature les personnes de nationalité française titulaires du baccalauréat de l'enseignement secondaire, du brevet supérieur, d'un brevet d'officier de l'armée active de terre, de mer ou de l'air, du certificat de capacité en droit ou d'un diplôme équivalent, ainsi que les agents ne possédant pas ces diplômes, mais comptant au moins trois ans de services effectifs en qualité de secrétaire d'administration hospitalière ou de commis dans un établissement public d'hospitalisation, de soins ou de cure.

Les candidats devront avoir eu vingt et un ans au moins et trente ans au plus au 1er janvier 1956. Toutefois, cette limite d'âge sera reculée d'un temps égal à la durée des services antérieurs civils et militaires ouvrant des droits à la retraite sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 162 du décret du 20 juillet 1939.

Les dossiers de candidature devront parvenir avant le 26 mars 1956, sous pli recommandé, au directeur de l'hôpital-hospice d'Abbeville (Somme).

Pour tous renseignements complémentaires (nature des épreuves, programme du concours), s'adresser au directeur de l'hôpital-hospice d'Abbeville (joindre un timbre pour la réponse).

Avis de vacance d'un poste de médecin chef à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul (Nord).

Un poste de médecin chef est actuellement vacant à l'hôpital psychiatrique autonome de Bailleul (Nord).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère des affaires sociales (secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Avis de vacance d'un poste de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Seine).

Est envisagée la vacance d'un poste de médecin assistant à l'hôpital psychiatrique de Villejuif (Seine).

Les candidatures devront être adressées, dans un délai de trois semaines à compter de la publication du présent avis, au ministère des affaires sociales (secrétariat d'Etat à la santé publique et à la population, direction de l'administration générale, du personnel et du budget), 7, rue de Tilsitt, Paris (17e).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Dernier cours cotés en Bourse.	Pays.	Devise.	Parité.	Cours limites pratiqués par la Banque de France.		Cours extrêmes cotés à la Bourse du 23 février 1956.	
349 95	États-Unis	1 $ U.S.A.	350 . (1)	.... ..	.... ..	349 95	.... ..
350 25	Canada	1 $ Can.	.... ..	.... ..	.... ..	350 25	.... ..
463 ..	Côte Fse Somalis	100 F Djib.	464 0727	.... ..	.... ..	463 20	.... ..
2793 ..	Mexique	100 pes.	2800 ..	.... ..	.... ..	.... ..	.... ..
8384 50	Allemagne occid.	1.0 D Mk	8333 33	8271 ..	8396 ..	8384 50	8384 ..
701 75	Belgique	100 F b.	700 ..	694 75	705 25	701 80	701 65
5079 50	Danemark	100 c. d	5067 22	5029 25	5105 25	5082 ..	5081 ..
982 40	Gde-Bretagne	1 liv. st.	980 ..	972 65	987 35	982 75	982 65
55 955	Italie	100 lire.	56 008	55 79	56 13	56 015	56 01
4909 ..	Norvège	100 c. n.	4900 ..	4863 50	4937 ..	49.4 ..	4910 50
9256 ..	Pays-Bas	100 fl.	9240.52	9141 60	9270 80	9258 50	9247 50
6761 ..	Suède	100 c. s.	6765 625	6715 .	6816 50	6752 50	6762 ..
8032 50	Suisse	100 f. s	8003 98	7944 ..	8064 ..	8033 50	8032 ..
1356 25	Autriche	100 sch.	1346 15	1336 05	1356 25	1356 25	.... ..
1007 50	Égypte	1 liv. ég	1003 04	997 ..	1013 .	1007 ..	1006 50
1220 ..	Portugal	100 esc	1217 39	1208 25	1226 50	1223 ..	1221 ..
4897 50	Tchécoslovaquie	100 kcs.	4861 11	4821 50	4897 50	4897 50	.... ..
117 40	Yougoslavie	100 din.	116 666	115 70	117 60	.... ..	.... ..

Zone C. F. A.	100 F C. F. A	200
Zone C. F. P.	100 F C. F. P.	500
Etats associés du Cambodge, du Laos et du Viet-Nam	100 piastres	1000

(1) Cours de référence défini par l'avis n° 421 de l'office des changes

CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS

BILAN AU 30 JUIN 1955

ACTIF			Francs.
Caisse			1.265.360.822
Comptes courants.	Dépôts et consignations	2.060.810.755	
	Caisses d'épargne	3.995.215.152	
	Caisse nationale d'assurances sur la vie	49.681.125	
	Retraites ouvrières	21.810.135	33.272.058.605
	Caisse nationale d'épargne	7.933.431.681	
	Assurances sociales	191.616.295	
	Sécurité sociale	19.019.457.462	
Bons du Trésor et valeurs à court terme.	Dépôts et consignations	102.966.376.284	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	4.212.000.000	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	5.686.000.000	283.651.496.959
	Fonds provenant des caisses d'épargne	170.737.120.675	
	Epargne-construction	50.000.000	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
Rentes sur l'Etat et valeurs diverses	Dépôts et consignations	32.094.323.073	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	4.261.693.671	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	11.426.908.603	220.799.060.267
	Fonds provenant des caisses d'épargne	172.416.134.917	
Prêts.	Dépôts et consignations	82.857.977.217	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	300.380.490	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	2.115.332.914	465.055.241.539
	Fonds provenant des caisses d'épargne	380.681.550.918	
Placements immobiliers (dépôts et consignations)			7.755.153.823
Immeubles de la direction générale et de ses succursales			63.147.534
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			3.031.483.142
Comptes d'ordre	Opérations restant à constater	20.666.342.988	
	Avances sur pensions de l'Etat. — Fonds provenant de la Caisse nationale d'épargne	627.934.939	
	C. D. C. s/c d'avances provisionnelles	1.726.215.581	28.643.508.876
	Divers, L/C débiteurs	5.546.412.918	
	Divers	76.072.450	
Charges			2.825.530.808
Total de l'actif			1.017.262.642.375

Vu et approuvé par la commission de surveillance, Signé: J. DENAIS, J. SALTES, M. MANIFACIER, H. PUGET, PH. SURUN, J. PRIEM.

Vu et vérifié par le membre de la commission, délégué, Signé: F. SAINT RAYMOND.

Le directeur général, Signé: FR. BLOCH-LAINÉ.

Pour copie certifiée conforme: *Le secrétaire général*, Signé: DE LÉOUARDY.

PASSIF

			Francs
Consignations			34.528.302.864
Dépôts divers			105.906.842.719
Sociétés mutualistes			8.810.159.587
Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne			19.336.193.433
Caisses d'épargne ordinaires			717.761.950.604
Fonds de réserve de l'épargne-construction			329.592
Epargne-construction			102.580.439
Sécurité sociale			3.392.736.061
Créditeurs divers.	Caisse nationale d'assurances sur la vie	2.744.697.238	73.259.900.994
	Caisse nationale d'assurances sur la vie. — Retraites ouvrières	22.424.683	
	Caisse nationale de crédit aux départements et aux communes (en liquidation)	10.907.926	
	Fonds spéciaux institués par la législation sur les accidents du travail	1.335.689.814	
	Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents	19.337.019	
	Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine	813.961.272	
	Caisse nationale d'épargne	9.628.180.940	
	Fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'Etat	5.379.487.335	
	Caisse de retraites de la France d'outre-mer	1.834.751.683	
	Fonds de prévoyance de l'aéronautique	17.749.443	
	Fonds spécial de garantie pour remboursements de prêts aux invalides de guerre	20.719.097	
	Caisses de sécurité sociale	25.067.463.242	
	Caisses d'assurances sociales	491.298.538	
	Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales	9.178.441.271	
	Fonds national de compensation (allocations familiales, loi du 29 juillet 1939)	672.001.988	
	Fonds de liquidation de la gestion spéciale des rentes d'accidents du travail et entreprises d'assurances	6.263.763	
	Fonds communs de majoration des rentes viagères et pensions (lois des 2 août 1949 et 24 mai 1951)	7.116.751.385	
	Subventions allouées aux organismes d'habitations à loyer modéré (art. 30, loi du 8 mars 1949)	»	
	Bonifications d'intérêts pour les sommes provenant d'emprunts émis par les organismes d'habitations à loyer modéré (art. 39, loi du 8 mars 1949)	163.174.698	
	Fonds spécial institué par l'article 46 de la loi du 5 juillet 1952	»	
	Fonds commun de l'allocation logement (art. 102, loi du 1er septembre 1948)	2.553.052.914	
	Fonds de retraites par répartition des institutions affiliées au G. I. R. R. A., C. D. C.	185.750.605	
	Fonds de gestion des emprunts unifiés des collectivités locales	10.000.000	
	Divers, L/C d'intérêts échus et exigibles	1.637.904.496	
	Remboursements sur prêts et avances effectués pour le compte de l'Etat	2.133.108.483	
	Prélèvements divers pour le payement d'impôts	8.222.266	
	Produits attribués au Trésor	1.800.000.000	
	Produits de la déchéance trentenaire	955.165	
	Divers, L/C d'avances restituables (immeubles)	»	
	Provisions pour couverture de risques résultant de l'application de l'ordonnance du 26 avril 1945	77.500.000	
Correspondants. — Préposés, L/C de règlement			16.228.497.812
Comptes d'ordre et divers.	Opérations restant à constater	20.986.492.338	25.111.440.210
	Caisse nationale d'épargne, S/C d'avances sur pensions de l'Etat	627.934.939	
	Intérêts des bons du Trésor afférents à la deuxième année d'échéance :		
	Dépôts et consignations	450.178.887	
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	83.507.187	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	91.500.000	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	2.215.294.285	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
	Recouvrements sur placements effectués par le fonds commun de travail des caisses d'assurances sociales (décret du 15 mai 1934)	71.934.942	
	Divers	684.567.632	
Comptes de réserve.	Réserve pour fluctuation des cours	15.083.069.955	19.196.015.827
	Réserve provisionnelle	1.024.811.151	
	Réserve immobilière	63.447.531	
	Fonds d'amortissement des immeubles de placement	424.684.184	
	Réserve spéciale pour opérations de crédit à moyen terme	2.600.000.000	
	Réserve spéciale pour concours à l'étude des économies régionales	100.000.000	
Produits.	Dépôts et consignations	5.498.481.556	23.337.822.231
	Fonds provenant des sociétés mutualistes	243.741.592	
	Fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne	280.385.093	
	Fonds provenant des caisses d'épargne	17.514.430.361	
	Fonds provenant des cotisations de sécurité sociale	»	
	Fonds de réserve de l'épargne-construction	»	
	Fonds provenant de l'épargne-construction	213.629	
Total du passif			1.017.202.642.375

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

		AU 16 FEVRIER 1956	AU 9 FEVRIER 1956
ACTIF			
Encaisse or		301.204.302.426 »	301.204.302.426 »
Disponibilités à vue à l'étranger		178.235.600.000 »	197.673.550.000 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		180.900.000.000 »	191.000.000.000 »
Monnaies divisionnaires		17.730.528.814 »	17.687.747.513 »
Comptes courants postaux		32.306.905.499 »	31.826.939.414 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		3.849.114.743 »	3.849.114.743 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (2)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 (3)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (4)		183.000.000.000 »	183.000.000.000 »
Avances spéciales à l'Etat (5)		33.800.000.000 »	59.500.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	610.611.696.574 »		
Effets escomptés sur l'étranger	237.624.234 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	29.366.843.112 »	1.260.680.052.918 »	1.278.412.976.647 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	620.463.888.998 »		
Effets négociables achetés en France (7)		484.686.327.181 »	185.809.351.258 »
Avances à 30 jours sur effets publics		5.811.261.000 »	8.066.824.000 »
Avances sur titres		8.346.907.275 »	8.086.699.459 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pourvues d'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		29.377.735.326 »	11.563.377.620 »
Divers		49.673.036.418 »	49.491.897.260 »
Total		2.945.751.255.010 F	3.006.292.061.090 F
PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		2.756.876.097.800 »	2.802.338.012.670 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	19.240.783 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	439.000.850 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	46.185.329.747 »	112.760.143.528 »	135.835.359.887 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds ; dispositions et autres engagements à vue	66.116.572.151 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		307.821.529 »	307.821.529 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		75.508.583.403 F	67.512.258.254 »
Total		2.945.751.255.010 F	3.006.292.061.090 F

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 29 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1936, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947).

(3) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 16 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(4) (Convention du 29 septembre 1939 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947, convention du 22 janvier 1953 approuvée par la loi du 23 janvier 1953).

(5) (Convention du 11 juillet 1953 approuvée par la loi du 11 juillet 1953).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures :
Le Gouverneur,
W. BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	3 0/0
Avances sur titres	4 1/2 0/0
Avances à 30 jours	3 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	3 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

L'ALLOBROGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 272.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: AVENUE DES CHEVALIERS-TIREURS, CHAMBERY (SAVOIE)

R. C.: Chambéry n° 54-B 43.

Obligations 6 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 1er février 1956 et remboursables à partir du 1er avril 1956;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.	NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
120	1956	308	1956	864	1955
121	»	309	»	865	»
122	»	370	1955	866	»
123	»	371	»	867	»
124	»	372	»	868	»
125	»	373	»	920	1956
126	»	374	»	921	»
127	»	375	»	922	»
128	»	376	»	923	»
129	»	377	»	924	»
137	1955	378	»	925	»
138	»	379	»	926	»
139	»	408	1949	927	»
190	»	490	1955	928	»
191	»	491	»	929	»
192	»	492	»	940	»
199	»	493	»	941	»
193	»	494	»	942	»
194	»	495	»	943	»
195	»	496	»	944	»
196	»	497	»	945	»
197	»	498	»	946	»
198	»	499	»	947	»
199	»	530	1956	948	»
200	1956	531	»	949	»
201	»	532	»	1.028	1955
202	»	533	»	1.029	»
203	»	534	»	1.041	»
204	»	535	»	1.042	»
205	»	536	»	1.043	»
206	»	537	»	1.044	»
207	»	538	»	1.045	»
208	»	539	»	1.046	»
209	»	765	1950	1.047	»
257	1948	766	»	1.048	»
258	»	767	»	1.049	»
259	»	780	1955	1.143	»
273	1953	781	»	1.144	»
274	»	782	»	1.145	»
275	»	783	»	1.146	»
276	»	784	»	1.147	»
277	»	785	»	1.148	»
300	1956	786	»	1.149	»
301	»	787	»	1.207	1943
302	»	788	»	1.208	»
303	»	789	»	1.209	»
304	»	860	»	1.210	»
305	»	861	»	1.250	1956
306	»	862	»	1.251	»
307	»	863	»	1.252	»
1.253	1956	1.798	1950	2.449	1955
1.254	»	1.820	1955	2.470	1950
1.255	»	1.824	»	2.471	»
1.256	»	1.825	»	2.472	»
1.257	»	1.826	»	2.473	»
1.258	»	1.827	»	2.474	»
1.259	»	1.828	»	2.475	»
1.336	1954	1.829	»	2.476	»
1.337	»	1.841	»	2.477	»
1.338	»	1.842	»	2.478	»
1.339	»	1.843	»	2.479	»
1.393	1955	1.880	»	2.510	1956
1.397	»	1.881	»	2.511	»
1.398	»	1.882	»	2.512	»
1.399	»	1.886	»	2.543	»
1.410	»	1.887	»	2.544	»
1.411	»	1.888	»	2.545	»
1.412	»	1.889	»	2.546	»
1.413	»	2.000	1956	2.547	»
1.414	»	2.001	»	2.548	»
1.415	»	2.002	»	2.549	»
1.416	»	2.003	»	2.556	1949
1.417	»	2.004	»	2.610	1956
1.418	»	2.005	»	2.611	»
1.419	»	2.006	»	2.612	»
1.530	1950	2.007	»	2.613	»
1.580	1955	2.008	»	2.614	»
1.581	»	2.009	»	2.615	»
1.582	»	2.020	»	2.616	»
1.583	»	2.021	»	2.617	»
1.584	»	2.022	»	2.618	»
1.585	»	2.023	»	2.619	»
1.586	»	2.024	»	2.669	1955
1.587	»	2.025	»	2.800	1956
1.588	»	2.026	»	2.801	»
1.589	»	2.027	»	2.802	»
1.598	1954	2.028	»	2.803	»
1.599	»	2.029	»	2.804	»
1.611	1955	2.100	1955	2.805	»
1.612	»	2.101	»	2.806	»
1.615	»	2.102	»	2.807	»
1.616	»	2.103	»	2.808	»
1.617	»	2.104	»	2.809	»
1.618	»	2.105	»	2.970	1955
1.619	»	2.106	»	2.971	»
1.620	»	2.107	»	2.972	»
1.637	1954	2.108	»	2.973	»
1.638	»	2.109	»	2.974	»
1.639	»	2.170	1956	2.975	»
1.653	»	2.171	»	2.976	»
1.696	1955	2.172	»	2.977	»
1.697	»	2.173	»	3.051	1954
1.698	»	2.174	»	3.090	1955
1.699	»	2.175	»	3.091	»
1.720	1956	2.176	»	3.094	»
1.721	»	2.177	»	3.095	»
1.722	»	2.178	»	3.096	»
1.723	»	2.179	»	3.097	»
1.724	»	2.190	»	3.098	»
1.725	»	2.191	»	3.099	»
1.726	»	2.192	»	3.230	1956
1.727	»	2.193	»	3.231	»
1.728	»	2.194	»	3.232	»
1.729	»	2.195	»	3.233	»
1.780	1953	2.196	»	3.234	»
1.781	»	2.197	»	3.235	»
1.782	»	2.198	»	3.236	»
1.783	»	2.199	»	3.237	»
1.784	»	2.440	1955	3.238	»
1.785	»	2.441	»	3.239	»
1.786	»	2.442	»	3.327	1950
1.796	1950	2.448	»	3.328	»

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
3.329	1950
3.500	1956
3.501	»
3.502	»
3.503	»
3.504	»
3.505	»
3.506	»
3.507	»
3.508	»
3.509	»
3.532	1955
3.533	»
3.534	»
3.535	»
3.536	»
3.537	»
3.538	»
3.539	»
3.740	1956
3.741	»
3.742	»
3.743	»
3.744	»
3.745	»
3.746	»
3.747	»
3.748	»
3.749	»
3.980	1955
3.981	»
3.982	»
3.983	»
3.984	»
3.985	»
3.986	»
4.030	1956
4.031	»
4.032	»
4.033	»
4.034	»
4.035	»
4.036	»
4.037	»
4.038	»
4.039	»
4.063	1955
4.064	»
4.065	»
4.066	»
4.067	»
4.068	»
4.069	»
4.070	1956
4.071	»
4.072	»
4.073	»
4.074	»
4.075	»
4.076	»
4.077	»
4.078	»
4.079	»
4.110	»
4.111	»
4.112	»
4.113	»
4.114	»
4.115	»
4.116	»
4.117	»
4.118	»
4.119	»
4.180	»
4.181	»
4.182	»
4.183	»
4.184	»
4.185	»
4.186	»
4.187	»
4.188	»
4.189	»
4.230	»
4.231	»
4.232	»
4.233	»
4.234	»
4.235	»
4.236	»
4.237	»
4.238	»
4.239	»
4.200	1955

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
4.261	1955
4.262	»
4.263	»
4.264	»
4.265	»
4.266	»
4.267	»
4.268	»
4.269	»
4.320	»
4.321	»
4.322	»
4.323	»
4.325	»
4.326	»
4.370	1956
4.371	»
4.372	»
4.373	»
4.374	»
4.375	»
4.376	»
4.377	»
4.378	»
4.379	»
4.400	1955
4.406	»
4.407	»
4.408	»
4.409	»
4.410	1956
4.411	»
4.412	»
4.413	»
4.414	»
4.415	»
4.416	»
4.417	»
4.418	»
4.419	»
4.440	»
4.441	»
4.442	»
4.443	»
4.444	»
4.445	»
4.446	»
4.447	»
4.448	»
4.449	»
4.460	1955
4.461	»
4.462	»
4.463	»
4.464	»
4.465	»
4.466	»
4.500	1956
4.501	»
4.502	»
4.503	»
4.504	»
4.505	»
4.506	»
4.507	»
4.508	»
4.509	»
4.540	»
4.541	»
4.542	»
4.543	»
4.544	»
4.545	»
4.546	»
4.547	»
4.548	»
4.549	»
4.501	1955
4.502	»
4.503	»
4.504	»
4.505	»
4.506	»
4.597	»
4.598	»
4.599	»
4.640	»
4.641	»
4.642	»
4.643	»
4.765	»
4.800	1956
4.801	»
4.802	»

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
4.803	1956
4.804	»
4.805	»
4.806	»
4.807	»
4.808	»
4.809	»
4.810	1955
4.811	»
4.812	»
4.813	»
4.814	»
4.815	»
4.816	»
4.817	»
4.818	»
4.819	»
4.870	1956
4.871	»
4.872	»
4.873	»
4.874	»
4.875	»
4.876	»
4.877	»
4.878	»
4.879	»
4.910	1953
4.979	1953
4.980	1956
4.981	»
4.982	»
4.983	»
4.984	»
4.985	»
4.986	»
4.987	»
4.988	»
4.989	»
5.000	»
5.001	»
5.002	»
5.003	»
5.004	»
5.005	»
5.006	»
5.007	»
5.008	»
5.009	»
5.070	»
5.071	»
5.072	»
5.073	»
5.074	»
5.075	»
5.076	»
5.077	»
5.078	»
5.079	»
5.090	1949
5.091	»
5.241	1951
5.249	»
5.220	»
5.257	»
5.258	»
5.310	1956
5.311	»
5.312	»
5.313	»
5.314	»
5.315	»
5.316	»
5.317	»
5.318	»
5.319	»
5.350	»
5.351	»
5.252	»
5.353	»
5.354	»
5.355	»
5.356	»
5.357	»
5.358	»
5.750	»
5.430	1953
5.464	1954
5.465	»
5.551	1955
5.552	»
5.553	»
5.554	»
5.555	»

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
5.556	1955
5.570	1956
5.571	»
5.572	»
5.573	»
5.574	»
5.575	»
5.576	»
5.577	»
5.578	»
5.579	»
5.640	»
5.641	»
5.642	»
5.643	»
5.644	»
5.645	»
5.646	»
5.647	»
5.648	»
5.649	»
5.760	»
5.761	»
5.762	»
5.763	»
5.764	»
5.765	»
5.766	»
5.767	»
5.768	»
5.769	»
5.793	1948
5.794	»
5.795	»
5.796	»
5.797	»

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
5.798	1948
5.799	»
5.810	1956
5.811	»
5.812	»
5.813	»
5.814	»
5.815	»
5.816	»
5.817	»
5.818	»
5.819	»
5.820	1952
5.821	»
5.822	»
5.823	»
5.824	»
5.825	»
5.826	»
5.827	»
5.828	»
5.829	»
5.830	1949
5.891	»
5.892	»
5.893	»
5.894	»
5.895	»
5.896	»
5.920	1956
5.921	»
5.922	»
5.923	»
5.924	»
5.925	»

NUMEROS	ANNÉES de remboursement.
5.926	1956
5.927	»
5.928	»
5.929	»
5.960	»
5.961	»
5.962	»
5.963	»
5.964	»
5.965	»
5.966	»
5.967	»
5.968	»
5.969	»
5.980	1953
5.981	»
5.982	»
5.983	»
5.984	»
5.985	»
5.986	»
5.987	»
5.988	»
5.989	»
5.990	1951
5.991	»
5.992	»
5.993	»
5.994	»
5.995	»
5.996	»
5.997	»
5.998	»
5.999	»
6.000	»

L'ALLOBROGE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 272.500.000 F

SIÈGE SOCIAL : AVENUE DES CHEVALIERS-TIREURS, CHAMBERY (SAVOIE)

R. C. : Chambéry n° 54-B 43.

Obligations 6,25 0/0 1947 *de* 5.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° Des obligations amorties au tirage du 1er février 1956 et remboursables à partir du 15 mars 1956;

2° Des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
614	1954
615	»
616	»
617	»
618	»
619	»
620	»
623	»
645	»
646	»
647	»
648	»
671	»
672	»
673	»
674	»
691	»
692	»
698	»
710	»
711	»
719	»
721	»
722	»
723	»
726	»
727	»
742	»
743	»
759	»
760	»
761	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
762	1954
763	»
764	»
765	»
806	»
807	»
1.581	1951
2.136	1956
2.137	»
2.138	»
2.139	»
2.140	»
2.141	»
2.142	»
2.143	»
2.144	»
2.145	»
2.146	»
2.147	»
2.148	»
2.149	»
2.150	»
2.151	»
2.152	»
2.153	»
2.154	»
2.155	»
2.156	»
2.157	»
2.158	»
2.159	»
2.160	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.161	1956
2.162	»
2.163	»
2.164	»
2.165	»
2.166	»
2.167	»
2.168	»
2.169	»
2.170	»
2.171	»
2.172	»
2.173	»
2.174	»
2.175	»
2.176	»
2.177	»
2.178	»
2.179	»
2.180	»
2.181	»
2.182	»
2.183	»
2.184	»
2.185	»
2.186	»
2.187	»
2.188	»
2.189	»
2.190	»
2.191	»
2.192	»

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
2.193	1956	2.251	1956	2.309	1956	3.131	1952	4.307	1955	4.366	1955
2.194	»	2.252	»	2.310	»	3.132	»	4.308	»	4.367	»
2.195	»	2.253	»	2.311	»	3.133	»	4.309	»	4.378	»
2.196	»	2.254	»	2.312	»	3.134	»	4.310	»	4.379	»
2.197	»	2.255	»	2.313	»	4.211	1953	4.311	»	4.380	»
2.198	»	2.256	»	2.314	»	4.212	»	4.312	»	4.381	»
2.199	»	2.257	»	2.315	»	4.213	»	4.313	»	4.388	»
2.200	»	2.258	»	2.316	»	4.247	1955	4.314	»	4.389	»
2.201	»	2.259	»	2.317	»	4.248	»	4.315	»	4.390	»
2.202	»	2.260	»	2.318	»	4.249	»	4.316	»	4.391	»
2.203	»	2.261	»	2.319	»	4.250	»	4.317	»	4.392	»
2.204	»	2.262	»	2.320	»	4.251	»	4.318	»	4.393	»
2.205	»	2.263	»	2.321	»	4.252	»	4.319	»	4.394	»
2.206	»	2.264	»	2.322	»	4.253	»	4.320	»	4.395	»
2.207	»	2.265	»	2.323	»	4.254	»	4.321	»	4.396	»
2.208	»	2.266	»	2.324	»	4.255	»	4.322	»	4.397	»
2.209	»	2.267	»	2.325	»	4.256	»	4.323	»	4.401	»
2.210	»	2.268	»	2.326	»	4.257	»	4.324	»	4.402	»
2.211	»	2.269	»	2.327	»	4.258	»	4.325	»	4.403	»
2.212	»	2.270	»	2.328	»	4.259	»	4.326	»	4.404	»
2.213	»	2.271	»	2.329	»	4.260	»	4.327	»	4.405	»
2.214	»	2.272	»	2.330	»	4.261	»	4.328	»	4.406	»
2.215	»	2.273	»	2.331	»	4.262	»	4.329	»	4.412	»
2.216	»	2.274	»	2.332	»	4.263	»	4.330	»	4.413	»
2.217	»	2.275	»	2.333	»	4.264	»	4.331	»	4.414	»
2.218	»	2.276	»	2.334	»	4.265	»	4.332	»	4.415	»
2.219	»	2.277	»	2.335	»	4.266	»	4.333	»	4.416	»
2.220	»	2.278	»	2.336	»	4.267	»	4.334	»	4.417	»
2.221	»	2.279	»	2.337	»	4.268	»	4.335	»	4.418	»
2.222	»	2.280	»	2.338	»	4.269	»	4.336	»	4.419	»
2.223	»	2.281	»	2.339	»	4.270	»	4.337	»	4.420	»
2.224	»	2.282	»	2.340	»	4.271	»	4.338	»	4.421	»
2.225	»	2.283	»	2.341	»	4.272	»	4.339	»	4.422	»
2.226	»	2.284	»	2.342	»	4.273	»	4.340	»	4.423	»
2.227	»	2.285	»	2.343	»	4.274	»	4.341	»	4.424	»
2.228	»	2.286	»	2.344	»	4.275	»	4.342	»	4.425	»
2.229	»	2.287	»	2.345	»	4.276	»	4.343	»	4.426	»
2.230	»	2.288	»	2.346	»	4.277	»	4.344	»	4.427	»
2.231	»	2.289	»	2.466	»	4.278	»	4.345	»	4.430	»
2.232	»	2.290	»	2.467	»	4.279	»	4.346	»	4.431	»
2.233	»	2.291	»	2.468	»	4.280	»	4.347	»	4.432	»
2.234	»	2.292	»	2.469	»	4.282	»	4.348	»	4.433	»
2.235	»	2.293	»	2.470	»	4.283	»	4.349	»	4.434	»
2.236	»	2.294	»	2.471	»	4.284	»	4.350	»	4.435	»
2.237	»	2.295	»	2.472	»	4.285	»	4.351	»	4.436	»
2.238	»	2.296	»	2.473	»	4.286	»	4.352	»	4.437	»
2.239	»	2.297	»	2.474	»	4.287	»	4.353	»	4.438	»
2.240	»	2.298	»	2.475	»	4.288	»	4.354	»	4.439	»
2.241	»	2.299	»	2.476	»	4.289	»	4.355	»	4.440	»
2.242	»	2.300	»	2.477	»	4.294	»	4.358	»	4.441	»
2.243	»	2.301	»	2.478	»	4.295	»	4.359	»	4.442	»
2.244	»	2.302	»	2.479	»	4.296	»	4.360	»	4.443	»
2.245	»	2.303	»	3.080	1952	4.297	»	4.361	»	4.444	»
2.246	»	2.304	»	3.081	»	4.298	»	4.362	»	4.445	»
2.247	»	2.305	»	3.082	»	4.303	»	4.363	»	4.446	»
2.248	»	2.306	»	3.128	»	4.304	»	4.364	»	4.447	»
2.249	»	2.307	»	3.129	»	4.305	»	4.365	»	4.448	»
2.250	»	2.308	»	3.130	»	4.306	»				

Manufacture Française de Lampes Electriques

LAMPES ZENITH

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 225.786.000 F

SIÈGE SOCIAL : AIX-EN-PROVENCE (BOUCHES-DU-RHÔNE)

R. C. : Aix 54-B 31.

Obligations 6 3/4 0/0 1952 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° De la série comprenant les 339 obligations amorties au quatrième tirage effectué le 15 février 1956 (la société a racheté 428 titres pour compléter l'amortissement normal et réaliser, en outre, l'amortissement supplémentaire prévu);

2° Des séries comprenant des obligations sorties antérieurement et non encore remboursées.

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
1.193 à 1.549	1953	6.040 à 6.602	1956
1.563 à 1.969	1955	8.836 à 8.977	1954

Les obligations amorties au tirage du 15 février 1956 seront remboursables à partir du 15 mars 1956.

PRATICA

Constructions mécaniques et électriques.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 15 MILLIONS DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL : RUE AMPÈRE, A VILLEFRANCHE-SUR-SAONE (RHÔNE)

R. C. : Villefranche n° 10581 B.

LISTE NUMERIQUE

1° Des 23 obligations Emprunt 4 0/0 1945 sorties au huitième tirage au sort du 14 février 1956 et remboursables à partir du 15 mai 1956 à 5.000 F;

2° Des obligations sorties aux précédents tirages et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
13	1956	176	1956	261	1954
30	1955	201	1954	428	1956
57	1956	209	1956	441	1956
58	1956	227	1956	446	1956
59	1955	254	1956	468	1956
112	1956	258	1956	499	1955
118	1956	294	1956	503	1956
125	1956	300	1955	531	1956
143	1955	319	1956	569	1956
145	1954	325	1956	588	1956
164	1955	326	1956		

Société des CARTONNERIES de la ROCHETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.020.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 31, RUE DE CONSTANTINE, PARIS (7e)
R. C. : Seine 54-B 4646.

Obligations 4 1/4 0/0 1943 de 5.000 F et 2.000 F.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a pu procéder au rachat en Bourse de 1.078.419 F d'obligations de 5.000 F et 2.000 F.

Cette somme n'atteignant pas l'annuité prévue pour 1956, soit 1.900.000 F, il a été procédé à un tirage au sort pour parfaire l'amortissement.

Ce tirage au sort a donné les résultats suivants :

Obligations de 2.000 F présentées coupon n° 24 attaché, remboursables à 2.001 F à compter du 1er mars 1956.

9.826 à 9.829 — 9.931 — 10.039 à 10.041 — 24.456 à 24.458 — 24.814 à 24.831 — 24.836 à 24.849 — 25.641 à 25.643 — 25.790 — 26.098 à 26.101 — 26.486 — 26.823 à 26.825 — 27.009 à 27.011 — 27.038 et 27.039 — 27.082 et 27.083 — 27.277 à 27.285 — 27.601 — 27.654 à 27.657 — 27.754 — 28.029 à 28.038 — 28.040 — 28.141 — 28.157 à 28.159 — 28.199 et 28.200 — 28.234 — 28.514 à 28 516 — 28.579 à 28.581 — 28.606 et 28.607 — 28.871 à 28.876 — 28.889 à 28.891 — 29.011 à 29.015 — 29.079 à 29.085 — 29.459 à 29.461 — 29.526 à 29.532 — 29.649 à 29.653 — 29.699 — 29.813 — 29.867 — 29.873 à 29.875 — 29.906 à 29.912 — 29.916 — 29.970 — 30.121 à 30.125 — 30.147 à 30.150 — 30.193 à 30.197 — 30.260 à 30.263 — 30.395 — 30.484 — 30.529 — 30.640 à 30.644 — 30.655 — 30.760 — 30.825 à 30.828 — 30.853 — 30.881 — 30.913 à 30.917 — 30.946 — 31.029 — 31.180 à 31.183 — 31.334 — 31.351 — 31.469 et 31.470 — 31.505 — 31.508.

Obligations de 5.000 F présentées coupon n° 24 attaché, remboursables à 5.001 F à compter du 1er mars 1956.

2.048 et 2.049 — 20.636 — 20.755 et 20.756 — 20.838 à 20.842 — 20.899 à 20.901 — 21.030 — 21.032 — 21.035 et 21.036 — 21.040 et 21.041 — 21.469 à 21.472 — 21.564 et 21.565 — 21.596 à 21.599 — 21.615 à 21.617 — 21.726 à 21.730 — 21.801 à 21.804 — 22.041 — 22.194 — 22.212 à 22.216 — 22.547 — 22.550 et 22.551 — 22.601 et 22.602 — 22.722 — 22.740 — 22.851 — 22.911 et 22.912 — 22.958 à 22.960 — 23.004 — 23.073 — 23.159 — 23.239 à 23.241 — 23.380 à 23.383 — 23.407 et 23.408 — 23.437 — 23.510 — 23.554 — 23.580 — 23.630 — 23.672 et 23.673 — 23.686 et 23.687.

Liste des obligations sorties aux précédents tirages et non encore remboursées.

Tirage 1948.

OBLIGATIONS DE 5.000 F	OBLIGATIONS DE 2.000 F
37	10.524 14.278

L'amortissement 1955 a été effectué par rachat.

(*Le tableau d'amortissement a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 19 mars 1943.*)

LA GRANDE BRASSERIE DE LILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 102 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 39, BOULEVARD DE LA MOSELLE, LILLE
R. C. : Lille n° 20070.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 4,25 0/0 1944, cette société a procédé au rachat en Bourse de 109 obligations au nominal de 1.000 F chacune et faisant partie d'un emprunt de 5 millions de francs dont l'amortissement est prévu pour 1956.

Le précédent amortissement a été également réalisé par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, A PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 10.000 F 4 0/0 JUIN 1952
DE LA
Caisse nationale de l'énergie (Moyenne-Dordogne).

Les porteurs d'obligations de 10.000 F 4 0/0 juin 1952 Caisse nationale de l'énergie (Moyenne-Dordogne) sont informés que l'amortissement au 15 avril 1956 a été réalisé par voie de rachat en Bourse. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

COMPAGNIE ELECTRO-MECANIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1.500.000.000 DE FRANCS
12, RUE PORTALIS, A PARIS
R. C. : Seine n° 55-B 9882.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, la Compagnie électro-mécanique a procédé au rachat de 466 obligations 4 1/2 0/0 1947 dont l'amortissement est prévu pour le 15 mars 1956. En conséquence, il n'a pas été effectué de tirage au sort en janvier.

L'amortissement précédent ayant été effectué par rachats en Bourse, il n'existe pas de numéros à rembourser.

ETABLISSEMENTS LAITIERS SADAC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 55.200.000 F
SIÈGE SOCIAL : 24, RUE AUGUSTE-CHABRIÈRES, PARIS (15e)
R. C. : Seine 54-B 6153.

Liste des numéros des obligations de 500 F 5 1/2 0/0 demi-net 1930 sortis au tirage du 8 février 1956 et remboursables à partir du 1er mars 1956.

6	21	27	30	38	1.913	1.961	1.963	1.972	1.980
80	82	92	117	137	1.982	1.984	2.049	2.073	2.079
138	150	161	167	177	2.096	2.098	2.102	2.116	2.119
189	214	231	242	243	2.120	2.134	2.138	2.141	2.151
260	312	313	331	351	2.161	2.182	2.214	2.233	2.241
359	363	366	376	379	2.259	2.274	2.286	2.290	2.299
387	398	419	424	426	2.300	2.329	2.340	2.341	2.342
451	477	485	490	498	2.354	2.391	2.410	2.411	2.414
525	530	531	532	549	2.433	2.496	2.503	2.504	2.570
551	564	579	604	606	2.583	2.640	2.664	2.673	2.688
607	609	613	617	643	2.691	2.693	2.709	2.747	2.809
647	654	705	715	726	2.811	2.838	2.842	2.860	2.865
766	797	806	812	836	2.888	2.904	2.956	2.965	2.978
843	855	861	886	897	2.980	2.985	2.993	2.996	3.020
906	812	915	975	981	3.027	3.028	3.054	3.067	3.080
1.017	1.042	1.051	1.087	1.130	3.095	3.104	3.106	3.123	3.221
1.146	1.164	1.182	1.195	1.197	3.247	3.253	3.257	3.268	3.271
1.201	1.204	1.238	1.260	1.339	3.273	3.287	3.293	3.336	3.352
1.395	1.403	1.429	1.449	1.455	3.359	3.407	3.408	3.462	3.474
1.456	1.458	1.469	1.478	1.489	3.476	3.487	3.489	3.505	3.514
1.493	1.500	1.544	1.585	1.598	3.517	3.522	3.540	3.550	3.566
1.601	1.613	1.629	1.630	1.633	3.570	3.578	3.582	3.598	3.646
1.662	1.666	1.701	1.703	1.712	3.678	3.704	3.713	3.725	3.741
1.718	1.723	1.749	1.767	1.776	3.770	3.793	3.804	3.807	3.812
1.799	1.803	1.838	1.846	1.857	3.820	3.838	3.903	3.908	3.948
1.883	1.884	1.894	1.902	1.909	3.951	3.995	3.998		

Liste des numéros sortis et non encore présentés au remboursement.

Tirage 1941.
Coupons 23 et suivants attachés.
1.618

Tirage 1943.
Coupons 27 et suivants attachés.
336

Tirage 1947.
Coupons 35 et suivants attachés.
85

Tirage 1948.
Coupons 37 et suivants attachés.
1.267

Tirage 1949.
Coupons 39 et suivants attachés.
2.621

Tirage 1950.
Coupons 41 et suivants attachés.
145 154 736 771 1.364 2.032 2.560 3.546

Tirage 1951.
Coupons 43 et suivants attachés.
495 688 1.365 2.086

Tirage 1952.
Coupons 45 et suivants attachés.
668 689 2.463

Tirage 1953.
Coupons 47 et suivants attachés.
53 669 676 762 959 974 1.366

Tirage 1954.
Coupons 49 et suivants attachés.

37	40	51	86	93
326	328	673	745	764
813	825	887	955	966
968	1.002	1.118	1.278	1.281
1.646	1.672	1.897	1.960	1.968
1.985	2.177	2.487	2.492	2.497

Tirage 1955.
Coupons 51 et suivants attachés.

42	55	61	95	112
124	125	129	132	202
212	216	278	296	311
502	566	567	569	583
614	650	651	684	713
735	778	790	815	818
821	824	963	973	1.030
1.047	1.167	1.168	1.226	1.247
1.248	1.257	1.282	1.346	1.317
1.355	1.356	1.490	1.617	1.638
1.639	1.644	1.645	1.649	1.659
1.664	1.778	1.811	1.904	1.969
2.034	2.097	2.373	2.374	2.393
2.500	2.600	2.666	2.689	2.701
2.716	2.782	2.783	2.852	3.241
3.299	3.354	3.406	3.436	3.460
3.585	3.622	3.731	3.733	3.749
3.937	3.949	3.952		

Les obligations portant les numéros ci-dessus indiqués sont remboursables à 500 F., au siège social, 24, rue Auguste-Chabrières, Paris (15e), ou à la Société générale.

Le conseil d'administration.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE : 1, RUE TAITBOUT, PARIS

DÉPARTEMENT DES TITRES : 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1943
DES
Charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Les porteurs d'obligations de 2.000 F 4 0/0 1943 des Charbonnages des Bouches-du-Rhône sont informés que l'amortissement au 15 avril 1956 a été réalisé par voie de rachat en Bourse.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Néant.

ENERGIE ELECTRIQUE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2 MILLIARDS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL : 280, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS (7e)
Registre du commerce : Seine n° 55-B 999.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission de ses obligations 6 1/4 0/0 1950 de 10.000 F nominal, la société Energie électrique du Maroc a utilisé en totalité par le rachat en Bourse d'obligations au-dessous du pair, compte tenu de la fraction courue du coupon, la somme de 9.830.000 F consacrée à l'amortissement de l'emprunt pour la période du 2 mai 1955 au 1er mai 1956.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour cet amortissement.

Les amortissements antérieurs ont été également réalisés par voie de rachats en Bourse.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. May (Emmanuel), né le 3 avril 1913 à Saint-Etienne, demeurant 4 *bis*, avenue du Général-Leclerc, à Saint-Cloud (Seine-et-Oise), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet d'ajouter à son nom patronymique celui de Fougerouse, de façon à s'appeler May-Fougerouse.

M. René-Joseph Cochon, né à Nanterre (Seine) le 7 novembre 1936, et demeurant à Nanterre, 6, place Maréchal-Foch, mineur émancipé par déclaration faite par son père M. Joseph-Roger-Louis Cochon, demeurant à Nanterre, 6, place Maréchal-Foch, le 26 novembre 1955 à la justice de paix de Puteaux (Seine), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Le Grall.

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS
(Décret du 16 août 1901.)

24 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Association amicale des membres et anciens membres du conseil général des Bouches-du-Rhône.** But : maintenir et développer entre les élus des liens de camaraderie et d'amitié. Siège social : bureau du conseil général, préfecture des Bouches-du-Rhône, à Marseille.

24 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Douai. **Commune libre du quartier Bon Air.** But : aider les vieillards nécessiteux et les enfants dudit quartier. Siège social : 27, cité Croix-de-Roost, Auby (Nord).

25 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Morbihan. **Comité des fêtes du Bono.** But : organisation de réjouissances populaires, fêtes, concours et jeux divers, bals. Siège social : mairie du Bono.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture d'Ille-et-Vilaine. **Amicale de la cantine scolaire des écoles publiques de Feins.** But : servir un repas aux élèves des écoles publiques de Feins. Siège social : mairie de Feins.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association d'éducation populaire de Plogastel-Saint-Germain.** But : organiser le fonctionnement des écoles libres de Plogastel-Saint-Germain par tous moyens appropriés. Siège social : presbytère de Plogastel-Saint-Germain

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. **Culture et cinéma de Saint-Cloud.** But : aider au développement de l'éducation populaire en tout domaine, particulièrement en matière de cinéma. Siège social : 4, place Deville, à Saint-Cloud.

26 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Var. **Association départementale des amis des arts.** But : décentralisation artistique, développement de l'art en faisant éclore les talents et en aidant à révéler des vocations, en orientant la jeunesse vers l'esthétique. Siège social : 42, Grand'Rue, Draguignan.

28 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Office national d'échanges culturels et touristiques.** But : faciliter aux adhérents de l'association des échanges culturels et touristiques en France et à l'étranger. Siège social : 273, rue des Pyrénées, Paris.

30 janvier 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Tennis-club saint-clarais.** But : pratique du sport de tennis. Siège social : à Saint-Clar (Gers).

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité d'information et de presse de la région d'Armentières.** But : grouper, promouvoir et favoriser toutes activités, services et institutions contribuant à la rédaction et à la diffusion de la presse catholique. Siège social : 28, rue de Dunkerque, à Armentières.

1er février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Briey. **Comité des fêtes de la ville de Jœuf.** But : organiser des festivités de tous genres tendant à faire prospérer la ville ; rendre la vie plus agréable à ses habitants ; créer un climat favorable au bon renom de la cité. Siège social : hôtel de ville, Jœuf (Meurthe-et-Moselle).

2 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Club sportif de Sainte-Marie.** But : pratique et développement des sports. Siège social : mairie, Sainte-Marie.

2 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société mutuelle amicale des sapeurs-pompiers de Frontonas.** But : allocations pour le perfectionnement et l'instruction du corps des sapeurs-pompiers. Siège social : mairie, Frontonas (Isère).

3 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Fougères. **Comité des fêtes de Poilley.** But : pouvoir toucher les subventions allouées par le conseil municipal pour les fêtes de la commune. Siège social : mairie, Poilley (Ille-et-Vilaine).

4 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mortagne-au-Perche. **Aide aux mal-logés de Mortagne et des environs.** But : réaliser une meilleure utilisation de l'habitat existant et favoriser la construction de logements familiaux par une information précise de la législation, afin de bénéficier des avantages qu'elle accorde. Siège social : mairie, Mortagne (Orne).

6 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Association familiale rurale de Saint-Paul-Cap-de-Joux.** But : défense des intérêts moraux et matériels des familles. Siège social : mairie, Saint-Cap-de-Joux (Tarn).

6 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Chorale fédérale du scoutisme français A Cœur Joie.** But : répandre le goût et la pratique du chant choral au sein du scoutisme. Siège social : 1, rue Garancière, Paris.

6 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Issoire. **Centre d'études techniques agricoles de la région d'Issoire.** But : fournir à ses membres les moyens de faciliter la gestion de leur exploitation et d'améliorer la rentabilité de leur travail. Siège social : salle de la mairie, Issoire (Puy-de-Dôme).

7 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Mirande. **Amicale Boule sembouésienne.** But : pratique du jeu de pétanque. Siège social : mairie, Sembouès (Gers).

7 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Groupement professionnel du personnel des comités techniques départementaux des transports.** But : défense des intérêts matériels et moraux de ses membres. Siège social : comité technique des transports de la Seine, 2, place Baudoyer, Paris.

7 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Foyer des jeunes Mareschois.** But: organisation de conférences éducatives, cercles d'hommes et jeunes gens, promenades ou excursions collectives, organisation de séances théâtrales, de réunions familiales, kermesses, chorale. Siège social: chez M. Louis Deniaud, aux Graviers, Maresches, par Artres (Nord).

8 février 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Société colombophile Les Sans-Pareils.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race du pigeon voyageur. Siège social: 2, rue du Général-Leclerc, Pérenchies.

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association de solidarité du foyer des lycéennes.** But: entr'aide mutuelle. Siège social: 10, rue du Docteur-Blanche, Paris.

8 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture des Sables-d'Olonne. **Comité des fêtes de Bois-de-Cène.** But: organisation de fêtes populaires et sportives dans la commune. Siège social: mairie, Bois-de-Cène (Vendée).

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de Vesoul. **Association des parents d'élèves du centre ménager de Pierrecourt.** But: soutien du centre. Siège social: centre ménager, Pierrecourt.

8 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Centre d'études pour l'extension des débouchés industriels de l'agriculture (C. E. D. I. A.).** But: établir des liens permanents entre l'agriculture et l'industrie, en vue de procéder à l'extension des débouchés industriels de l'agriculture. Siège social: 3, avenue de l'Opéra, Paris.

9 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Association de coordination technique agricole.** But: proposer au conseil national agricole un programme d'emploi des crédits provenant du fonds national de progrès agricole. Siège social: 11 *bis*, rue Scribe, Paris.

9 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Patronage laïque municipal de Persan.** But: étendre sa protection à tous les enfants de la commune et à ceux des communes voisines qui fréquentent l'école de Persan. Siège social: mairie, Persan (Seine-et-Oise).

9 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Morlaix. **Association des hospitaliers de Morlaix.** But: venir en aide aux employés de l'hôpital (cas de maladie, décès, départs en retraite). Siège social: hôpital-hospice, Morlaix (Finistère).

9 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Association d'entr'aide aux vieillards, orphelins et nécessiteux des quartiers Fourtous, Mirail, Cépière, Pech.** But: entr'aide aux vieillards nécessiteux et petits orphelins. Siège social: 17, chemin de la Cépière, Toulouse.

9 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale classe 1951.** But: réunion amicale des jeunes gens en vue de distractions et de sorties collectives. Siège social: café Lafrasse, 5, rue de l'Ile, Annecy.

10 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Amicale des habitants du quartier de l'Ancre.** But: entretenir des liens de sympathie et de solidarité entre ses membres. Siège social: café Marc Envain, hameau de l'Ancre, Bourbourg (Nord).

11 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. **Cercle de la poésie et de la peinture.** But: faire connaître les poètes et les peintres. Siège social: 48, rue du Moulin-de-la-Pointe, Paris.

11 février 1956. Déclaration à la préfecture de Tarn-et-Garonne. **Pétanque montpezacaise.** But: pratique du sport boules de pétanque. Siège social: café de l'Union, Montpezat.

11 février 1956. Déclaration à la préfecture du Finistère. **Association bretonne des conserveurs de produits de la mer.** But: grouper les adhérents associés pour la défense de leurs intérêts professionnels et, en particulier, l'étude et la réalisation de contrats à passer avec les comités locaux de pêcheurs et toutes autres personnes ou groupements susceptibles de fournir les usines en produits de la mer ou en matières premières de toute nature nécessaires à la fabrication. Siège social: 6, rue J.-B.-Bousquet, à Quimper.

13 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. **Ciné-photo-Club amateurs du canton de l'Isle-Adam.** But: aider au développement populaire du cinéma et de la photographie. Siège social: mairie de l'Isle-Adam (Seine-et-Oise).

13 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Association d'éducation populaire de Chasot-Orve.** But: éducation populaire sous toutes ses formes. Siège social: maison des œuvres, Chasot (Doubs).

15 février 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Comité hellemmois du logement.** But: contribuer à l'amélioration de l'habitat en faveur des mal logés d'Hellemmes. Siège social: 47, rue Ferdinand-Mathias, Hellemmes.

16 février 1956. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Association pour la défense du biniou.** But: faire connaître plus largement cet instrument du folklore breton et défendre le nom de biniou contre celui impropre de cornemuse. Siège social: 53, rue de la Charité, Lyon.

16 février 1956. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Photo-Ciné-Club des postes, télégraphes et téléphones de Poitiers.** But: permettre à ses membres de s'initier et de se perfectionner dans la pratique de l'art photographique et cinématographique et leur procurer pour cela toutes les facilités qu'il lui sera possible. Siège social: hôtel des postes, Poitiers.

17 février 1956. Déclaration à la préfecture des Vosges. **Ski-Club thaonnais.** But: favoriser par tous moyens en son pouvoir la pratique des sports d'hiver et créer entre ses membres des liens d'amitié et de camaraderie. Siège social: domicile du président, M. Mazelin, 6, avenue Thiers, Thaon-les-Vosges.

17 février 1956. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Association d'éducation populaire de Saint-Grégoire.** But: contribuer au développement matériel et au rayonnement intellectuel du collège Saint-Grégoire, s'intéresser aux activités scolaires et parascolaires susceptibles de parfaire l'éducation physique, intellectuelle et morale des élèves. Siège social: collège Saint-Grgoire, cour Boisdenier, Saint-Symphorien.

17 février 1956. Déclaration à la préfecture de Vaucluse. **Amicale du personnel municipal de la ville de Sorgues.** But: développer les liens amicaux entre ses membres. Siège social: mairie de Sorgues.

17 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Union française des colonies de vacances.** But: promouvoir, soutenir et favoriser les colonies de vacances et œuvres de grand air et servir de liaison entre ces œuvres et les personnes qui poursuivent l'amélioration physique et morale des enfants. Siège social: 14, rue Chalucet, Toulon (Var).

20 février 1956. Déclaration à la préfecture du Nord. **Les Joyeux Boulistes.** But: développement du jeu de boules de pétanque. Siège social: 50, rue de l'Egalité, à Croix.

MODIFICATIONS

30 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association sportive de la boule du 12e arrondissement** transfère son siège social du 24, rue de Wattignies, Paris, au 3, rue Jules-Lemaitre, Paris.

31 janvier 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des anciens membres de l'association Saint-Maurice change son titre qui devient **Amicale Saint-Maurice** et transfère son siège social du 50, rue de Torcy, à Paris, au 5, rue de la Madone, Paris.

2 février 1956. Déclaration à la préfecture de police. L'**Association pour la construction et la gestion immobilière de la région parisienne (A. C. G. I. R. P.)** transfère son siège social du 12, rue du Mont-Thabor, à Paris, au 33, rue Saint-Augustin, Paris.

10 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. L'Amicale des enfants du Gers change son titre qui devient **Amicale des enfants du Gers et de la Gascogne.** Additif au but: amicaliste, philanthropique, touristique et culturel. Siège social: café Borios, 11, Arcades du Capitole, Toulouse.

14 février 1956. Déclaration à la préfecture de Toulouse. Le **Vélo-Racing-Club toulousain** transfère son siège social du café Antonin, 7, place Saint-Pierre, à Toulouse, au Grand café Florida, 12-13, Arcades du Capitole, Toulouse.

18 février 1956. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Association La Saint-Pierre.** Additif au but: prêts de livres, fonctionnement de camps et colonies de vacances, organisation de promenades, excursions et voyages collectifs. Siège social: rue de l'Eglise, Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais).

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire